

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

RAPPORT DES TRAVAUX

**DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2014**



CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

**RAPPORT DES TRAVAUX
DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2014**

Première Session ordinaire 2014



Son Excellence Monsieur Macky SALL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL



Madame Aminata TALL
Présidente du Conseil économique social et environnemental

SOMMAIRE

Le Mot de la Présidente.....	13
Résumé des principales recommandations.....	14
Avis n°2014-01 du 22 avril 2014 sur « le financement de l'entreprise sénégalaise et la participation des nationaux au Plan Sénégal Emergent ».....	23
Avis n°2014-02 du 23 avril 2014 sur « le système de protection sociale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté au Sénégal ».....	45
Avis n°2014-03 du 23 avril 2014 sur « l'économie numérique, facteur de croissance au Sénégal ».....	75
Avis n°2014-04 du 25 avril 2014 sur « quels dispositifs pour une prévention et une gestion des crises dans l'espace scolaire et universitaire en vue d'une paix sociale durable ? ».....	113
Annexes.....	159

Mot de la Présidente

Le contexte du déroulement de la première session ordinaire de l'année 2014 du Conseil économique, social et environnemental est un peu particulier. Il est particulier en ce que l'actualité socio économique est marquée par l'adoption du Plan Sénégal Emergent (PSE), un nouveau cadre de planification national qui conditionne le devenir de notre pays. Ceci nous a poussés à orienter nos réflexions vers les vastes chantiers contenus dans ce cadre nouveau et qui appellent des réponses innovantes.

Le choix des thèmes de la session s'est résolument inscrit en droite ligne de ces défis que le gouvernement, sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, ambitionne de relever.

Cette vision, qui propose de mettre en œuvre une stratégie dont la dynamique consiste à mettre en place d'ici à 2035, un ensemble de projets structurants à fort contenu de valeur ajoutée et d'emplois, tourne autour de trois axes stratégiques.

Il s'agit de la transformation structurelle de l'économie et de la croissance par la création de richesses, du capital humain et de la protection sociale par la valorisation des ressources humaines et enfin, de la gouvernance des institutions, de la paix et de la sécurité.

En se penchant sur le financement de l'entreprise sénégalaise et la participation des nationaux au Plan Sénégal Emergent, le CESE confirme que l'implication en premier et dernier lieu du secteur privé national demeure une des conditions de réussite du PSE. Toutefois, cela passe par une bonne appropriation de la stratégie par les nationaux mais aussi et surtout par une discrimination positive et intelligente au profit de nos entreprises.

Au-delà des aspects économiques et financiers, le PSE doit aussi prendre en charge le capital humain et c'est dans ce sens que la protection sociale, qui est un axe fondamental de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social, fondue dans le PSE, a occupé une place importante dans nos études à travers la commission de la Santé et des Affaires sociales.

De même, dans le souci de maintenir et de renforcer les acquis du Sénégal en matière de TIC, nous avons accordé une grande part aux opportunités qu'offre l'économie numérique en matière de croissance endogène.

Il n'est point de développement endogène et durable sans un système éducatif solide et efficace, seul gage de l'émergence. Cette problématique constitue une condition sine qua non d'une bonne orientation de nos politiques publiques. En se saisissant du thème sur « les dispositifs pour une prévention et une gestion des crises dans l'espace scolaire et universitaire en vue d'une paix sociale durable », nous rentrons certainement dans le cadre stratégique d'une bonne mise en œuvre de notre Plan de développement.

Toutes ces réflexions contribuent indubitablement au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du PSE, conformément aux missions du Conseil économique, social et environnemental.

RESUME DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Le **Conseil économique, social et environnemental**, réuni en session ordinaire, du 28 février au 25 avril 2014, a examiné les thèmes sur :

- 1- Le financement de l'entreprise sénégalaise et la participation des nationaux au Plan Sénégal Emergent (PSE);
- 2- L'économie numérique, facteur de croissance au Sénégal ;
- 3- Le système de protection sociale et la lutte contre la pauvreté ;
- 4- Les dispositifs pour une prévention et une gestion des crises dans l'espace scolaire et universitaire en vue d'une paix sociale durable.

Ce présent résumé reprend, pour chaque thématique, les 10 (dix) principales recommandations qui ont été proposées.

I- Dans son Avis n°2014-01 du 22 avril 2014, sur le financement de l'entreprise sénégalaise et la participation des nationaux au Plan Sénégal Emergent, le Conseil recommande, entre autres :

1. la création, au niveau de la BNDE, du FONGIP et du FONSIS d'un guichet des PME, le renforcement des moyens d'intervention du FONSIS en lui permettant de fructifier les actifs de l'Etat qui seront mis à sa disposition et la sécurisation de la participation nationale par la création et le développement d'entreprises fortes capables de s'ériger en véritables championnes nationales ;
2. l'incitation du secteur bancaire à apporter des concours financiers aux PME, le placement des ressources de l'Etat dans des Institutions financières qui accepteraient d'accompagner les PME et la création d'institutions de financement spécialisées, voire sectorielles, sur le modèle du Crédit Agricole, qui auront vocation à financer le développement ;
3. l'amélioration du niveau de capitalisation des PME et le renforcement du secteur financier par :
 - la mise en place de mécanismes de financement adaptés (fonds de garantie, lignes de refinancement à taux bonifiés) ;
 - la création d'une synergie entre les différentes institutions de financement ;
 - le renforcement de l'articulation entre banques et SFD pour favoriser l'accès de ces derniers à des ressources longues.

4. le renforcement du cadre législatif et réglementaire en révisant la loi d'orientation n° 2008-29 du 28 juillet 2008, relative à la promotion et au développement des petites et moyennes entreprises tout en prenant, avec diligence, ses décrets d'application ainsi que ceux de la nouvelle loi sur les contrats de partenariat public privé ;
5. la répartition équilibrée des différents projets du PSE sur l'ensemble du territoire national out en veillant à son appropriation par les citoyens sénégalais ;
6. la rationalisation du dispositif global d'appui aux PME et l'opérationnalité des comités techniques régionaux de suivi des PME, dans lesquels seront représentées toutes les structures d'appui ;
7. la création des conditions de participation de l'entreprise sénégalaise aux projets phares du PSE par :
 - son accompagnement dans la recherche de financements ;
 - le renforcement des capacités techniques du secteur privé national en vue de mieux le préparer aux PPP ;
 - la facilitation aux opérateurs économiques nationaux de l'accès aux terres sur lesquelles ils disposeront de droits réels et qu'ils pourraient donner en garantie pour l'obtention d'un crédit.
8. la réforme et la modernisation de l'Administration publique pour l'accroissement des capacités techniques de ses services en veillant, en particulier, à la qualité des ressources humaines chargées de la mise en œuvre du PSE ;
9. la sauvegarde de l'intérêt national lors de la négociation et de la signature des conventions de partenariat, le respect des équilibres entre investisseurs étrangers et ceux nationaux et la négociation avec les entreprises étrangères d'un transfert de technologies et de savoir-faire tout en évitant de les laisser bénéficier seules des fruits de la croissance et des revenus générés ;
10. l'amélioration de l'environnement des affaires pour le rendre favorable à l'émergence d'un secteur privé fort par :
 - la rationalisation de la fiscalité sur les entreprises afin de favoriser l'investissement, vecteur de croissance et d'emplois, tout en exploitant, plus que par le passé, les possibilités de la fiscalité sur le foncier ;
 - l'édification d'infrastructures de base, notamment, dans le monde rural ;
 - la mise sur pied d'institutions fortes, stables, intègres, compétentes et efficaces ;
 - la réforme profonde du secteur des assurances qui constitue un maillon important du dispositif d'accompagnement de l'entreprise.

II- Dans son Avis n°2014-02 du 23 avril 2014, sur les systèmes de protection sociale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté au Sénégal, le Conseil recommande, entre autres :

1. le renforcement institutionnel des régimes de sécurité sociale existants et des politiques en vigueur relatives à l'accès aux services de santé et à la sécurité au travail ainsi que l'accélération de la mise en œuvre de nouvelles initiatives en matière de Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
2. la création de nouveaux régimes contributifs volontaires par capitalisation ainsi que la prise en charge des travailleurs de l'agriculture, de l'artisanat, de la culture et des arts dans le régime des petits contribuables avec une perspective d'octroi d'un revenu minimum garanti et d'une pension de retraite minimale ; mais aussi un dé plafonnement du niveau de cotisation dans les Institutions de prévoyance retraite ;
3. la ratification et l'application de la convention 183 de l'OIT sur la protection de la maternité ainsi que la signature des décrets d'application de la loi d'orientation sociale relatifs :
 - à la convocation du Conseil présidentiel sur le handicap et au fonds d'appui aux personnes vivant avec un handicap ;
 - à l'institutionnalisation de la Haute Autorité pour la promotion de personnes vivant avec un handicap ;
 - à la carte d'égalité des chances dans un contexte harmonisé de délivrance.
4. la rationalisation des structures étatiques compétentes en matière de protection sociale et l'harmonisation des interventions des différents acteurs ainsi que la diversification des stratégies de mobilisation de ressources complémentaires pour le financement des programmes dédiés par exemple, aux préceptes religieux de partage et de solidarité avec notamment la mobilisation de l'aumône (ou zakat) à travers des mécanismes officiels chargés de leur gestion;
5. la couverture sociale des travailleurs migrants dans les législations sociales par ;
 - l'amélioration des offres de services en matière d'assistance sociale et judiciaire ;
 - l'atténuation du principe de territorialité afin de permettre une couverture sociale aux migrants et l'exploration de toutes les formes de couverture tenant compte du statut du migrant dans les pays d'emploi ;
 - la négociation de conventions avec les pays accueillant les travailleurs migrants sénégalais pour le reversement des cotisations de retraite.

6. l'élaboration d'une politique nationale, inclusive et concertée, de couverture maladie universelle en vue :
 - d'une coordination plus cohérente, harmonieuse et efficiente de la vision de l'Etat en la matière ;
 - d'une meilleure appropriation de la CMU par tous les acteurs et de sa vulgarisation au niveau des populations par la création de mutuelles de santé ;
 - d'un appui plus soutenu des différentes organisations syndicales et groupements associatifs pour la mise en place de mutuelles de santé ;
7. l'augmentation des ressources affectées aux bourses familiales en vue d'une revalorisation des montants et la mise en place d'un système national de filets sociaux interactif et flexible, sous-tendue par une revue périodique de la SNPS. Ceci permettra de disposer aussi d'un cadre de coordination et d'harmonisation des interventions avec un système de ciblage harmonisé sur la base d'un seul Registre des bénéficiaires fortifié par un mécanisme de coordination locale ;
8. la valorisation (capitalisation) et le partage des bonnes pratiques en matière de développement des capacités de résilience des populations rurales et de protection sociale en général;
9. l'appui à l'aménagement de produits d'assurance volontaire dans le système formel de sécurité sociale ;
10. le renforcement du portefeuille conventionnel par la signature de conventions d'accords bilatéraux de sécurité sociale.

III- Dans son Avis n°2014-03 du 23 avril 2014, pour faire de l'économie numérique, un facteur de croissance au Sénégal, le Conseil recommande, entre autres :

1. la mise en place d'un Haut Conseil de l'économie numérique (ou un IT BOARD) qui serait un cadre consultatif indépendant qui réagit sur demande ou de manière proactive, pour que l'exécutif n'aille pas dans de mauvaises directions. Il sera composé de membres reconnus comme experts en la matière, issus du public et du privé et sera sollicité sur toutes les questions relatives à l'économie numérique. Un Haut Conseil de l'économie numérique permet d'avoir une vision sur laquelle tout le monde s'accorde ;
2. la promotion, avec l'avènement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), une démarche inclusive dans la définition des modalités de fonctionnement de la plateforme technique mutualisée qui sera gérée pour le compte de l'État et créer les

conditions d'une législation pour qu'aucun acteur du secteur de l'audiovisuel ne soit favorisé au détriment d'un autre. Ainsi, l'ARTP conserve la gestion de la régulation des infrastructures et le CNRA, celle de la régulation du contenu et du suivi du respect des cahiers des charges.

3. la promotion de la production audiovisuelle par la formation des acteurs et l'accès au financement des entreprises du sous-secteur de l'audiovisuel et légiférer sur un taux minimal de production de qualité et de diffusion (40% de contenu national et 60% de contenu africain) ;
4. la prise du décret d'application du Code des Télécommunications et, à chaque fois que c'est nécessaire, la prise d'un décret d'application (loi 2011-01 du 24 février 2011) qui met l'accent sur des mesures phares à prendre immédiatement pour réaliser tout ce que l'État veut impulser dans un sous-secteur donné.
5. la promotion des investissements nécessaires pour un maillage du territoire national en fibre optique.
6. la promotion de la formation à l'usage des TIC des acteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage et l'encouragement de l'utilisation du numérique dans la commercialisation des produits agricoles et halieutiques et dans la lutte contre le vol de bétail ;
7. l'implication étroite du secteur informel dans les plateformes numériques de concertation et la capitalisation des dynamiques qui naissent dans ce secteur, car chaque réussite provoque un effet d'entraînement ;
8. la facilitation de l'accès des PME à la commande publique dans le domaine de l'économie numérique ;
9. la création et le développement d'incubateurs dans les villes universitaires en partenariat avec les collectivités locales pour amoindrir les charges de fonctionnement et encourager la Recherche & Développement grâce au Partenariat Public Privé ;
10. la généralisation de l'identifiant unique du contribuable (type NINEA), l'accélération de l'informatisation de la gestion foncière et la promotion de la consultation en ligne des documents administratifs du cadastre.

IV- Dans son Avis n°2014-04 du 25 avril 2014, pour une prévention et une gestion des crises dans l'espace scolaire et universitaire en vue d'une paix sociale durable, le Conseil recommande, entre autres :

1. la promotion d'une nouvelle prise de conscience permettant, d'une part, à chaque acteur d'identifier sa part de responsabilité dans ce qui arrive à l'école sénégalaise et, d'autre part, pour tous les acteurs, de comprendre qu'à l'heure du numérique et de la mondialisation, les élèves et les étudiants ne peuvent plus être gouvernés comme avant et de convenir de la nécessité de construire une nouvelle gouvernance du système impliquant élèves et étudiants, en tant qu'acteurs centraux dans la gestion des établissements scolaires et universitaires ;
2. la construction, autour de **la centralité de l'élève et de l'étudiant**, d'un consensus pour un respect du quantum horaire par tous les acteurs du système éducatif, à travers un pacte de pacification durable de l'espace scolaire et universitaire ;
3. la refondation du système éducatif sur la base des principes et valeurs en vue de la restauration de sa crédibilité, partagés et acceptés par tous, avec un dispositif qui regroupe toutes les entités, du préscolaire au supérieur, en passant par le cycle fondamental, l'enseignement secondaire comme le préconise le consensus issu de la dernière revue du programme de développement de l'éducation et de la formation (PDEF) relatif à la fusion de tous les segments de l'éducation en un seul département ministériel en vue d'une meilleure cohérence des offres ;
4. le respect et le suivi diligent des engagements de l'Etat en matière de réhabilitation, de construction et d'équipement, l'achèvement sans délai des chantiers en cours et l'accélération de la réalisation des projets d'infrastructures et d'équipement des différentes universités, en tenant compte des évolutions et des besoins en informatique, notamment au niveau de celles dites de troisième génération ;
5. la dotation, conséquente, des établissements scolaires et universitaires en ressources matérielles et financières (budgets de vérité) permettant de payer régulièrement, en conformité à la réglementation et de faire face à la totalité de leurs charges, en vue d'une préservation durable de la paix sociale ;
6. la réalisation d'un état des lieux de tous les accords signés entre l'Etat et les différentes organisations syndicales et la réalisation d'une étude sur le système de rémunération et de motivation des agents de la fonction publique, selon les normes républicaines ;
7. la moralisation de l'espace scolaire et universitaire en veillant à éradiquer toute dérive liée à la propagande politique et religieuse et la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des performances des universités, de gestion

des plateformes revendicatives et des protocoles d'accord signés ; une telle préoccupation pourrait être prise en charge par l'Autorité Nationale d'Assurance qualité;

8. le règlement définitif du problème de retard des salaires des personnels, des enseignants et des bourses des étudiants par leur paiement à date échu;
9. la valorisation du statut du médiateur de l'Université, le renforcement de ses moyens d'action et l'institutionnalisation d'un cadre de dialogue permanent au niveau de chaque structure afin d'anticiper sur les crises (voir l'expérience de l'Université de Thiès), de même l'appropriation de certaines stratégies développées par l'USAID, en matière de gouvernement scolaire, pour pérenniser les acquis et encourager leur élargissement dans les autres établissements scolaires ;
10. l'élaboration d'un règlement intérieur qui détermine le comportement de chacun au sein des universités et des écoles et l'organisation régulière d'élections de représentants aux diverses instances délibérantes ainsi que le respect strict du caractère laïc de l'espace scolaire et universitaire sans préjudice pour la liberté de culte.

AVIS ET RAPPORTS

AVIS N°2014-01 DU 22 AVRIL 2014
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
SUR

**LE FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE SENEGALAISE ET LA
PARTICIPATION DES NATIONAUX AU PLAN SENEGAL EMERGENT**

Le 27 février 2014, le Bureau du Conseil économique, social et environnemental a confié à la **Commission de l'Economie, des Finances, du Commerce et de la Conjoncture**, la préparation d'un projet d'avis sur le « financement de l'entreprise sénégalaise et la participation des nationaux au Plan Sénégal Emergent ».

La Commission a désigné M. Serigne Abdoul Aziz DIEYE comme rapporteur de l'étude.

Le Conseil, lors de sa séance plénière du 22 avril 2014, a adopté l'avis dont la teneur suit.

AVIS

SUR

Le financement de l'entreprise sénégalaise et la participation des nationaux au Plan Sénégal Emergent

Le Conseil économique, social et environnemental :

➤ **Considérant que le PSE :**

- traduit la volonté et l'engagement ferme des plus hautes autorités sénégalaises à assurer l'émergence économique, sociale et environnementale de notre pays à l'horizon 2035,
- offre des opportunités certaines, à travers ses projets phares, dont le besoin de financement par des fonds d'origines diverses, est évalué à 12.051 milliards de FCFA pour la période 2014-2023,
- a reçu l'approbation des partenaires techniques et financiers du Sénégal à travers les engagements financiers obtenus, lors du passage du Sénégal au Groupe Consultatif de Paris, les 24 et 25 février 2014, pour couvrir le besoin de financement nécessaire à la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires défini pour la période 2014-2018,
- réserve, dans le cadre de son financement, une part importante au secteur privé, national comme étranger (6.424 milliards de FCFA) et au Partenariat public privé (2.420 milliards de FCFA) ;

➤ **Considérant que l'environnement des entreprises sénégalaises est caractérisé par :**

- la prédominance des PME (90% du tissu économique) qui contribuent en moyenne à 30% du PIB et emploient environ 60% de la population active, soit 42 % du total des emplois générés par le secteur moderne ;
- la prééminence, au sein des PME, d'entreprises artisanales ou commerciales de taille et de forme juridique variables, évoluant de manière informelle, ce qui est à l'origine du taux élevé d'entreprises en difficulté (142) dont 45,8% des PME et 9,9% des Grandes entreprises ;

- les difficultés des PME à mobiliser des fonds auprès des établissements financiers à cause de la faiblesse de leur capital propre, leur incapacité à satisfaire aux conditions d'obtention de crédit auprès d'un système bancaire frileux, (seules 6,4% des entreprises obtiennent une satisfaction à leur demande de financement), leur difficulté à satisfaire aux conditions d'entrée en bourse pour y lever des fonds ;
 - la concurrence que subit l'entreprise sénégalaise vis-à-vis des entreprises étrangères du fait que ces dernières obtiennent des financements à des taux tournant autour de 3%, alors que l'entreprise sénégalaise obtient ses financements à un taux rarement inférieur à 9% ;
 - l'absence de décrets d'application de la loi d'orientation n° 2008-29 du 28 juillet 2008, relative à la promotion et au développement des petites et moyennes entreprises;
- **Considérant que le système de financement des entreprises au Sénégal est marqué par :**
- le recours au crédit fournisseur et à l'emprunt auprès des banques et des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) qui constitue la principale source de financement externe des entreprises, notamment des PME;
 - la présence de vingt deux (22) banques et d'une multitude d'institutions de micro finance (au moins 5 grands réseaux), dont l'offre de financement n'est pas adaptée aux besoins, aux capacités et à la nature des TPE/PME;
 - un secteur bancaire caractérisé par une offre de crédit limitée due à l'insuffisance et à la nature des ressources d'épargne mobilisées (dépôts essentiellement à vue), au manque de célérité dans la prise de décision d'octroi de crédit, des conditions de banque disproportionnées, incompréhensibles et inacceptables pour les usagers (tarification élevée, écart important entre taux débiteur bancaire et taux directeur de la BCEAO, multiplicité des prélèvements sur les opérations bancaires) ;
 - un système financier décentralisé, concentré dans les zones urbaines et périurbaines, incapable de mobiliser des ressources longues et stables, faiblement impliqué dans les secteurs à fort potentiel de croissance et d'emplois (les TIC, l'agriculture, l'artisanat, les énergies renouvelables) et dont les concours financiers aux entreprises sont faibles, les taux d'intérêts appliqués souvent élevés ;
 - la récente création du Fonds souverain d'investissements stratégiques (FONSIS), du Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP) et de la Banque nationale de Développement économique (BNDE) qui devraient contribuer à lever

certaines des obstacles et à augmenter, de manière substantielle, le volume des financements accordés aux PME ;

- le paradoxe d'un environnement institutionnel marqué par la multiplication de lignes de crédits et de fonds de garantie (qui a été d'un apport important dans la facilitation de la prise en charge des besoins des PME) et la persistance des difficultés des PME par la complexité des conditionnalités d'accès (priorité aux grandes entreprises et application persistante des procédures classiques d'analyse du risque et d'octroi de crédits par les banques domiciliataires), la défaillance des systèmes d'accompagnement, d'évaluation et de suivi des risques des emprunteurs, l'inadéquation de la sélection des bénéficiaires par les établissements prêteurs, l'absence de synergie entre les institutions de financement ;

RECOMMANDE

Pour la facilitation de l'accès des entreprises aux financements :

1. d'améliorer les dispositifs de financement et d'appui existants par :
 - la rationalisation et le regroupement des lignes de crédit et des fonds de garanties et l'amélioration du système d'information sur le crédit ;
 - l'incitation à la création et au développement de sociétés spécialisées dans le crédit-bail, le capital risque et l'affacturage ;
 - la dynamisation des centres de gestion agréés (CGA) en vue de permettre la modernisation du système d'information des PME ;
 - le renforcement du programme de labellisation des PME, initié par l'ADPME et sa mise en cohérence dans la mesure du possible avec les normes d'analyse des risques adoptées par les institutions financières et la BCEAO ;
 - un volontarisme d'état pour réduire l'écart de 3 à 8% entre les taux consentis, respectivement, aux entreprises étrangères et aux entreprises sénégalaises ;

2. de promouvoir la qualité des services financiers à travers, notamment :
 - le renforcement de la transparence financière par l'exigence de publication d'états financiers ;
 - le renforcement de la concurrence dans le secteur financier et l'amélioration de la qualité de la relation entre institutions financières et entreprises sénégalaises ;
 - l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'éducation financière des PME ;

3. de créer un guichet des PME au niveau du FONSI, du FONGIP et de la BNDE et d'inciter le secteur bancaire à apporter des concours financiers aux PME en révisant le mode de calcul du risque de crédit face à cette clientèle particulière qui ne remplit pas généralement les conditions exigées par les banques ;
4. de placer les ressources de l'Etat dans des banques qui accepteraient d'accompagner les PME et de créer des institutions de financement spécialisées, voire sectorielles, telles que le Crédit Agricole, qui auraient vocation à financer le développement ;
5. de renforcer le cadre législatif et réglementaire :
 - en révisant la loi d'orientation n° 2008-29 du 28 juillet 2008, relative à la promotion et au développement des petites et moyennes entreprises tout en prenant, avec diligence, ses décrets d'application ;
 - en diligentant les décrets d'application de la nouvelle loi sur les contrats de partenariat public privé ;
6. d'améliorer le niveau de capitalisation des PME et de renforcer le secteur financier en mettant en place des mécanismes de financement adaptés (fonds de garantie, ligne de refinancement à taux bonifié) ;
7. de créer une synergie entre les différentes institutions de financement et d'encourager le renforcement de l'articulation entre banques et SFD pour favoriser l'accès de ces derniers à des ressources longues;
8. de rationaliser le dispositif global d'appui aux PME et de rendre fonctionnels les comités techniques régionaux de suivi des PME, dans lesquels seront représentées toutes les structures d'appui ;
9. de remédier aux difficultés des 142 entreprises identifiées en mettant en place un fonds de normalisation qui permettra, par ricochet, de préserver les emplois ;
10. d'entreprendre des démarches au niveau des pays membres de l'UEMOA, pour que certains ratios du dispositif prudentiel imposé aux banques par la BCEAO, soient revus dans l'optique de leur permettre de disposer d'un peu plus de marge de manœuvre, pour l'octroi de crédit aux PME et aux *startups* (entreprises en démarrage) ;

Pour la participation des nationaux au PSE :

11. de créer les conditions de participation de l'entreprise sénégalaise aux projets phares du PSE, en l'accompagnant dans sa recherche de financements et en

renforçant les capacités techniques du secteur privé national afin de mieux la préparer aux PPP;

- 12.** de veiller à propager les différents projets du PSE sur l'ensemble du territoire national et d'encourager l'actionnariat populaire dans la réalisation de certains projets, notamment, en favorisant toutes les initiatives susceptibles de développer l'entrepreneuriat en milieu rural ;
- 13.** de réformer et de moderniser l'Administration publique pour l'accroissement des capacités techniques de ses services en veillant à la qualité des ressources humaines chargées de la mise en œuvre du PSE ;
- 14.** d'encourager une forte appropriation du PSE par les sénégalais et d'œuvrer pour un changement de comportements des citoyens, des élus et des agents de l'Etat, par une démocratie participative et par la promotion des valeurs civiques à travers la création d'un Prix du civisme et du mérite ;
- 15.** de veiller à la sauvegarde de l'intérêt national lors de la négociation et de la signature des conventions de partenariat, et notamment au transfert de technologies et de savoir-faire;
- 16.** de renforcer les moyens d'intervention du FONSIIS en lui permettant de fructifier certains actifs de l'Etat à mettre à sa disposition et de sécuriser la participation nationale par la création et le développement d'entreprises fortes capables de s'ériger en véritables championnes nationales ;
- 17.** de faciliter aux opérateurs économiques nationaux l'accès aux terres sur lesquelles ils pourraient disposer de droits réels et qu'ils pourront donner en garantie pour l'obtention d'un crédit ;
- 18.** de renforcer l'environnement des affaires pour le rendre favorable à l'émergence d'un secteur privé fort par :
 - la rationalisation de la fiscalité sur les entreprises afin de favoriser l'investissement, vecteur de croissance et d'emploi, tout en exploitant, plus que par le passé, les possibilités de la fiscalité sur le foncier ;
 - l'édification d'infrastructures de base, notamment, dans le monde rural ;
 - la mise sur pied d'institutions fortes, stables, intègres, compétentes et efficaces ;
 - la réforme profonde du secteur des assurances qui constitue un maillon important du dispositif d'accompagnement de l'entreprise ;
- 19.** de mettre en place, au niveau des territoires, des structures de veille citoyenne comme leviers opérationnels de la volonté de faire participer fortement les

populations et de faire changer les comportements. Ces structures seront impliquées :

- dans la formulation des projets du PSE ;
- dans le suivi et l'évaluation participative des politiques sectorielles initiées.

Annexes

ANNEXE I : LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

**COMMISSION DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,
DU COMMERCE ET DE LA CONJONCTURE**

TITRE	PRENOMS ET NOMS	PROFESSION FONCTION
PRESIDENT	Ibou NDIAYE	Ingénieur
VICE PRESIDENT	Serigne Dia NDONGO	Commerçant
RAPPORTEUR	Serigne Abdoul Aziz DIEYE	Expert Comptable
MEMBRES	Baïdy AGNE	Chef d'Entreprise
	Mamadou DIOP	Avocat
	Sara SALL	Assureur/ Maire
	Adja Mame Coumba NDIAYE	Commerçante
	Gade SALL	Comptable
	Birahime SECK	Enseignant/Forum Civil
	Marie Madeleine Pinto SENE	Expert fiscal
	Ndéye Maïmouna SENE	Journaliste
	Mamadou Bana WAGUE	Chef d'Entreprise
	Alassane THIMBO	Commerçant
	Papa Mbagnick DIOP	Chef d'Entreprise
	Emile WARDINI	Gérant de Société
	Dr Alpha Boubacar SY	Médecin
	Baye Mamoune NIASS	Chef religieux
	Mouhamadou Habib NIASS	PCR
	Bocar NIANE	Avocat
	Amacodou DIOUF	Economiste
	Mamath SOW	Agriculteur
	Mouhamadou NDIAYE	Commerçant
	Mbaye SAMB	Opérateur économique
	Mamadou Saliou BARRY	Agent des douanes
	Atoumane KA	Transporteur
	El Hadji Maodo SARR	Opérateur économique

ANNEXE II : LISTE DES STRUCTURES AUDITIONNEES

- Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique (**UCSPE**)/**DPEE**
- Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (**CNCAS**)
- Banque Nationale de Développement Economique (**BNDE**)
- Fonds de garantie des investissements prioritaires (**FONGIP**)
- Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (**FONSIS**)
- Direction nationale BCEAO/Sénégal
- Direction de la promotion des investissements
- Direction de l'appui au secteur privé
- Direction des investissements et de la promotion touristique
- Fonds de promotion touristique
- Direction de la micro finance
- Fonds d'impulsion de la micro finance
- Direction des Petites et Moyennes Entreprises
- Agence de Développement et d'Encadrement des PME (**ADEPME**)
- Observatoire National de la Qualité des Services Financiers (**ONQSF**)
- Conseil National du Patronat (**CNP**)
- Mouvement des Employeurs du Sénégal (**MDES**)
- Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (**UNACOIS**)

ANNEXE III : COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE



Mme la Présidente Aminata TALL ayant à ses côtés le Président Ibou NDIAYE et le rapporteur Serigne Abdoul Aziz DIEYE

I. Ouverture de la séance

L'Assemblée du Conseil économique, social et environnemental, s'est réunie en séance plénière, le mardi 22 avril 2014, à 10 heures, pour examiner l'affaire n° 2014-01 portant sur le projet d'Avis relatif au «*Financement de l'entreprise sénégalaise et participation des nationaux au Plan Sénégal Émergent (PSE)* », préparé par la Commission de l'Économie, des Finances, du Commerce et de la Conjoncture.

Les travaux, dirigés par Mme la Présidente Aminata TALL, se sont déroulés à l'auditorium Mamba GUIRASSY, en présence de Monsieur Amadou BA, Ministre de l'Économie et des Finances.

II. Présentation du projet d'Avis

Monsieur Serigne Abdoul Aziz DIEYE, rapporteur de la commission, a présenté le projet d'avis articulé autour de seize constats et vingt recommandations. Ces constats sont relatifs aux opportunités qu'offre le PSE mais également à l'environnement et au système de financement des entreprises sénégalaises. Quant aux recommandations, elles visent à faciliter d'une part, l'accès des entreprises aux financements et d'autre part, la participation des nationaux au PSE.

III. Observations et commentaires du Ministre sur le projet d'avis

Dans son intervention, le Ministre, remercie la Présidente du CESE, Madame Aminata TALL, les membres du Bureau ainsi que tous les conseillers. Il affirme avoir suivi avec une attention soutenue la présentation de l'Avis qui est d'une très grande utilité dans le plan d'action du gouvernement. Ensuite, dans cette phase délicate de mise œuvre du PSE dans lequel le Président de la République a demandé au gouvernement d'aller plus vite pour amorcer les ruptures fondamentales nécessaires afin d'asseoir une croissance forte, durable et équitable, il

déclare partager l'Avis du CESE sur la question stratégique du financement de l'entreprise sénégalaise et la participation des nationaux au PSE.



Le Ministre Amadou BA, faisant part de ses observations sur le projet d'Avis

Il signale, en outre, que le secteur privé domestique doit occuper une place de choix dans la mise en place des 27 projets phares retenus dans le PSE et exhorte tous les acteurs nationaux du processus de développement à jouer leur partition dans son suivi et sa mise en œuvre. Il annonce aussi qu'un dispositif de vulgarisation sera engagé dans toutes les régions du Sénégal pour faciliter l'appropriation du PSE par les populations.

Monsieur le Ministre qualifie, enfin, le diagnostic fait par la commission de très pertinent et assure que les recommandations formulées vont enrichir la matrice des réformes phares initiées dans le cadre de la mise en œuvre du PSE en vue d'améliorer l'environnement des affaires, attirer l'investissement direct étranger et mobiliser l'épargne intérieure.

IV. Débat Général

Au cours du débat, 18 conseillers ont pris la parole.

M. Ngaïdo BA se félicite de la baisse du capital de la Société Anonyme à Responsabilité Limitée (SARL) d'un million de francs CFA (1.000.000) à cent mille francs CFA (100.000) et demande la suppression de la recommandation n° 20¹ car le CESE est déjà membre du dispositif de pilotage et de suivi du PSE.

Au regard de la lenteur constatée dans la mise en place du fonds d'appui à la cinématographie entre 2004 et 2014, M. BA invite le Ministre à une plus grande diligence dans la finalisation des décrets d'application de la toute nouvelle loi sur le PPP. M. Ngaïdo BA apprécie les garanties qu'offrent le FONGIP et le FONSIS, pose le défi relatif à l'effectivité de la participation des PME et suggère la reconsidération de la recommandation sur le civisme en préconisant, au delà du prix, l'organisation d'une journée nationale consacrée au civisme.

M. Ndane DIOUF insiste sur l'importance de l'appropriation collective du PSE et le défi d'optimiser la valorisation des opportunités de financement interne en passant par la mobilisation de l'épargne nationale non domiciliée dans les banques. Pour ce faire, il faut un bon dispositif de communication.

¹ d'impliquer le CESE dans le dispositif institutionnel de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du PSE ;

M. Mamadou DIOUF suggère le renforcement de la recommandation 11² et propose d'y rajouter ce qui suit : « ... en favorisant toute initiative susceptible de développer l'entrepreneuriat en milieu rural ». La prise en compte de cette dimension relative à l'entrepreneuriat rural permet :

- d'offrir une meilleure cohérence avec l'alinéa 2 de la recommandation 18 ;
- de diminuer la pression qui pèse sur les centres urbains ;
- de donner une meilleure cohérence avec l'Avis émis lors de la session précédente sur l'emploi des jeunes.

Me Moustapha NDIAYE rappelle les limites qui ont entravé les initiatives des gouvernements successifs qui se sont tous fixés comme objectif l'émergence du Sénégal, mais ont péché dans la mise en œuvre des programmes qu'ils ont eu à initier. Il salue la décision du Ministre de vulgariser le PSE et reste convaincu que la réussite des politiques mises en place par le gouvernement passera, entre autres, par une transformation de nos modes de pensée et d'agir pour promouvoir un esprit d'entreprise et d'innovation.



Les conseillers, en séance plénière.

M. Maguèye NDIAYE se félicite de la mise en place du PSE et reste persuadé que le Sénégal est sur les rails de l'émergence. A partir du moment où les financements sont disponibles, il pense que c'est aux sénégalais de savoir comment monter de bons projets pour contribuer à la mise en œuvre du PSE. Enfin, il souhaite la bienvenue à la délégation du CES du Congo Brazzaville en visite chez nous.

M. Cheikh DIOP magnifie l'audace du gouvernement dans l'initiative du PSE qu'il qualifie d'outil de contrôle des politiques publiques mises à la disposition d'une population mature et d'une société civile critique.

Cl Mame Balla GUEYE présente les potentialités économiques dont dispose le Sénégal, susceptibles d'attirer de nombreux investisseurs. Par ailleurs, il exhorte le Ministre à promouvoir davantage le financement des PME pour le développement des cultures de contre-saison.

² de veiller à une répartition équilibrée des différents projets du PSE sur l'ensemble du territoire national et d'encourager l'actionnariat populaire dans la réalisation de certains projets.

Mme Aminata FALL MBACKE souhaite que la recommandation 19³ soit mise au premier plan et se demande si la mise en œuvre du PSE sera facile à gérer. Madame MBACKE rappelle qu'il est bien de financer les PME mais qu'il faut insister sur les mécanismes d'encadrement et de suivi car la bonne volonté du Président de la République et la qualité de nos experts, ne suffiront pas pour développer le pays.

M. Ismaïla SOW plaide pour la prise en compte du secteur de l'élevage et de l'agriculture dans les perspectives de développement économique préconisées par le PSE.

M. Serigne DIA NDONGO marque son accord sur les investissements directs étrangers (IDE) dans la mise en œuvre du PSE. Toutefois, il demande au gouvernement de faire de la place aux entreprises nationales pour éviter l'exportation de la croissance. Pour ce faire, des réformes doivent être engagées au niveau de l'administration afin de mieux conscientiser les travailleurs sur leurs responsabilités et d'être à l'écoute des populations.

M. Mbagnick DIOP félicite le Ministre pour le succès du PSE et magnifie la démarche inclusive qui a consisté à impliquer tous les acteurs. Il suggère un travail de vulgarisation aussi bien au niveau des entreprises que des populations partout où elles se trouvent.

M. Amacodou DIOUF constate que notre pays est arrivé à un tournant décisif de son histoire avec le PSE qui accorde une place prépondérante à l'entreprise sénégalaise dans le développement économique et social. Ceci appelle la mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour un partenariat public privé fiable. M. DIOUF déplore la faiblesse et le doute sur le mécanisme de suivi du PSE parce que la question n'est pas réglée à tous les niveaux de la République. En clair, il serait bien, d'après lui, de clarifier la place et le rôle respectifs de l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique (UCSPE), du Bureau Opérationnel de Suivi du PSE (BOSSE) et du ministère du Plan dans le dispositif de suivi. Il y va de la réussite du PSE.

M. Aly LO prône, au sujet des dispositions à prendre dans le cadre de la mise en œuvre du Plan, une réforme en profondeur du secteur des assurances avec des produits nouveaux qui répondent aux besoins des sénégalais. Il ajoute que la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) doit être reformée pour lui permettre d'équilibrer ses comptes. Il précise que l'État doit prendre des mesures pour assurer son patrimoine et orienter une plus grande partie du budget national vers le secteur primaire. Il souligne que l'acte III de la décentralisation suscite beaucoup d'espoir et qu'il faut des mesures d'accompagnement pour les conseils départementaux qui vont être créés.

M. Amadou KANE félicite le Ministre pour les initiatives prises au niveau de son département et souhaite connaître les secteurs et les entreprises qui sont financés par le PSE pour une meilleure appropriation du plan par les populations. Il souligne la nécessité d'accélérer la cadence et de penser au financement du sport à travers le PSE. M. KANE déplore le taux d'intérêt élevé des banques et ajoute à la suite du CI Mame Balla GUEYE que le Sénégal, au delà des potentialités naturelles, a des potentialités humaines très fortes.

³ de mettre en place, au niveau des territoires, des structures de veille citoyenne comme leviers opérationnels de la volonté de faire participer fortement les populations et de faire changer les comportements. Ces structures seront impliquées :

- à l'identification des projets du PSE ;
- au suivi et à l'évaluation participative des politiques sectorielles initiées .

M. Madior DIOUF rappelle les défis devant mener le Sénégal vers l'émergence et regrette la timidité de certaines recommandations. Par ailleurs, il déplore les taux appliqués par les banques en défaveur des entreprises sénégalaises contrairement à celles étrangères ainsi que le nombre important d'entreprises en difficulté. Il faut, selon lui, un volontarisme de l'État pour remédier à cela et sauvegarder l'emploi au Sénégal.

Mme Ndèye WELLE affirme qu'un pays ne peut se développer sans agriculture et qu'il faut donc faire en sorte que les paysans se retrouvent dans le PSE. Elle déplore le fait que les paysans du Walo aient des difficultés pour écouler leur production agricole notamment la tomate. Elle dénonce aussi les taux d'intérêt élevés pratiqués par les banques et les difficultés que les femmes rencontrent pour obtenir l'agrément de leurs mutuelles. Elle souhaite la création de mutuelles en faveur des jeunes pour lutter contre le chômage.

Mme Rouguiatou BARRY annonce que les populations de la Casamance, surtout les femmes, se plaignent de l'absence de financement de leurs projets et que la dernière usine pourvoyeuse d'emplois à Ziguinchor est sur le point de tomber en faillite. Elle fustige aussi les taux élevés pratiqués par les banques, ce qui constitue un facteur bloquant à l'accès au crédit des porteurs de projet.

M. Baïdy AGNE renouvelle au Ministre la confiance du secteur privé même si le débat sur le taux de croissance fait toujours polémique. Il rappelle qu'aucun pays ne peut émerger sans son secteur privé national. Il termine son propos en marquant son désaccord par rapport à la recommandation de la commission faisant état d'un émiettement du secteur privé national et d'un manque de concertation entre les différents acteurs.

V. Interventions du rapporteur et du Président de la Commission



M. Ibou NDIAYE et Serigne Abdoul Aziz DIEYE, président et rapporteur de la commission

M. Abdoul AZIZ DIEYE, Rapporteur de la commission, remercie Monsieur le Ministre et ses collaborateurs et se félicite de la bonne compréhension que les Conseillers ont du thème et de l'appropriation que la majorité a fait des conclusions proposées par la commission.

Par la suite, il a répondu à quelques questions posées au cours du débat général.

Concernant l'implication des acteurs du PSE, il affirme que le développement de tout pays nécessite un consensus national, c'est-à-dire la participation de tous, une bonne vulgarisation et un bon suivi-évaluation, mais aussi un accompagnement des entreprises en difficulté et la promotion d'une bonne politique d'intégration afin de convaincre les bailleurs.

À la suite du rapporteur, le Président de la commission M. Ibou NDIAYE félicite ses collègues ainsi que les collaborateurs du Ministre pour avoir mis à leur disposition de la documentation lors des auditions et a souhaité que le PSE soit une réussite, mais pour cela, il souligne qu'il faut :

- que les populations les plus reculées s'approprient le Plan ;
- accroître la croissance des entreprises et créer des emplois pour les jeunes ;
- former les citoyens pour le respect des normes civiques, etc.

Dans cette même logique, il demande à Monsieur le Ministre de faire une bonne communication sur l'importance du PSE par des actions collectives.

Revenant sur la situation des entreprises en crise, par exemple la SOCAS, pour la production de la tomate, M. NDIAYE affirme que l'État est prêt à les accompagner. Sur un autre registre, il a évoqué quelques suggestions liées à l'impôt sur le foncier, d'où la nécessité d'une réforme du domaine foncier afin que les gisements de ces recettes fiscales puissent être exploités. Au terme de son intervention, il a indiqué que le rapport entre l'État et le Patronat doit faire l'objet d'une concertation.

Madame la Présidente remercie M. NDIAYE pour ces précisions et passe la parole à Monsieur le Ministre pour qu'il réponde aux questions des intervenants.

VI. Intervention du Ministre

Reprenant la parole, Monsieur le Ministre Amadou BA tient à apporter des clarifications aux interrogations soulevées par les conseillers.

Concernant la préoccupation de M. Ngaïdo BA en rapport avec la participation dans les projets cinématographiques, il indique qu'il existe au niveau du FONSIS un sous-fonds destiné à la participation au capital et que les PME qui évoluent dans les secteurs à forte valeur ajoutée en bénéficieront et qu'il sera fait en sorte que la culture et plus particulièrement le cinéma puisse bénéficier de financements.



M. le Ministre de l'Economie et des Finances répondant aux questions des conseillers

Il ajoute, comme l'a souligné M. Ndane DIOUF, que le PSE doit être assuré en grande partie par les ressources intérieures telles que la fiscalité et l'épargne, même s'il est à noter que l'évaluation de cette épargne est très difficile, à plus forte raison sa mobilisation. De même, il signale, que les banques sont encouragées à s'installer dans les zones rurales et que la vulgarisation du PSE devrait favoriser cela.

Par la suite, il informe que le Sénégal en est à son 7^e groupe consultatif. En effet, le 1^{er} a eu lieu en 1984, le 2^e en 1987 et a permis de collecter 455 milliards, le 3^e en 1995 avec 750 milliards, le 4^e conduit par M. Pape Ousmane SAKHO avec 1000 milliards, le 5^e conduit par M. Idrissa SECK avec 800 milliards à travers la stratégie DSRP 1 et le 6^e conduit par M. Aguibou SOUMARE qui a permis d'avoir 2140 milliards dont 1700 milliards d'engagements en cours et 882 milliards d'engagements nouveaux. Ainsi, le 7^e groupe consultatif conduit par le Président Macky SALL, a permis d'obtenir 2056 milliards et 3.722 milliards d'engagements nouveaux pour un besoin de 1853 milliards. Ce qui fait 5785 milliards pour la période.

Il souligne que le taux de croissance du Sénégal, se situe entre 3 et 4% et précise que ce taux a augmenté car, entre 1983 et 1993 le taux était de 1,7% ; 4,5% entre 1995 et 1999 ; de 4,4% entre 2000 et 2005, de 3,2% entre 2006 et 2011 et de 3,4% entre 2012 et 2013. Il estime donc que le Sénégal est sur la moyenne et qu'il faut penser à atteindre les 4%, car avec 3,5% on n'ira nulle part ; c'est pour cela que le PSE propose des ruptures.

En ce qui concerne la démarche inclusive, il souligne que le PSE n'est pas à cent pour cent parfait, que le Président de la République vise l'émergence en 2035 et que son souhait est d'avoir un document consensuel qui transcende les clivages politiques et les générations.

Il indique ensuite que les ruptures seront basées sur trois axes, à savoir :

- la création de richesses ;
- les ressources humaines ;
- la gouvernance.

Il souligne également que le PSE est dans sa phase de mise en œuvre qui constitue une préoccupation majeure et que des mesures seront prises pour aller de l'avant et précise, comme l'a dit le conseiller M. Maguèye NDIAYE, que le PSE ne doit pas souffrir des clivages politiques, que tout un chacun doit s'y impliquer et que la mise en œuvre de ce plan s'inscrit dans la continuité, même après le mandat du Président Macky SALL.

Il tient à préciser qu'ils ont travaillé avec un cabinet qui s'est limité uniquement au diagnostic, mais que le document qui a été présenté au groupe consultatif, est l'œuvre de cadres et de structures qui ont travaillé sur le DSRP 1 et le DSRP 2.

Il signale que la préoccupation soulevée par le conseiller Cheikh DIOP est à prendre en compte, car le PSE est un pari risqué. Aussi précise-t-il que les cadres du ministère sont prêts à dialoguer, sur le PSE, avec tous les acteurs qui le souhaitent, pour montrer la pertinence et la vision du Président de la République sur ces questions de développement.

Monsieur le Ministre indique que la transparence est une volonté du Président de la République et que le gouvernement a, à ce jour, acquis 375 milliards sur les ressources extérieures qui seront répartis en projets finis comme suit :

- 277 milliards, en projets négociés ;
- 49 milliards qui attendent de passer devant les conseils d'administration des structures concernées ;
- des projets négociés pour 49 milliards ;
- 19 milliards pour le projet de route Dinguiraye Niore- Keur Ayib dont les négociations vont s'ouvrir.

Il revient sur les objectifs fixés à partir de 2014 et au-delà de 2015, relatifs à l'amélioration du taux de croissance pour aller vers une moyenne de 7%, à la maîtrise du déficit et surtout à une croissance inclusive dans un État de droit. Le gouvernement reste ouvert pour d'éventuels éclaircissements sur les cours de leurs performances, ajoute-il.

Il mentionne que le Sénégal a des ressources naturelles qui peuvent favoriser son développement et que chacun doit y mettre du sien et trouve inadmissible que la moitié des ressources intérieures soit consacrée aux salaires des fonctionnaires. Donc, poursuit-il, c'est pour ces raisons que l'investissement n'est pas efficace et que le Sénégal investit à hauteur de 577 milliards dans le Budget Consolidé d'Investissement (BCI), mais le Sénégal a un taux de croissance très faible, dû au fait que dans l'investissement, la plupart retourne dans le fonctionnement.

Il ajoute que le PSE n'a oublié aucun secteur et que chacun bénéficiera de financement. En ce qui concerne les taux d'intérêt des banques, Monsieur le Ministre indique qu'ils ont baissé, mais que cela ne suffit pas, même s'il est à noter que le Sénégal a le taux le plus faible de la sous région. Il informe également que la loi PPP prend en compte les entreprises nationales et que les décrets d'application des lois, seront pris sous peu.

Pour répondre à Monsieur Aly LO, le Ministre souligne que les assurances doivent participer à la mise en œuvre de l'épargne et que cela est inscrit dans la loi de finances rectificative. Ainsi, l'État va compléter sa contribution, s'ouvrir aux services compétents, et mettre en place un processus pour sécuriser les investisseurs. De ce point de vue, l'Acte 3 de la décentralisation est en train de travailler là-dessus pour permettre aux collectivités d'avoir des ressources financières.

Il notifie, également, à la conseillère Mme Ndèye WELLE l'importance de la SOCAS pour le Sénégal et que l'État tiendra compte des cultures industrielles pour permettre d'améliorer la situation des agriculteurs. Par rapport à l'interpellation de la conseillère Mme Rouguiatou BARRY, il indique que l'État est sur le point de mettre en œuvre un processus pour sortir les financements et que la Casamance qui est une zone d'intérêt pour le Président de la République, bénéficie d'un programme spécial.

Pour conclure, Monsieur le Ministre remercie tous les membres du CESE et particulièrement Madame la Présidente.

Reprenant la parole, **Madame la Présidente** félicite Monsieur le Ministre pour la clarté des réponses apportées, salue la pertinence des interventions des conseillers, mais surtout la richesse des informations mises à la disposition du CESE. Elle apprécie également la forte conviction du Ministre à rendre opérationnelle la politique de rupture nécessaire à notre pays pour la réalisation du PSE. Madame la Présidente rappelle l'engagement du CESE à

accompagner le PSE dans le souhait de la réalisation des performances attendues de tous, car devant l'existence d'une émergence naturelle, le Sénégal a le devoir de réussir ce Plan en se fondant sur ses ressources humaines ainsi que sur les valeurs que sont le civisme, la discipline ainsi que la stabilité politique qui est un élément consolidateur.

VII. Adoption des projets d'avis et de résolution

Au terme des échanges, le Conseil économique, social et environnemental a adopté à l'unanimité des conseillers présents le projet d'Avis sur « le financement de l'entreprise sénégalaise et la participation des nationaux au Plan Sénégal Emergent » sous réserve de l'intégration de l'ensemble des observations pertinentes formulées par les différents intervenants.



Les conseillers, passant au vote pour l'adoption de l'avis

La résolution y afférente et qui donne mandat à la commission spéciale du Plan, des études générales et de synthèse pour la mise en forme définitive de l'avis a également été adoptée à l'unanimité.

VIII. Clôture de la séance

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour la séance est levée à 13h15mn.

AVIS N°2014-02 DU 23 AVRIL 2014
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
SUR

**LE SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE DANS LES
STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU SENEGAL**

Le 27 février 2014, le Bureau du Conseil économique, social et environnemental a confié à la Commission de la Santé et des Affaires sociales, la préparation d'un projet de rapport sur « le système de protection sociale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté au Sénégal »

La Commission a désigné M. **Amacodou DIOUF** comme rapporteur de l'étude.

Le Conseil, lors de sa séance du 23 avril 2014, a adopté le rapport dont la teneur suit.

RAPPORT

SUR

LE SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE DANS LES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU SENEGAL

SOMMAIRE

Sigles, abréviations et acronymes

Introduction Générale

I. Etats des Lieux

- 1.1. Situation économique internationale et nationale
- 1.2. Constats dans le secteur de la protection sociale
- 1.3. Contraintes dans le secteur de la protection sociale
- 1.4. Acquis dans le secteur de la protection sociale

II. Recommandations

- 2.1. Recommandations générales
- 2.2. Recommandations spécifiques

Conclusion

Bibliographie

Annexes

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

- **BM** : Banque Mondiale
- **CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
- **CESE** : Conseil économique, social et environnementale
- **CMU** : Couverture Maladie Universelle
- **CNTS** : Confédération nationale des Travailleurs du Sénégal
- **CONGAD** : Conseil des Organisations Non Gouvernementales d’Appui au Développement
- **CSO/PLCP** : Cellule de Suivi Opérationnel du Programme de Lutte Contre la Pauvreté
- **CSS** : Caisse de Sécurité Sociale
- **DGPSSN** : Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
- **DPSE** : Document du Plan Sénégal Emergent
- **FGA** : Fonds de Garantie Automobile
- **HIMO** : Haute intensité de Main d’œuvre
- **INPS** : Initiative Nationale de Protection Sociale
- **IPM** : Institution de Prévoyance Maladie
- **MFFE** : Ministère de la Femme, de la Famille et de l’Enfance
- **OMD** : Objectif du Millénaire pour le Développement
- **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- **PAM** : Programme Alimentaire Mondial
- **PAMAS** : Programme d’Appui à la Micro Assurance Santé
- **PIDES** : Programme Intégré de Développement Economique et Social
- **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- **PRODES** : Programme de Développement Economique et Social
- **PSE** : Plan Sénégal Emergent
- **PTF** : Partenaires techniques et Financier
- **SADEC** : Stratégie Accélérée de Développement des Compétences
- **SIG** : Système d’Information Géographique
- **SNPS** : Stratégie nationale de Protection Sociale
- **UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
- **UNSAS** : Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal
- **IPRES** : Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal.

INTRODUCTION GENERALE

La protection sociale est inscrite au cœur des nouvelles orientations et perspectives de coopération en matière de développement inclusif. Une volonté qui se heurte, dans la plupart des pays africains, à l'inefficacité des politiques sociales préconisées des indépendances à nos jours, à la précarité des économies, à l'ampleur et au caractère complexe de la vulnérabilité des populations et à la diversité des crises ou chocs économiques ayant souvent un impact sur les projections des Etats.

En pratique, si le déterminant de l'efficacité d'un système de protection sociale dépend de la viabilité financière du pays comme le préconise le consensus de Séoul relatif au « *meilleur partage de la croissance* », son articulation aux perspectives de développement économique constitue un impératif majeur.

Ainsi, l'adoption du thème sur « *Systèmes de Protection sociale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté au Sénégal* » par l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnementale (CESE) et dont le traitement est confié à la Commission de la Santé et des Affaires sociales, dénote la volonté de notre institution, à apporter des contributions indiquées, en vue d'une efficacité plus accrue des nouvelles orientations déclinées par le Chef de l'Etat en matière de politiques de développement économique et de justice sociale.

Aussi, cette session du CESE trouve-t-elle sa particularité dans le seul fait qu'elle intervient un mois environ après la rencontre du groupe consultatif sur le Plan Sénégal Emergent à Paris. Les débats préconisés devraient contribuer à une meilleure articulation des questions clés de développement social, notamment la mise en œuvre de la politique de protection sociale du Président de la République, comme l'indique le deuxième axe de la stratégie nationale de développement économique et social, fondue dans le PSE.

Les travaux de la commission furent exclusivement orientés autour des auditions (avec la présence de dix neuf (19) institutions, organisations et programmes du gouvernement, du secteur privé et de la société civile) et autour de la revue documentaire (avec vingt deux (22) documents sous forme de rapports, de bulletin d'informations ou notes de présentation exploités). Cette approche a permis de collecter et d'échanger sur des données actuelles du secteur de la protection sociale au Sénégal avec des praticiens du milieu.

C'est pourquoi, les recommandations du présent rapport s'inspirent largement des propositions des acteurs et des cibles de la Stratégie Nationale de protection sociale qui trouvent auprès du CESE un cadre d'échanges et de partage susceptible de relayer leur vécu quotidien au niveau des décideurs publics.

Ce présent rapport expose les éléments d'analyse de la protection sociale au Sénégal dans un contexte de lutte contre la pauvreté ainsi que les recommandations essentielles que les acteurs estiment utiles à mettre en œuvre.

I- ETAT DES LIEUX

1.1. Situation économique internationale et nationale

La protection sociale est un droit fondamental de tout être humain et une nécessité politico économique pour la stabilité sociale d'un pays. Outre les dispositions des articles 22 et 23 de la déclaration universelle des droits de l'homme, relatifs à la sécurité sociale et le droit au travail, l'article 25 couvre un champ plus large et précise que « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté...* ».

Pour la réalisation de ce droit, la communauté internationale a lancé une croisade, en adoptant en 2000 la résolution 52 / 2, portant sur la déclaration du millénaire, lors de sa 8^{ème} séance plénière du 8 septembre 2000. Outre les valeurs et principes déclinés, sur les sept autres priorités, les trois (03) portent sur le développement et l'élimination de la pauvreté, la protection des groupes vulnérables et les réponses aux besoins spéciaux de l'Afrique.

Ainsi, en plus des mesures et initiatives en matière de sécurité sociale lancées par le Bureau International du Travail (BIT) en 2001 suite à la conférence internationale du travail, notamment le lancement de la « campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous » en juin 2003 à Genève, le comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des Chefs de Secrétariat du Système des Nations Unies a adopté en avril 2009 « l'initiative mondiale d'un socle universel de protection sociale » dont la mise en œuvre est confiée au BIT et à l'OMS avec l'appui de quinze (15) autres agences du système des nations unies et d'autres partenaires (donateurs bilatéraux et ONG internationales...). Cette initiative repose sur deux axes majeurs :

- la disponibilité, la continuité et l'accès géographique et financier aux services sociaux essentiels, tels que l'éducation, la formation, la santé, la sécurité, l'alimentation, l'eau potable, l'assainissement, le logement, l'emploi... ;
- les transferts sociaux essentiels, en faveur des personnes pauvres et vulnérables, en espèces ou en nature, notamment les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap..., pour leur assurer un revenu minimum, des moyens de subsistance décents et des financiers pour l'accès aux services essentiels.

Ceci recoupe la définition proposée par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), en 2006, considérant la *protection sociale comme l'ensemble des politiques et mesures destinées à donner aux pauvres et aux catégories vulnérables davantage de moyens de s'affranchir du dénuement et de faire face aux chocs.*

Au regard des bonnes pratiques enregistrées, les cas d'école disposant d'un socle de protection social complet sont le Mexique, le Brésil, le Chili, l'Afrique du sud, la Thaïlande.

Notre pays s'est beaucoup inspiré de l'exemple brésilien quant aux bourses familiales de sécurité.

Pour la consolidation des acquis en matière de protection sociale, il importe de prendre en compte les préconisations post 2015 du rapport du Secrétaire Général des Nations Unies intitulé : « *Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous* » ainsi que son adresse à l'Union Interparlementaire en novembre 2013. Ces deux documents réaffirment l'engagement de la communauté internationale pour le développement durable et pour l'éradication de la pauvreté et indiquent leur caractère comme prioritaire dans le système des Nations Unies.

Par ailleurs, la revue de la protection sociale réalisée par l'union européenne en juin 2010 dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest, , indique que les systèmes formels de protection sociale du Sénégal connaissent de sérieux problèmes de performance et des limites dans leurs capacités à répondre aux besoins multiples des populations. En pratique, les contraintes structurelles relevées renvoient à : la confiance dans les systèmes collectifs, la transparence dans l'affectation des ressources, l'adaptation de la protection sociale aux évolutions du salaire, la démocratisation de l'accès aux soins médicaux, le coût persistant de certains soins, Etc.

Au Sénégal, les nouvelles initiatives sectorielles engagées par l'Etat s'articulent autour des orientations de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale (SNDES) qui considèrent « *la protection sociale comme un ensemble de mesures tendant à protéger les populations contre la survenance de risques sociaux. Elle comprend, outre les régimes publics de sécurité sociale, les régimes privés ou communautaires. Elle est mue par trois logiques : celle d'assistance, celle d'assurance dans la prise en charge des prestations et celle d'autonomisation des catégories sociales.*

Les transferts non contributifs, à travers l'assistance sociale (transferts réguliers et prévisibles) et les filets sociaux de sécurité permettent aux populations pauvres de disposer d'un revenu minimum, de moyens de subsistance et de soins de santé.

L'assurance qui est un mécanisme de partage de risques et un système contributif qui permet aux ménages de se protéger contre divers facteurs de privations et d'atténuer les risques d'endettement ».

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) a repris trois (03) dimensions prioritaires de la SNDES que sont : le renforcement de la sécurité sociale des travailleurs et des retraités, l'amélioration des conditions socio-économiques des groupes vulnérables et l'élargissement de la protection sociale au secteur informel et aux groupes vulnérables.

Dans ce contexte nouveau, entre autres postulats de base, la protection sociale est considérée comme un facteur de croissance économique. De ce fait, le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers (dont la Banque Mondiale) ont conclu que la mise en place d'un système de filets sociaux ciblés était préférable à la poursuite des subventions des prix généralisées.

Toutefois, force est de constater que les mécanismes informels de protection, basés sur des obligations traditionnelles de solidarité, sont toujours les plus importants. Aussi, pour de

nombreux ménages pauvres, les fonds envoyés par des migrants offrent une forme non négligeable de protection sociale.

La réponse aux chocs porte aussi sur :

- le soutien financier aux petits producteurs agricoles ;
- l'effacement de la dette aux producteurs ;
- les mesures fiscales en faveur des groupes vulnérables ;
- la subvention des denrées alimentaires de base ;
- etc.

Les programmes de filets sociaux ou transferts non contributifs contribuent positivement aux efforts du gouvernement dans la lutte contre la pauvreté.

En 2011, il y avait douze (12) programmes de filets sociaux répartis entre différents ministères et agences gouvernementales.

Ces éléments de réponse esquissés ci-dessus, visent à réduire pour le gouvernement du Sénégal, l'impact des chocs sur les groupes vulnérables en appuyant les ménages à l'accès aux soins de santé avec l'extension de la couverture du risque maladie des populations. Cette initiative propose des idées fortes d'amélioration des modalités de gestion de la gratuité et de l'extension de cibles pauvres ou vulnérables de la population à travers la création d'un fonds pour les prestations subventionnées ainsi que l'extension de la césarienne à la région de Dakar en plus de la gratuité des soins pour les indigents et les enfants âgés de 0 à 5ans.

Il importe de souligner l'importance et la place du développement des mutuelles de santé sur lesquelles repose fortement la couverture maladie universelle (CMU). En effet, ces structures éprouvent de réels besoins de renforcement de capacités pour un maillage du territoire national. Ce renforcement s'adresse aussi aux acteurs de ces institutions pour une gestion améliorée des prestations, etc.

Le soutien de l'Etat aux mutuelles, au regard de ce qui se développe actuellement, permettra à ce filet de contribuer à l'accès simplifié aux soins de santé primaires.

Dans cette volonté d'étendre la couverture du risque maladie d'autres projets ont été retenus par le gouvernement. Parmi ces projets nous pouvons citer :

- le projet de mise en place d'un régime de protection sociale agro sylvo pastorale ;
- le projet de mise en place d'une mutuelle sociale pour les travailleurs du secteur routier ;
- le projet assurance maladie à travers les mutuelles dans le secteur des collectivités locales ;
- le Programme d'Appui au Développement de la Micro Assurance Santé (PAMAS).

Il importe de souligner clairement, les difficultés des systèmes de couverture du risque maladie, qui, selon le Ministère de la Santé et de l'Action sociale, tournent essentiellement autour du :

- caractère partiel de la prise en charge par l'imputation budgétaire des agents de l'Etat (4/5) et la non prise en compte des médicaments ;

- l'obsolescence du cadre législatif et réglementaire des IPM ainsi que leur dépendance de la situation financière des entreprises ;
- la faiblesse de la pénétration des mutuelles de santé au niveau des populations nécessiteuses et le manque de ressources financières de ces dernières ;
- la réticence des prestataires pour les indigents et la méconnaissance par ces derniers de ces mécanismes d'assistance ;
- etc.

Le constat majeur issu des auditions indique que la génération d'emplois à travers des travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) constitue un défi majeur pour optimiser l'apport d'un système de filets sociaux à caractère productif (développement du capital humain), dans le développement social de notre pays.

1.2. Constats majeurs dans le secteur de la protection sociale

1.2.1. Les formes étudiées de protection sociale

Les politiques publiques en matière de sécurité sociale, initiées par le Ministère de la Fonction publique, du Travail, du Dialogue social et des Organisations professionnelles, se réfèrent fortement aux obligations de l'état à assurer la prise en charge des neuf (09) risques sociaux indiqués dans la convention 102 de l'OIT, ratifiée par le Sénégal en 1962. Le gouvernement ne cesse d'accompagner les fortes avancées enregistrées dans la prise en charge des travailleurs salariés du secteur privé.

L'Etat a mis en place un système de sécurité sociale caractérisé par une pluralité d'institutions :

- la Caisse de Sécurité sociale (CSS) en matière de prise en charge des différentes prestations ;
- l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) créée en 1975 pour la prise en charge de la vieillesse, de l'invalidité et du décès ;
- les Institutions de prévoyance maladie IPM, en vue d'une meilleure accessibilité aux soins.

A cela s'ajoute le régime des fonctionnaires et ceux dits complémentaires ou volontaires. Ce dernier touche toutes les catégories sociales à travers des mutuelles communautaires, socio professionnelles complémentaires et des offres de sociétés d'assurance privées. Il importe de noter le rôle important du Fonds National de Retraite (FNR) dans la prise en charge de ces agents de l'Etat.

Aussi, d'autres actions gouvernementales et communautaires de protection sociale récemment déclinées dans la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre, sont menées et portent sur : la carte d'égalité des chances, la mise en place d'un fonds d'appui aux personnes en situation de handicap, la consolidation et le renforcement des acquis du Programme de Réinsertion à Base Communautaire (RBC) et l'institutionnalisation d'une haute autorité en charge de la promotion et de la protection des droits des personnes en situation de handicap.

1.2.2. Les niveaux institutionnels d'intervention

La protection sociale est un domaine transversal et la couverture de l'ensemble de ses dimensions implique l'intervention de plusieurs acteurs institutionnels dont : la Présidence de la République (à travers la DGPSN) et les Ministères Techniques en charge du développement social (ministère chargé de la famille et celui chargé de la santé).

- ***L'État et les Collectivités locales :***

Les structures étatiques qui prennent en charge les politiques de protection sociale sont:

- le Ministère de l'Economie et des Finances (le Fonds National de Retraite - FNR) ;
- le Ministère de la Fonction publique et du Travail pour le système de sécurité sociale des travailleurs ;
- la présidence par la Délégation à la Protection et à la Solidarité nationale à travers les bourses familiales ;
- le Ministère de la Santé et de l'Action sociale (CMU) et les cartes d'égalité des chances ;
- le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, surtout avec les projets pilotes de la cellule nationale de lutte contre la pauvreté ;
- la Caisse de Sécurité sociale.

Les Collectivités locales se focalisent le plus souvent sur des actions de secours et développent une approche peu ou prou « humanitaire », circonstancielle et non systémique. Ceci est en porte-à-faux avec les principes sous-tendant la stratégie nationale de protection sociale.

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance inscrit son action dans le cadre d'une stratégie globale qui s'articule à la politique nationale de protection sociale, coordonnée par une cellule opérationnelle de suivi des projets et programmes de lutte contre la pauvreté.

La Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) constitue un maillon important de la mise en application des politiques publiques en matière de protection sociale, surtout dans la prise en charge des populations en situation d'extrême vulnérabilité.

La DGAS met en œuvre trois programmes importants en vue d'une meilleure prise en charge des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et celles vivant dans les villages de reclassement.

- **Le secteur Privé :**

Il s'agit des institutions suivantes :

- l'IPRES personnes salariés à la retraite ;
- la Caisse de Sécurité Sociale (CSS);
- les Assureurs (assurance maladie complémentaire).

- **Les organisations de la société civile :**

Plusieurs initiatives sont promues au niveau communautaire parmi lesquelles :

- les mutuelles communautaires de santé ;
- les lignes de crédit et autres fonds d'appui des ONG ;
- le renforcement nutritionnel et les cash transferts
- etc.

Ces institutions, mécanismes et initiatives sont hautement utiles dans « l'amortissement » des chocs. Ils méritent d'être intégrés dans un seul système de suivi et dans une seconde étape, vers une formulation de politique de protection sociale.

1.2.3. Le ciblage :

Les types de ciblage varient entre : le ciblage catégoriel (femmes, handicapés, personnes déflatées, etc. avec un critère prépondérant qui est l'âge), le ciblage géographique (zones pauvres) et le ciblage communautaire (Priorités niveau communautaire). La combinaison des trois mécanismes entraîne une meilleure approche de prise en compte des couches pauvres.

Par ailleurs, l'appui non conditionnel aux ménages cibles longtemps pratiqué est en contradiction avec la démarche préconisée dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de la DGPSN. Les coûts de ces programmes varient et le financement dépend en partie des donateurs dans un pays où le système formel de sécurité sociale ne touche que 13% de la population nationale

1.3. Les contraintes du secteur

Pour celles évoquées dans le cadre de cette étude, elles sont inspirées fortement des constats issus de l'analyse du secteur. Ces contraintes sont d'ordre institutionnel, réglementaire et programmatique.

1.3.1. Les Contraintes institutionnelles et réglementaires :

Il s'agit de :

- l'absence de décrets d'application de la loi d'orientation sociale ;
- l'absence du cadre légal de prise en charge des travailleurs journaliers saisonniers ;
- l'absence de cadre légal pour la prise en charge des migrants, des travailleurs de l'économie informelle. A cet effet, le CNP et certains syndicats s'engagent à accompagner les acteurs de l'économie informelle pour l'effectivité d'un régime simplifié au profit des petits contribuables ;
- l'absence de registre unifié qui entraîne un ciblage double de bénéficiaires et une iniquité dans les allocations de soutien ;
- l'absence de coordination des interventions entraînant chaque acteurs d'appui au secteur d'agir selon leur propre agenda et programme ;
- l'absence d'implication des collectivités locales dans le ciblage des bénéficiaires et le suivi des actions.

Le système de protection sociale dispose d'un cadre légal inadapté au contexte actuel du développement social du pays.

1.3.2. Les Contraintes programmatiques :

Il importe de noter les limites des capacités financières et techniques des institutions existantes et qui ne permet pas une couverture catégorielle consistante. En effet, les travailleurs de l'économie informelle et du monde rural : journaliers, saisonniers et indépendants, migrants, ne disposent pas de couverture sociale. A cela s'ajoute :

- l'inexistence d'une bonne politique de communication sur les actions de la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) et des autres acteurs ;
- la nécessaire prise en charge des données récentes publiées par l'Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie ;
- l'insuffisance des ressources allouées au sous secteur de la santé ;
- etc.

La prise en charge effective de la directive de Mme le Premier Ministre relative à la production de cinquante mille (50.000) cartes d'égalité des chances, d'ici 2017, constitue un défi majeur au regard des contraintes soulignées.

1.4. Faiblesse des filets sociaux de protection sociale

Elle se présente en terme:

- de dispersion institutionnelle compte tenu du nombre important de projets et de programmes initiés par plusieurs acteurs de différentes sensibilités ;
- de déficit de la couverture et d'efficacité restreinte des interventions (plusieurs régions ne sont pas couvertes et à l'intérieur de ces régions il y a une forte disparité des bénéficiaires);
- d'incapacité du système à répondre aux chocs, ceci compte tenu des limites financières et du manque d'harmonisation des actions;
- d'absence d'un système de ciblage cohérent. Il faut noter qu'avec le registre unifié, les critères de ciblage seront harmonisés entre les programmes ;
- de manque de vision transversale pour un système de filets. Il s'agit de l'absence d'une approche systémique de définition et de gestion des filets de protection;
- du caractère inefficace du dispositif de suivi - évaluation et des données difficiles à agréger.

Selon la Banque Mondiale, la dispersion institutionnelle et l'absence d'approche par système nuisent à une mise à l'échelle efficace des interventions. Ce qui entraîne une couverture limitée des filets sociaux au plan territorial.

Le risque d'une protection inefficace provient de la couverture limitée des filets sociaux. Cela entraîne un risque de perte d'opportunités de contribution au développement du capital humain et à une croissance économique inclusive

Ces éléments de faiblesse ont valu aux syndicats de promouvoir une réflexion intéressante ayant entraîné de nouvelles orientations internes de politique sociale se rapprochant à l'animation d'une chaîne de solidarité vis-à-vis des autres catégories de travailleurs (secteur informel).

Dans le même temps, les travailleurs déplorent :

- le retard constaté dans la réforme des institutions de prévoyance sociale ;
- le non respect des normes de travail décent dans l'Administration publique, en particulier dans les secteurs de l'éducation (corps émergents), de la santé et dans les collectivités locales ;
- les pensions dérisoires au terme de plusieurs années de services ;
- la non déclaration de certains travailleurs au niveau des Institutions de Prévoyance Sociale (IPS) ainsi que le refus de certains chefs d'entreprise de verser les cotisations sociales statutaires par manque de mesures légales permettant à ces dernières de contraindre les chefs d'entreprises.

En perspective de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour la préparation de l'Agenda Post 2015, les PTF invitent le Sénégal à entreprendre des travaux de plaidoyer pour que la protection sociale soit inscrite parmi les priorités.

Il importe de souligner que de nombreuses actions ont été initiées par ces derniers pour l'accompagnement des pouvoirs publics sénégalais à asseoir un système national de protection social inclusif, pour le respect de la dignité humaine, la lutte contre l'exclusion sociale et la préservation de la paix sociale,

1.5. Acquis dans le secteur de la protection sociale

Plusieurs acquis ont été enregistrés dans la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale. Parmi eux, il importe de citer :

- l'érection de la protection sociale en une priorité nationale par les hautes autorités du pays avec une volonté politique affirmée;
- la création d'un questionnaire unifié d'identification des ménages vulnérables et pro pauvres ainsi que d'une base de données des groupes vulnérables ;
- la création, la mise en place d'une cellule opérationnelle de suivi des projets et programme de lutte contre la pauvreté au ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfance;
- etc.

D'autres acquis dans le déroulement des programmes de protection sociale initiés et liés aux efforts des syndicats, du patronat ainsi que de la société civile participent à la lutte contre la pauvreté.

II- RECOMMANDATIONS

Le Conseil économique, social et environnemental recommande :

☞ **à l'Etat (Gouvernement, Collectivités locales et autres) :**

1. le renforcement institutionnel des régimes de sécurité sociale existants et l'harmonisation des interventions des différents acteurs institutionnels ainsi que la diversification des stratégies de mobilisation de ressources complémentaires pour le financement des programmes dédiés ;
2. le renforcement des politiques en vigueur relatives à l'accès aux services de santé et à la sécurité au travail ainsi que l'accélération de la mise en œuvre de nouvelles initiatives en matière de Couverture Maladie Universelle ;
3. la création de nouveaux régimes contributifs volontaires par capitalisation ainsi que la prise en charge des travailleurs de l'agriculture (mutualité sociale agricole), de l'artisanat, de la culture et des arts dans le régime des petits contribuables avec une perspective d'octroi d'un revenu minimum garanti et d'une pension de retraite minimale ; mais aussi, un déplafonnement du niveau de cotisation dans les Institutions de prévoyance retraite ;
4. la ratification et l'application de la convention 183 de l'OIT sur la protection de la maternité ainsi que la signature des décrets d'application de la loi d'orientation sociale relatifs :
 - à la convocation du Conseil présidentiel sur le handicap et au fonds d'appui aux personnes handicapées ;
 - à l'institutionnalisation de la Haute Autorité pour la promotion de personnes handicapées ;
 - à la carte d'égalité des chances dans un contexte harmonisé de délivrance.
5. la couverture sociale des travailleurs migrants dans les législations sociales par :
 - l'amélioration des offres de services en matière d'assistance sociale et judiciaire ;
 - l'atténuation du principe de territorialité afin de permettre une couverture sociale aux migrants et l'exploration de toutes les formes de couverture tenant compte du statut du migrant dans les pays d'emploi ;
 - la négociation de convention avec les pays accueillant les travailleurs migrants sénégalais pour le reversement des cotisations de retraite ;
6. la promotion de nouvelles formes de protection sociale par le recours, par exemple, aux préceptes religieux de partage et de solidarité avec notamment la mobilisation de l'aumône (ou zakat) à travers des mécanismes officiels chargés de leur gestion ;

7. la rationalisation des structures étatiques compétentes en matière de protection sociale en vue d'une coordination cohérente, harmonieuse et efficiente de la vision et de la politique de l'Etat en la matière ;
8. la mise en place d'un système national de filets sociaux interactif et flexible à réponses rapides sous tendue par une revue périodique de la SNPS. Ceci permettra de disposer aussi d'un cadre de coordination et d'harmonisation des interventions avec un système de ciblage harmonisé sur la base d'un seul Registre des bénéficiaires fortifié par un mécanisme de coordination locale ;
9. le renforcement du système de santé pour une offre de services de soins efficiente, inclusive, accessible et pérenne ;
10. la promotion de l'accès légal des femmes et des jeunes aux terres à usage agricole, leur sécurisation et l'accroissement de leur productivité pour générer des emplois décents et durables;

☞ ***à la société civile :***

11. la valorisation (capitalisation) et le partage des bonnes pratiques en matière de développement des capacités de résilience des populations rurales et de protection sociale en général;
12. l'élargissement des prestations des OCB et ONG au niveau des composantes «maladie», «chômage», «couverture des risques d'accidents de travail», et «maladies professionnelles», etc. ;
13. la vulgarisation de la CMU au niveau des populations par la création de mutuelles de santé ;
14. la promotion de l'exécution nationale par les services étatiques et les ONG pour les programmes d'assistance alimentaire en vue de réduire les coûts de gestion, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) devant se limiter à ses missions d'appui aux acteurs nationaux ;
15. le développement des capacités de résilience des communautés vivant dans l'espace rural face à l'insécurité alimentaire ;

☞ ***au secteur privé :***

16. l'appui et l'encouragement à la mise en place de mutuelles de santé dans les différentes organisations syndicales et groupements associatifs ;
17. l'appui à l'aménagement de produits d'assurance volontaire dans le système formel de sécurité sociale ;

☞ *aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) :*

18. le renforcement du portefeuille conventionnel par la ratification des conventions et la signature d'accords bilatéraux de sécurité sociale ;
19. l'augmentation des ressources affectées aux bourses familiales en vue d'une revalorisation des montants ;
20. l'harmonisation des interventions et l'élaboration d'un cadre financier global du secteur ;
21. la coordination des indicateurs et du Système d'Information Géographique (SIG) compatibles de façon à assurer une transmission constante des données entre les programmes et leur agrégation au niveau national.

CONCLUSION

Le caractère intensif et riche des échanges, qui ont vu la présence d'experts et de personnes hautement engagées dans la lutte contre la pauvreté, indique l'intérêt que le thème suscite auprès d'une frange importante de la population nationale.

Outre le suivi du processus de partage et de prise en charge des recommandations par les acteurs concernés, le CESE poursuivra son plaidoyer pour la promotion de mécanismes inclusifs de coordination de la SNPS selon les prévisions du Plan Sénégal Emergent. Pour ce faire, des actions seront initiées par le CESE en vue de favoriser des interactions positives avec les acteurs concernées et des visites futures dans les structures auditionnées seront organisées pour mieux apprécier l'évolution des indicateurs de performances des mesures d'amélioration des politiques de protection sociale.

Au regard de la volonté et de l'engagement constatés chez les différents acteurs, le CESE reste convaincu que les recommandations issues de ces échanges seront d'un apport certain aux autorités de la République dans le cadre de la réflexion stratégique sur la politique de protection sociale au Sénégal.

Annexes

ANNEXE I : LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Commission de la Santé et des Affaires sociales

Fonction	PRENOMS ET NOMS	PROFESSION / FONCTION
Président	Mademba SOCK	Syndicaliste
Vice président	Demba THIAM	Opérateur économique
rapporteur	Dr Alpha Boubacar SY	Médecin
MEMBRES	Ndèye Aminata Tall MBACKE	Médecin biologiste
	Awa Cheikh MBENGUE	Educatrice
	Mamadou DIOP	Avocat
	Amadou TIMBO	Chef d'Entreprise
	Cheikh Mouhamadou SALL	Enseignant Chercheur
	Sidya NDIAYE	Syndicaliste
	Bassirou SY	Entrepreneur
	Diari BA	Femme au foyer
	Baye Mamoune NIASS	Chef religieux
	Mame Bousso MBACKE	Commerçante
	Amacodou DIOUF	Economiste
	Mouhamadou M. MBACKE	Maître coranique
	Mouhamet SOUGOU	Enseignant
	Dr. Sadia FATY	Pharmacien
	Mansour DIOP	Infirmier d'Etat
	Khadim KHOLE	Transporteur
	Gassimou SY	PCR
	Ndéye WELE	Opératrice économique
	Maguèye NDIAYE	Opérateur économique
	Yacine NDAO	Commerçante
	Mor NDIAYE n° 02	Commerçant
	Abdoul Aziz NDIAYE n° 02	Tailleur
	Mbaye SAMB	Opérateur économique
	Maimouna Dabel BA	Commerçante
	Mariama Ndiaye CAMARA	Coordonnatrice
	Aïssatou Aya NDIAYE	Transformatrice
Rouguiatou BARRY	Commerçante	
Marième HANE	Secrétaire	

ANNEXE II : INSTITUTIONS ET AUTRES STRUCTURES AUDITONNEES

1. Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance
 - Cellule de Suivi Opérationnelle (CSO) du Programme de Lutte Contre la Pauvret » (PLCP)
 - Programme de Développement Economique et Sociale (PRODES)
 - Programme Intégré de Développement Economique et Social (PIDES)
2. Ministère De la Fonction Publique, du Travail, du Dialogue social et des Organisations professionnelles /Direction Générale du Travail et de la Sécurité Sociale (DGTSS)
3. Ministère de la Santé et de l'Action Sociale / Direction Générale de l'Action Sociale
4. CARITAS Sénégal (Secrétariat National)
5. Fédération Sénégalaise des Associations Sénégalaises de Personnes vivant avec un handicap)
6. Association « Aide aux Aînés du Sénégal
7. Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD)
8. OXFAM
9. Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)
10. Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSAS)
11. Caisse de Sécurité Sociale (CSS)
12. Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur / Direction générale des Sénégalais de l'Extérieur (DGSE)
13. Présidence de la République/ Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSSN)
14. Confédération Nationale du Patronat (CNP)
15. Fonds de Garantie Automobile (FGA)
16. Représentant du Chef de file des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) / Coopération française
17. Programme des nations Unies pour le Développement (PNUD)

ANNEXE III : COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE

I. Ouverture de la séance



Madame Awa Marie Coll SECK, Ministre de la Santé et de l'Action sociale, avec à sa gauche, le Vice-Président Mody GUIRO, et à sa droite le Président Mademba SOCK et le rapporteur de l'étude, Amacodou DIOUF

L'Assemblée du Conseil économique, social et environnemental, s'est réunie en séance plénière, le mercredi 23 avril 2014, à 10 heures, pour examiner l'affaire 2014-04, relative au projet de rapport portant sur le thème « *le système de protection sociale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté au Sénégal* », préparé par la commission de la Santé et des Affaires sociales.

Les travaux, présidés par le 2^{ème} Vice-président du CESE M. Mody GUIRO, se sont déroulés à l'auditorium Mamba GUIRASSY, en présence de Madame Awa Marie Coll SECK, Ministre de la Santé et de l'Action sociale.

II. Présentation du projet de rapport

Monsieur Amacodou DIOUF, rapporteur de l'étude, a présenté le projet de rapport au nom de la commission de la Santé et des Affaires sociales.

Le document s'articule autour de deux grandes parties consacrées respectivement à l'état des lieux et aux recommandations.

L'état des lieux informe sur :

- la situation économique internationale et nationale ;
- les constats majeurs dans le secteur de la protection sociale ;
- les contraintes du secteur ;
- la faiblesse des filets sociaux de protection sociale ;
- les acquis dans le secteur de la protection sociale.

Quant aux recommandations, elles sont au nombre de 19 et de deux ordres : recommandations générales et recommandations spécifiques.

Les recommandations générales vont s'adresser aux Collectivités publiques (Etat, collectivités locales), la société civile, le secteur privé et les PTF. Quant aux recommandations spécifiques, elles sont formulées en direction de l'Etat, de la société civile et des PTF.

À la suite de la présentation du rapporteur, Monsieur le Président Mody GUIRO donne la parole au Ministre pour recueillir ses premières impressions et observations sur le projet de rapport.



M. Amacodou DIOUF, présentant le projet de rapport au nom de la commission de la Santé et des Affaires sociales.

III. Observations et commentaires du Ministre sur le projet de rapport

Madame le Ministre adresse tout d'abord ses chaleureux remerciements au Président Mody GUIRO et à l'ensemble des conseillers pour l'opportunité que lui offre le CESE en l'invitant à cette séance d'échanges sur le thème : « le *système de protection sociale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté au Sénégal* ».

Le choix de ce thème témoigne, selon elle, de l'intérêt que le CESE porte à la stratégie de protection sociale, mise en place par le gouvernement en vue de l'amélioration du bien-être des sénégalais, conformément à la politique définie par le Président de la République, et telle que déclinée dans la déclaration de politique générale de Madame le Premier Ministre et dans le Plan Sénégal Émergent (PSE).

Elle félicite également la commission pour la richesse du projet de rapport qui reflète le contenu d'échanges avec les structures et les personnes ressources concernées par le sujet.

Elle signale qu'à l'état actuel de la répartition des services de l'Etat entre les différents départements ministériels, les domaines de la protection sociale qui relèvent de son ministère sont :

- la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
- la promotion et la protection des personnes handicapées ;
- la promotion et la protection des groupes vulnérables.



Madame le Ministre de la Santé, entourée de ses collaborateurs, s'adressant aux conseillers

Compte tenu de la dimension transversale du thème, Madame le Ministre estime que l'idéal serait de convier également, à cette présente séance, les autres Ministres impliqués dans la prise en charge des politiques de protection sociale mais aussi le Délégué général à la protection sociale et à la solidarité nationale.

Toutefois, elle exprime toute sa disponibilité à répondre aux différentes questions qui seront soulevées par les Conseillers.

Le Président Mody GUIRO se félicite des observations du Ministre et ouvre la liste des intervenants au débat général.

IV. Débat Général

À l'ouverture du débat général, 18 conseillers se sont inscrits. Outre les félicitations adressées à la commission et les remerciements à l'endroit de Madame le Ministre de la Santé et de l'Action sociale, de nombreuses préoccupations ont été soulevées par les conseillers.

M. Maguèye NDIAYE attire l'attention du Ministre sur :

- le déficit de communication et les confusions persistantes relatives à l'effectivité de la mesure prise pour la gratuité des soins des enfants de 0 à 5 ans, initiée dans le cadre de la CMU car certains usagers pensent que les médicaments sont gratuits ;
- l'impact de la compréhension des populations de certaines mesures prises pour faciliter leur accessibilité aux soins médicaux, justifiant parfois le refus de s'acquitter d'une contribution symbolique avec l'achat d'un ticket d'entrée, sur les budgets des comités de santé qui assurent le paiement de leurs personnels ;
- les contraintes de mobilité pour l'évacuation sanitaire, surtout au niveau des zones rurales ;
- le besoin pressant de recrutement d'un personnel qualifié et la dotation aux différentes structures sanitaires d'équipement adéquat pour la mise en œuvre efficace des programmes indiqués.
-

M. Ousmane DIALLO insiste sur :

- certains points soulevés par le conseiller Magueye NDIAYE relatifs à la compréhension des populations des mesures prises par l'Etat, notamment la gratuité des soins au profit des enfants de moins de 5 ans et aux contraintes d'un grand nombre de comités de santé de s'acquitter de leurs obligations en matière de salaires ;
- la faiblesse de la carte sanitaire du département de Koudiry et l'enclavement de certaines localités, privant de nombreux compatriotes de l'accès aux soins de santé.

Mme. Khadidiatou DEME rappelle au Ministre la situation préoccupante de l'état des locaux du centre de santé de la Commune de Hamady Ounaré, département de Kanel, région de Matam.

M. Mor NDIAYE N° 2 pose le problème de l'insuffisance des gynécologues femmes au niveau du département de Mbacké, la vétusté des locaux et la faiblesse de la capacité d'accueil du centre de santé de ladite localité.



Une vue de l'auditorium pendant la présentation du projet de rapport

M. Alioune SALL partage la préoccupation de **M. Mor NDIAYE N° 2** relative au déficit de femmes gynécologues noté dans le pays.

Aussi, il reste préoccupé par la situation actuelle du plan Sésame et la prise en charge sanitaire des enfants au niveau des « daaras » (écoles coraniques), notamment ceux souffrant d'un handicap.

Enfin, M. SALL informe l'assistance de l'existence de solutions pertinentes et durables, en matière de lutte contre la pauvreté, préconisées par l'Islam, en citant la « zakat » comme exemple et promet d'envoyer à la commission une contribution écrite allant dans ce sens.

Mme. Aminata FALL MBACKE plaide pour la hausse du budget du Ministère de la Santé et de l'Action sociale. Elle déplore la dispersion institutionnelle des interventions qui a un impact direct sur les offres de services destinées aux personnes vulnérables, l'inaccessibilité aux structures centrales de la Délégation à la Protection sociale, la modicité du budget de la subvention prévue au profit des associations de personnes en situation de handicap. Elle reste également préoccupée par la prise en charge des malades mentaux.

M. El Hadji Momar SAMB suggère la prise en compte des travailleurs du secteur privé au niveau des constats relatifs « au non respect des normes de travail décent... » indiqués à la page 12 du rapport.

Il déplore également, à la suite de Mme MBACKE, la dispersion institutionnelle des interventions et invite les différents acteurs à asseoir une politique consensuelle, inclusive et à valoriser les potentialités communautaires en matière de mobilisation de ressources.

M. Ngaïdo BA interpelle Madame le Ministre sur l'articulation entre la protection sociale et le Plan Sénégal Emergent (PSE) et la récurrence des retards constatés dans la prise des décrets d'application des lois votées, notamment ceux de la loi d'orientation sociale.

Par ailleurs, il invite la commission à reconsidérer le rôle dédié à la Banque Mondiale en matière d'orientation de la structure des politiques publiques dans les domaines de la santé et de l'action sociale. Il plaide également pour une approche endogène et l'adoption d'une politique spécifique de protection sociale au profit des hommes de culture.

M. Mouhamadou Lamine FALL revient sur le caractère transversal de la protection sociale et propose :

- le renforcement de la première recommandation pour des soucis d'efficacité ;
- la prise en charge de la situation préoccupante de la question des salaires au niveau des établissements de santé publics pour l'apaisement du secteur et la réussite de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) ;
- le déplafonnement des cotisations pour la retraite ;
- la prise en charge des préoccupations des travailleurs migrants relatives à la retraite, à travers l'établissement de protocoles de partenariat avec certains pays comme l'Italie, l'Espagne, le Brésil, les Etats Unis...

M. Mame Balla GUEYE attire l'attention sur le rôle de la santé dans le bien-être et l'équilibre de la personne et s'inquiète du niveau très bas de l'espérance de vie au Sénégal. Ainsi, il invite Madame le Ministre à renforcer les actions de lutte contre le tabac et l'alcool au regard de leur impact sur la santé des jeunes sénégalais.

M. Mamadou DIOP, pour sa part, déplore :

- la non implication des collectivités locales dans la lutte contre la pauvreté qui, de par leurs attributions, doivent être au cœur des politiques, programmes et projets d'amélioration des conditions de vie des populations ;
- le manque de coordination entre les collectivités locales et l'Etat conduisant à des chevauchements dans la délimitation des compétences, surtout au niveau de la santé ;
- l'insuffisance des ressources des collectivités locales.

Enfin, M. DIOP encourage l'initiative de Madame le Ministre à mettre à contribution l'expertise de tous les anciens Ministres de la santé dans l'orientation des politiques du secteur.

M. Madior DIOUF s'interroge sur les mesures préventives préconisées par rapport au virus Ebola et demande à quand la réouverture de la frontière avec la Guinée Conakry, si on considère l'impact économique de celles-ci avec certains marchés hebdomadaires comme Diaobé.

Il souhaite également disposer des informations sur :

- l'extension de la césarienne au niveau des régions ;
- le rapport entre les travailleurs en activité et ceux qui sont à la retraite ;
- les mesures préconisées en matière d'action sociale pour la prise en charge des six (06) maladies à soins coûteux (cancer, diabète, insuffisance rénale chronique, l'hypertension, VIH SIDA....).

M. Amadou KANE apprécie le partenariat entre le Ministère de la Santé et de l'Action sociale et le mouvement navétanes (sports d'hivernage) dans le cadre de la promotion de la CMU et évoque l'importance de l'initiative de BAMAKO en matière d'accessibilité aux médicaments, un pan du système de protection sociale en difficulté qui mérite d'être modernisé.

Aussi, il déplore le silence de l'Etat sur certains cas dont la médiatisation expose les limites de nos politiques et l'insuffisance de la communication de l'État.

M. Seynou NDIAYE demande s'il existe une étude sur la réussite des programmes exécutés et de données sur la Bonne Gouvernance dans le secteur de la santé.

M. Mouhamadou Habib NIASS précise que la CMU est une réponse appropriée par rapport à l'accès à la santé et se félicite de la reprise du BCI et de la nécessité d'augmenter l'enveloppe pour accroître les réalisations à la base.

Aussi, M. NIASS plaide pour une meilleure considération des cases de santé et une augmentation des ressources allouées aux collectivités locales pour le secteur de la santé. Il insiste sur le problème du personnel sanitaire et rappelle la réforme inachevée des comités de santé, engagée depuis 2000.

M. Ismaïla SOW se félicite des gratuités instaurées dans le cadre de la CMU et souhaite que le Sénégal s'inspire de la France où il existe une mutualité sociale agricole qui est un organisme de protection sociale obligatoire des salariés et exploitants du secteur agricole. Ceci permettra, selon lui, de faire bénéficier aux différents acteurs du monde rural, notamment les paysans et les éleveurs, d'un système de protection sociale digne de ce nom.

Mme Ndèye WELLE appelle l'attention du Ministre sur l'inaccessibilité des postes de santé dans les communautés rurales enclavées du département de Dagana. Au sujet des bourses de solidarité familiale, elle invite à plus de transparence afin qu'elles soient attribuées aux ayants-droit.

Mme Awa Cheikh MBENGUE souhaite une meilleure prise en charge de la protection sociale des émigrés de retour et de leurs familles.

Elle déplore également l'inexistence d'accords ou de conventions entre le Sénégal et d'autres pays comme l'Italie pour faciliter le transfert et la capitalisation des cotisations sociales versées par de nombreux sénégalais.

V. Interventions du rapporteur et du Président de la commission



Messieurs Mademba SOCK et Amacodou DIOUF
respectivement président de la commission et rapporteur de l'étude

Pour conforter l'appréciation positive portée sur le rapport de la commission, M. Amacodou DIOUF, rappelle les principales sources et techniques de collecte d'information, ayant aidé à alimenter le document présenté, notamment les auditions et la revue documentaire. Il a pris l'engagement d'intégrer les observations et suggestions formulées par les différents intervenants pour la bonification du rapport.

En complément de l'intervention de M. DIOUF, M. Mademba SOCK, Président de la commission, se félicite des commentaires faits sur le rapport et apprécie la contribution promise par le conseiller Oustaz Alioune SALL en matière de lutte contre la pauvreté qui peut être une solution très appropriée.

M. SOCK précise que :

- pour améliorer le traitement des retraités, il faut combiner la proposition relative au dé plafonnement des cotisations avec le relèvement du taux d'appel ;
- le rapport entre travailleurs et retraités est de 1/3,7 alors que la norme est de 1/5 ;
- le secteur social mérite d'être plus considéré au regard de son importance dans l'équilibre de la société.

VI. Intervention du Ministre

Reprenant la parole, Madame le Ministre remercie les conseillers pour la qualité de leurs interventions et pour l'intérêt qu'ils portent aux problèmes sociaux. Elle remercie et félicite le président, le rapporteur et les membres de la commission pour leur travail remarquable. Son intervention répond aux préoccupations soulevées par les conseillers au cours du débat général.



Madame le Ministre répondant aux questions des conseillers

Au sujet de la CMU, elle note beaucoup de confusions et estime qu'il est nécessaire d'apporter des clarifications. Concernant le volet gratuit des soins des enfants de 0 à 5 ans, Madame le Ministre précise qu'il est appliqué une méthodologie progressive variant en fonction du niveau dans la pyramide sanitaire. Cette méthodologie vise à pousser les populations à suivre cette pyramide. En clair, la gratuité est appliquée de façon graduelle, suivant le niveau où se situe la structure dans la pyramide sanitaire, qui va des postes de santé aux hôpitaux en passant par les centres de santé. Dans cette stratégie, c'est au niveau des postes de santé qu'il y a les gratuités les plus importantes. Dans les centres de santé, la gratuité est appliquée sous certaines conditions. Au niveau des hôpitaux, elle est appliquée lorsque l'enfant est référé par le poste ou le centre de santé ou en cas d'urgence. Pour une meilleure compréhension de ce système par la population, Madame le Ministre reconnaît que des efforts méritent d'être faits sur le plan de la communication.

Elle relève, par ailleurs, le problème de la dette des hôpitaux qui résulte en grande partie du plan sésame que le Gouvernement s'est engagé à réformer.

Abordant la question du déficit des ressources humaines dans les structures sanitaires, Madame le Ministre souligne la nécessité pour l'Etat de procéder à un recrutement massif de sages-femmes et de gynécologues en vue d'assurer des soins de qualité.

Elle informe, par ailleurs, de l'existence d'un budget alloué à l'équipement et à la réhabilitation des postes de santé en état de délabrement.

Concernant les décrets d'application, Madame le Ministre relève la longueur de leur procédure d'élaboration, ponctuée par différentes étapes de partage et de validation, ce qui retarde parfois l'application des lois, à l'exemple de celle dite « loi anti tabac » votée, mais dont les décrets pour son opérationnalisation tardent à être pris.

Elle invite, à ce propos, la société civile à jouer son rôle d'alerte pour faire évoluer les choses.

Madame le Ministre réaffirme sa disponibilité au conseiller M. Alioune SALL pour le partage et la valorisation de sa proposition en matière de lutte contre la pauvreté, inspirée de l'Islam.

Revenant sur la situation des malades mentaux, elle informe les conseillers des mesures prises par l'Etat avec la construction de centres de réinsertion à Bignona, à Darou Mousty et à Kaolack. Ainsi, ces centres permettront une meilleure prise en charge de cette frange de nos compatriotes en situation de vulnérabilité.

Sur l'articulation entre la stratégie nationale de protection sociale et le PSE, Madame le Ministre rappelle la place accordée au capital humain qui figure d'ailleurs dans le préambule du plan et les principaux axes retenus comme l'indique le rapport de la commission

Concernant le cas du malade pris en charge par l'ambassade de la République du Bénin au Sénégal, soulevé par le conseiller M. Amadou KANE, elle estime qu'une telle situation renseigne sur les limites de notre système de protection sociale et sur l'effritement de certaines valeurs relatives à la sauvegarde de notre dignité. Sur les réformes des comités de santé, elle souligne que son équipe est en train d'y travailler pour trouver des solutions appropriées.

Madame le Ministre informe le conseiller M. Ismaïla SOW des dynamiques portées par son département pour l'instauration d'une mutuelle agricole et de sa disponibilité à élargir un tel processus aux éleveurs.

Abordant le problème du virus Ebola, elle indique que le personnel médical est en train d'être formé et équipé pour se sécuriser et faire face à la maladie. Pour ce faire, le Sénégal bénéficie de l'aide des partenaires techniques et financiers. Elle partage les observations sur la porosité de nos frontières et rassure en affirmant la décision du Gouvernement d'assurer une bonne surveillance de celles – ci et informe qu'aucun cas n'a été signalé au Mali

En l'absence de la Délégation à la protection sociale, elle prend l'engagement de partager les préoccupations des conseillers, relatives au ciblage des bénéficiaires des bourses familiales. Elle rassure sur l'existence de critères d'attribution de ces bourses et d'un processus participatif de sélection, impliquant les associations à la base, les services techniques de l'Etat, le Commandement Territorial (les préfets et les sous-préfets), les délégués de quartiers, les collectivités ...

Elle informe également la conseillère Mme Awa Cheikh MBENGUE que la question de la retraite des émigrés, sera prise en compte avec la contrainte majeure que certains n'acceptent pas souvent de rentrer après leur retraite. Elle promet d'engager des échanges avec le Ministre des Affaires étrangères qui a en charge cette question.

VII. Adoption des projets de rapport et d'avis

Au terme des échanges, le Conseil économique, social et environnemental a adopté à l'unanimité des conseillers présents le projet de rapport sur le « Système de protection sociale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté au Sénégal » sous réserve de l'intégration de l'ensemble des observations pertinentes formulées par les différents intervenants.

La résolution y afférente et qui donne mandat à la commission spéciale du Plan, des études générales et de synthèse pour la mise en forme définitive de l'avis a également été adoptée à l'unanimité.

VIII. clôture de la séance

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour la séance est levée à 12H35mn.



Le Président Mody GUIRO, clôturant la séance

AVIS N° 2014-03 DU 23 avril 2014

DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
SUR

L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, FACTEUR DE CROISSANCE AU SÉNÉGAL

Le 27 février 2014, le Bureau du Conseil économique, social et environnemental a confié à la **Commission du Développement industriel, de l'Énergie et des Technologies**, la préparation d'un projet de rapport sur « l'économie numérique, facteur de croissance au Sénégal ».

La Commission a désigné M. **Boukhadirou KABA** comme rapporteur de l'étude.

Le Conseil, lors de sa séance du 23 avril 2014, a adopté le rapport dont la teneur suit.

RAPPORT

SUR

L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, FACTEUR DE CROISSANCE AU SÉNÉGAL

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

- A- Contexte et Justification
- B- Objectif
- C- Méthodologie

II. État des lieux : Constats et Analyses

- A- Le cadre légal, réglementaire et institutionnel de l'Économie numérique au Sénégal
- B- Les secteurs et les acteurs de l'Économie numérique au Sénégal

III. Recommandations

IV. Conclusion

ANNEXES

SIGLES, ABREVIATIONS, ACRONYMES

- **ADIE** : Agence de l'Informatique de l'État (ADIE)
- **ARTP** : Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes
- **CEDEAO** : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- **CESE** : Conseil économique, social et environnemental
- **CNRA** : Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel
- **CONTAN** : Comité National de Pilotage de la Transition de l'Analogique vers le Numérique
- **FDSUT** : Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications
- **HCA** : Haut Conseil de l'Audiovisuel
- **HCRT** : Haut Conseil de la Radio Télévision
- **PIB** : Produit intérieur Brut ;
- **PSE** : Plan Sénégal Émergent
- **RTS** : Radiodiffusion Télévision du Sénégal
- **SMSI** : Sommet Mondial de la Société de l'Information
- **TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication
- **UEMOA** : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
- **UIT** : Union Internationale des Télécommunication

I. INTRODUCTION

A. Contexte et Justification

L'économie numérique désigne le secteur de l'activité économique relatif aux technologies de l'information et de la communication, notamment, la production et la vente de biens, services et contenus numériques.

Au delà des échanges des biens et services, c'est aussi la capacité à mémoriser, traiter et transmettre de l'information numérisée, par conséquent, c'est la convergence de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel. Dans le rapport intérimaire du 27 septembre 2013 sur « *La Stratégie nationale pour la transition vers une économie numérique* » du Projet du Ministère de la Communication et de l'Économie numérique en association avec la Banque Mondiale, il nous est indiqué que sur le plan international, le Sénégal est en perte de vitesse dans le domaine du numérique. En effet, le niveau de l'indice de développement des TIC de l'Union Internationale des Télécommunications place le Sénégal au 13^e rang en Afrique subsaharienne (derrière le Maroc, le Kenya et le Ghana) et au 124^e rang mondial.

Néanmoins, le Sénégal est leader dans la sous-région devant la Côte d'Ivoire. De plus, le Sénégal occupait en 2010 la première place mondiale de la contribution des télécommunications au PIB (11%) devant le Vietnam et le Kenya.

Il faut reconnaître qu'avec l'expansion de l'économie numérique, tous les secteurs d'activités économiques sont concernés : commerce, éducation, énergie, industrie, banque, administration, santé, etc. L'usage est très élevé en entreprise, mais il est noté une médiocre qualité du débit et un tarif comparativement élevé.

Le Sénégal a de réels atouts pour développer l'économie numérique de par un très bon environnement des affaires comparé aux autres pays de la sous-région, une forte utilisation du numérique par les entreprises, une forte volonté politique de développer le secteur et de par un fort impact économique et social des évolutions numériques. Il lui faudra régler l'environnement réglementaire, le niveau élevé des tarifs, la faiblesse du débit, l'accès du numérique aux zones rurales, l'insuffisance des compétences et l'alphabétisme, pour aller vers une économie numérique créatrice d'emplois.

Dans les statistiques publiques, l'économie numérique est assimilée aux technologies de l'Information et de la Communication (TIC), et en particulier aux secteurs producteurs. Le secteur des TIC regroupe les acteurs qui produisent des biens et services supportant le processus de numérisation de l'économie, c'est-à-dire la transformation des informations utilisées ou fournies en informations numériques. De façon élargie, l'économie numérique englobe le secteur des télécommunications, de l'informatique et de l'électronique, mais aussi le commerce électronique et les services d'intermédiation sur internet, les médias numériques, etc.

Le rendez-vous du numérique, loin d'être un objectif de loisirs pour le Sénégal, reste une stratégie fiable pour une plus grande efficacité économique et une compétitivité de nos entreprises. C'est pourquoi il est escompté que sa réalisation permettra de juguler le gap numérique entre le Sénégal et les pays développés d'une part, et d'autre part de permettre

que l'accès aux TIC soit généralisé et fasse partie de la culture et de la vie quotidienne de tous les sénégalais aussi bien des zones urbaines que rurales.

Les prouesses du numérique dans la performance des économies les plus influentes ne souffrent plus d'interrogation. Toutefois, le Sénégal n'est toujours pas entré de plain-pied dans l'ère de la révolution numérique. En effet, l'État du Sénégal peine toujours à organiser un véritable marché financier du secteur. Ce retard s'expliquerait par une conception pessimiste axée sur l'inadéquation entre l'entrepreneuriat, l'innovation numérique et le statut de pays en voie de développement. En d'autres termes, on pourrait être tenté de croire que le numérique ne correspondrait pas aux programmes de développement des pays en voie de croissance économique. Pour le Sénégal, résolu à aller vers l'émergence, le numérique demeure une stratégie incontournable dans la recherche de progression économique et sociale.

B. Objectif

La question est de savoir dans quelle mesure les opportunités actuelles du numérique peuvent consolider les acquis et booster l'économie du Sénégal et l'arrimer au niveau des économies performantes du monde ; surtout devant l'important projet généralisé, baptisé PSE (Plan Sénégal Émergent).

Avec l'étude du thème « l'économie numérique, facteur de croissance au Sénégal », la Commission du Développement industriel, de l'Energie et des Technologies du CESE n'a d'autre ambition que l'approfondissement de la concertation pour aboutir à des recommandations permettant à l'État du Sénégal, dans sa marche vers l'émergence, de pouvoir saisir toutes les opportunités qu'offrent ces technologies qui rendent possible un saut vers le progrès.

Pour y parvenir, l'État devra tout mettre en œuvre pour que les spectres de fréquences issues du dividende numérique soient orientés vers des investissements qui créent de la valeur ajoutée.

C. Méthodologie

La Commission a auditionné les structures étatiques chargées de la politique et la gestion du Numérique, les organisations professionnelles et patronales fortement impliquées dans l'économie numérique, les médias audiovisuels, les opérateurs de téléphonie, la Douane et les services numériques de la Direction générale des Impôts et Domaines. L'ensemble des éléments recueillis et une documentation de qualité ont contribué à l'élaboration de ce rapport.

II. État des lieux : Constats et Analyses

A. Le cadre légal, réglementaire et institutionnel de l'économie numérique au Sénégal.

Le secteur de l'économie numérique au Sénégal est organisé conformément à la loi n° 2011-01 du 24 février 2011 portant Code des Télécommunications. Cette loi a permis de mettre en place un cadre juridique régissant le paysage du secteur des

Télécommunications et des technologies de l'information et de la Communication tout en y transposant les Directives de l'UEMOA et Actes additionnels communautaires de la CEDEAO. Elle vise essentiellement à faciliter l'accès aux services des télécommunications, encourager la concurrence sur les marchés en vue de promouvoir des prestations de qualité, mettre en place des services innovants à des tarifs compétitifs et enfin créer un climat favorable à la promotion des investissements pour développer ces réseaux de télécommunications. Le décret d'application n'est toujours pas pris.

Sur le plan institutionnel, le Ministère de la Communication et de l'Économie numérique prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'État dans les domaines de la Communication, des Postes, des Télécommunications, TIC et de l'économie numérique. Les structures sous-tutelles sont la RTS, l'Agence de Presse Sénégalaise, Le quotidien Le Soleil, la Poste et la Sonatel.

Le Ministère est responsable du développement et de la modernisation des moyens d'information. Il contribue à la protection de la liberté de presse et favorise l'accès à l'information plurielle. Il veille à la protection des consommateurs contre les contenus malsains. Il veille au développement d'un secteur des télécommunications performant, largement accessible à tous les publics. Il est chargé de fédérer les initiatives de développement des contenus et de pénétration numérique, ainsi que d'étendre le taux de couverture d'Internet et des services nouveaux sur l'ensemble du territoire National. Il veille au développement et au bon fonctionnement du service public de la Poste. Il s'assure de la mise en œuvre d'une politique favorisant la promotion des TIC.

Les autres acteurs institutionnels sont : l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) ; l'Agence de l'Informatique de l'État (ADIE), le Comité National de Pilotage de la Transition de l'Analogique vers le Numérique (CONTAN), le Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT) et le CNRA.

B. Les secteurs et les acteurs de l'économie numérique au Sénégal

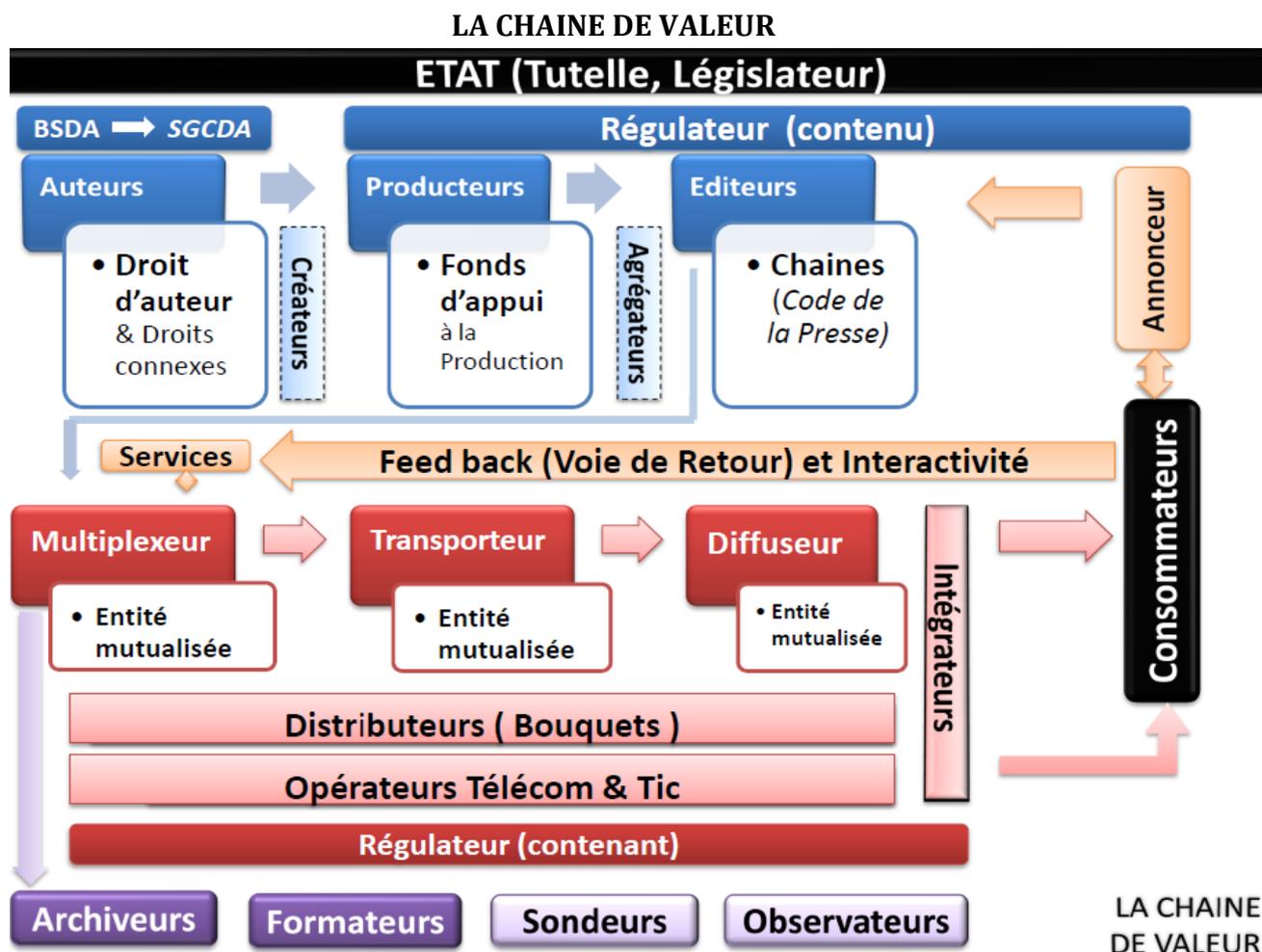
1- Les secteurs de l'économie numérique

a/ L'audiovisuel et sa chaîne de valeur

L'audiovisuel désigne à la fois le matériel, les techniques, les méthodes d'information, de communication ou d'enseignement associant le son et l'image. Il s'agit essentiellement des secteurs de la radiodiffusion et de la télévision. Au Sénégal, dix sept (17) chaînes de télévision opèrent sur des fréquences affectées par l'ARTP avec son corollaire de fréquences de plus en plus rares.

Le Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI), tenu en décembre 2003, préconisait des mesures pour assurer la mobilité et le même accès, partout dans le monde, aux nouveaux moyens de communication symbolisés par les Smartphones et autres tablettes numériques qui vont devenir les récepteurs des solutions adoptant le protocole IP (VoIP, IPTV, VOD, Internet radio broadcasting, mobile payment etc.). Par conséquent l'Union Internationale des Télécommunication (UIT) a, suivant les accords de Genève (GE

89 et GE 06), demandé d'appliquer le passage de l'analogie au numérique en basculant au plus tard le 17 juin 2015 de la télévision analogique à la télévision numérique.



Il s'agit d'une tendance lourde et irréversible à laquelle aucune nation ne peut se soustraire sans courir le risque de se marginaliser de la société de l'information. Ce passage devient aussi le moyen de lutte contre la fracture numérique et de disposer de nouveaux moyens dans le cadre de l'aménagement du territoire. La question cruciale et pertinente à laquelle il faudra répondre est celle de l'incompatibilité des receveurs (téléviseurs et radios analogiques) avec les normes et protocoles en usage avec la télévision et la radio numérique.

Il faudra soit changer les téléviseurs analogiques par des téléviseurs numériques soit les équiper de décodeurs spéciaux permettant d'accéder à des émissions en clair et au besoin à des émissions cryptées. Un avantage remarquable sera noté avec le passage car, au lieu d'utiliser une fréquence pour l'émission d'un seul programme, on pourra, grâce au multiplexage, émettre entre 5 et 20 émissions sur une même fréquence, selon qu'on émet en Standard Définition SD ou en Haute Définition HD.

Par voie de conséquence, cela permettra d'augmenter le nombre de chaînes, mais aussi de libérer des fréquences (dividende numérique) dont les caractéristiques offrent d'énormes possibilités pour faire de l'internet très haut débit et la téléphonie en mode 4G ou 5G à l'avenir. Ces nouvelles capacités dans le domaine de l'internet ouvrent la voie à toutes sortes de solutions génératrices d'emplois et pourvoyeuses de revenus pour la nation, à travers le développement de plateformes E-Services : e-administration, e-santé, e-éducation, e-commerce etc.

Cette nouvelle situation va imposer une adaptation du cadre juridique, réglementaire, et institutionnel de l'environnement de l'économie numérique, faisant naître une véritable chaîne de valeur du secteur et prenant en compte, de l'auteur au consommateur en passant par les créateurs, les producteurs, les éditeurs, les transporteurs et les diffuseurs.

b/ Les Télécommunications

Les **télécommunications** sont définies comme la transmission à distance d'informations avec des moyens à base d'électronique et d'informatique. Ce terme a un sens plus large que son acception équivalente officielle « communication électronique ». Elles se distinguent ainsi de la Poste qui transmet des informations ou des objets sous forme physique. Actuellement, les télécommunications concernent généralement l'utilisation d'équipements électroniques associés à des réseaux analogiques ou numériques comme le téléphone fixe ou mobile, la radio, la télévision ou l'ordinateur. Celles-ci sont également une partie importante de l'économie et font l'objet de régulations au niveau mondial.

Au Sénégal, la loi 2011-01 du 24 février 2011 portant code des télécommunications, votée en 2011, a introduit d'importantes innovations tant sur la forme que sur le fond pour prendre en compte les nouveautés techniques et technologiques, mais également les nouvelles règles introduites par l'économie numérique.

Jusqu'à une époque récente, le marché des télécommunications de l'essentiel des pays d'Afrique était sous monopole. Avec le vent de la libéralisation, ces États ont procédé à une ouverture progressive de ce secteur à la concurrence. La mondialisation et la globalisation finiront par dévoiler l'étroitesse des marchés nationaux avant d'ériger comme paradigme nouveau, la création de marchés communautaires dynamiques et compétitifs.

L'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont décidé d'harmoniser les cadres législatifs et réglementaires nationaux pour tenir compte des mutations en cours et de la nécessité de mettre en place des marchés communs sous-régionaux et régionaux dynamiques et compétitifs.

L'UEMOA a adopté, le 23 mars 2006 à Abidjan, les six directives suivantes :

1. Directive N° 01/2006/CM/UEMOA relative à l'harmonisation des politiques de contrôle et de régulation du secteur des Télécommunications ;

2. Directive N° 2/2006/CM/UEMOA relative à l'harmonisation du régime applicable aux opérateurs de réseaux et fournisseurs de services ;
3. Directive N° 03/2006/CM/UEMOA relative à l'interconnexion des réseaux et services de Télécommunications ;
4. Directive N° 04/2006/CM/UEMOA relative au service universel et aux obligations de performances du réseau ;
5. Directive N° 05/2006/CM/UEMOA relative à la tarification des services de Télécommunications ;
6. Directive N° 06/2006/CM/UEMOA organisant le cadre général d'une coopération entre les Autorités Nationales de Régulation (ANR) en matière de Télécommunications.

Par la suite, les Chefs d'État des pays membres de la CEDEAO ont signé, le 19 janvier 2007 à Ouagadougou, six actes additionnels au traité que sont :

1. Acte Additionnel A/SA 1/01/07 relatif à l'harmonisation des politiques et du cadre réglementaire des secteurs des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
2. Acte Additionnel A/SA 2/01/07 relatif à l'accès et à l'interconnexion des réseaux et services du secteur des TIC ;
3. Acte Additionnel A/SA 3/01/07 relatif au régime juridique applicable aux opérateurs et fournisseurs de services ;
4. Acte Additionnel A/SA 4/01/07 relatif à la gestion du plan de numérotation ;
5. Acte Additionnel A/SA 5/01/07 relatif à la gestion du spectre de fréquences radioélectriques ;
6. Acte Additionnel A/SA 6/01/07 relatif à l'accès universel/service universel.

Le Sénégal, à l'instar des autres États membres de l'UEMOA et de la CEDEAO, se devait de transposer ces dispositions communautaires dans sa législation nationale.

C'est ainsi que la loi 2011-01 du 27 février 2011 a pour objet d'abroger et de remplacer la loi n° 2001-15 du 27 décembre 2001 portant code des télécommunications, modifiée par la loi 2006-02 du 4 janvier 2006, pour mettre le cadre juridique régissant le paysage du secteur des télécommunications et des TIC en phase avec le droit communautaire UEMOA/CEDEAO.

La loi 2011-01 introduit d'importantes innovations tant sur la forme que sur le fond.

S'agissant de la forme, cette loi a mis en exergue les principaux aspects de la régulation des Télécommunications, notamment la concurrence, l'interconnexion, l'accès/service universel, les ressources rares et la tarification. Chaque aspect a fait l'objet de développements portant sur les grands principes qui le régissent. À chaque fois que de besoin, les conditions d'application seront précisées par décret.

S'agissant en particulier de l'accès/service universel des télécommunications, malgré les résultats satisfaisants enregistrés dans le secteur des télécommunications, il s'est avéré que le développement de ce service universel est largement tributaire de la fourniture en énergie. En effet, l'énergie est nécessaire pour assurer l'accès/service universel à

l'ensemble du territoire national et à toutes les couches de la population, aussi bien en terme de couverture qu'au regard de l'utilisation dudit service. Or, notre pays est confronté aujourd'hui à un déficit énergétique considérable.

Fort de ces constats et conformément à la stratégie de politique sectorielle de l'UEMOA adoptée à Ouagadougou le 10 décembre 2010 visant notamment à encourager le partenariat entre acteurs de l'énergie et ceux du secteur des télécommunications et des TIC, les pouvoirs publics ont décidé de mutualiser les ressources du FDSUT qui doivent également contribuer à financer le secteur de l'énergie, en vue d'aider à remédier à la crise énergétique actuelle et, partant, de favoriser le développement du service universel des télécommunications lui-même. Guidée par un souci de faire jouer la solidarité intersectorielle, cette décision vise une meilleure articulation des politiques sectorielles pour un développement global amélioré.

Par ailleurs, à la lumière des textes communautaires UEMOA/CEDEAO, la loi apporte les innovations suivantes :

- les définitions technico-juridiques des termes utilisés ont été mises à jour ;
- de nouveaux domaines de la régulation ont été pris en compte ; il s'agit notamment :
 - de l'affirmation du principe de la neutralité technologique de la réglementation des télécommunications et des TIC ;
 - du choix d'une typologie plus cohérente des régimes juridiques applicables aux activités de télécommunications ;
 - de l'apparition de notions de marchés pertinents et d'opérateurs puissants ;
 - de la mise en exergue d'outils régulateurs que sont le dégroupage de la boucle locale, la sélection du transporteur et la portabilité des numéros ;
 - de la gestion des ressources d'adressage et du domaine '.SN' ;
 - de la précision apportée sur les rôles respectifs des institutions chargées de la réglementation et de la régulation.

En particulier, la loi 2011-01 introduit d'importantes réformes concernant le statut juridique, les missions ainsi que l'organisation et le fonctionnement de l'institution de régulation. Il s'agit notamment des réformes suivantes :

- le changement du statut juridique de l'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes qui devient une autorité administrative indépendante ;
- la mise en place de nouveaux organes décisionnels (un collège et une direction générale) selon les principes suivants :
 - la collégialité des décisions du Collège ;
 - le rééquilibrage des attributions respectives du Collège et du Directeur général ;
 - l'incompatibilité des fonctions de membres de ces organes avec toute autre activité exercée dans les secteurs régulés et toute charge gouvernementale ;
 - le caractère non renouvelable du mandat des membres du Collège ;

- la non révocabilité des membres des organes décisionnels, sauf en cas d'empêchement ou de faute lourde ;
- l'octroi à l'ARTP des moyens financiers et humains lui permettant d'assurer ses missions, de manière impartiale, autonome et transparente par l'affectation des redevances et autres contreparties financières versées par les opérateurs pour l'exercice de leurs activités ;
- l'appui financier nécessaire aux autres acteurs du secteur des télécommunications et des TIC, notamment l'autorité gouvernementale et les structures chargées des réseaux de télécommunication de l'État.

Par expérience, il s'avère nécessaire d'améliorer la gestion administrative, financière et comptable de l'ARTP.

Il s'agit d'apporter des précisions quant aux règles applicables en matière de passation des marchés, de recouvrement des créances, de fiscalité et d'utilisation des excédents budgétaires.

Ainsi, la loi n° 2011-01 prévoit :

- la soumission de l'ARTP au Code des marchés publics en ce qui concerne les règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés conclus par elle pour ses besoins en matière de réalisation de travaux et d'achat de fournitures ou de services ;
- la faculté accordée au Directeur général de l'ARTP de poursuivre le recouvrement forcé des sommes dues à l'ARTP en décernant une contrainte dans les conditions fixées par décret ;
- la soumission de l'ARTP à la fiscalité de droit commun ;
- le reversement d'une part importante des excédents budgétaires de l'ARTP dans les comptes du Trésor public.

Enfin, le contrôle exercé sur la gestion de l'ARTP et son obligation de rendre compte ont été réaffirmés et renforcés par :

- la soumission de l'ARTP à un triple contrôle :
 1. un contrôle interne effectué par une structure de contrôle, de gestion et d'audit interne placée sous l'autorité du Directeur général ;
 2. un contrôle externe des comptes exercé par des commissaires aux comptes et par des audits confiés à des cabinets ou contrôleurs extérieurs ;
 3. le contrôle par les organes et corps de contrôle de l'État.
- l'obligation pour l'ARTP de :
 1. publier un rapport d'activités annuel transmis au Président de la République et au Parlement ;
 2. transmettre, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice, aux commissaires aux comptes et au Ministère chargé des Finances, un rapport écrit sur la situation de

l'ARTP, sur l'état d'exécution du budget et sur l'activité générale de l'ARTP pendant l'année écoulée.

Au total, la loi 2011-01 a transposé les dispositions essentielles du droit communautaire UEMOA/CEDEAO tout en préservant les acquis de l'ancien Code des Télécommunications.

c/ Les services et réseaux informatiques

Le secteur des Télécoms/TIC représente 11% du PIB (pour la contribution du secteur à l'économie) et est essentiellement constitué des opérateurs télécoms et constructeurs de réseaux. Les autres acteurs sont les médias audiovisuels, les SSII, (***Société de Services en Ingénierie Informatique***), les télécentres et les opérateurs monétiques (transferts d'argent). Les prix des services télécom restent tout de même élevés.

On note un développement rapide des TIC dans les secteurs de l'éducation et de la justice, puis en e-Gouv et dans les autres secteurs privés et publics. Les différents équipements utilisés dans ce secteur concernent les équipements Informatiques et bureautiques (ordinateurs, serveurs, périphériques, etc.), les équipements de téléphonie et de communication audiovisuelle, les Produits électroniques de grande consommation, les équipements de test, de processus industriels etc., les circuits intégrés et composants électroniques pour les produits susmentionnés.

Les services fournis sont relatifs aux télécommunications (téléphones mobiles, fixes, radiomessagerie, etc.), aux services audiovisuels, à la vente en gros et au détail d'équipements informatiques et de logiciels, à l'installation et à la maintenance logicielle et matérielle, au développement de logiciels (logiciel d'exploitation, micrologiciels, services d'applications informatiques), au conseil en TIC, à la gestion des installations (centre de données à distance, hébergement, métaserveur), à l'Internet et aux services à valeur ajoutée (SVA), aux services informatiques intégrés (télécentres), etc.

L'accès à Internet, le plus célèbre des réseaux informatiques, fait désormais partie intégrante de la vie quotidienne de la plupart d'entre nous, en zone urbaine, au même titre que le téléphone ou la télévision. D'ailleurs, ces trois utilitaires, aujourd'hui encore très différents, seront amenés probablement, dans un avenir plus ou moins proche, à converger en un seul outil de communication universelle, fixe ou mobile.

2. Les Acteurs du secteur privé

Le secteur de l'économie numérique au Sénégal est essentiellement composé d'acteurs privés. Il s'agit :

- de trois (3) opérateurs de Télécommunications titulaires de licence globale :
 1. Sonatel (Orange) du Groupe France Télécom ;
 2. Sentel GSM (Tigo) du Groupe Millicom International ;
 3. Sudatel (Expresso) de l'opérateur soudanais ;
- d'un (1) opérateur titulaire d'une licence de service universel des télécommunications ;
- d'un (1) Consortium du Service Universel (CSU) SA (HAYO) ;

- de deux fournisseurs de services internet ;
 1. Orange ;
 2. Arc informatique ;
- de 300 PME en TIC.
- et de toutes les structures et opérateurs évoluant dans le domaine de l'audiovisuel.

Les acteurs privés se sont organisés à travers :

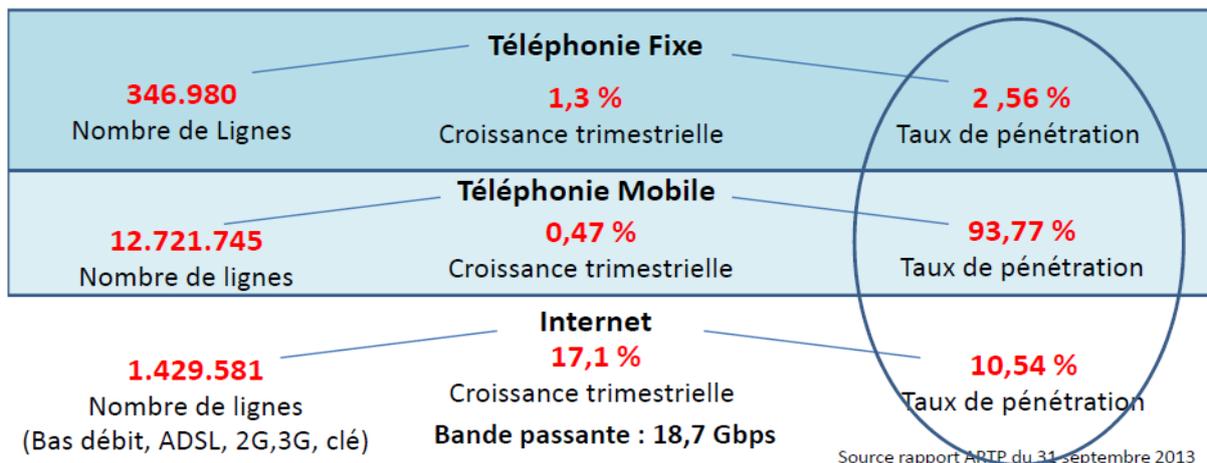
- OPTIC, le Syndicat professionnel regroupant les principales entreprises évoluant dans les TIC ;
- CTIC, Centre d'incubation qui accompagne des Entreprises TIC et des porteurs de projets ;
- ESMT, École créée à l'initiative de 7 pays ouest africains, un pôle de convergence et de recherche de qualité dans le domaine des Télécommunication et des TIC.

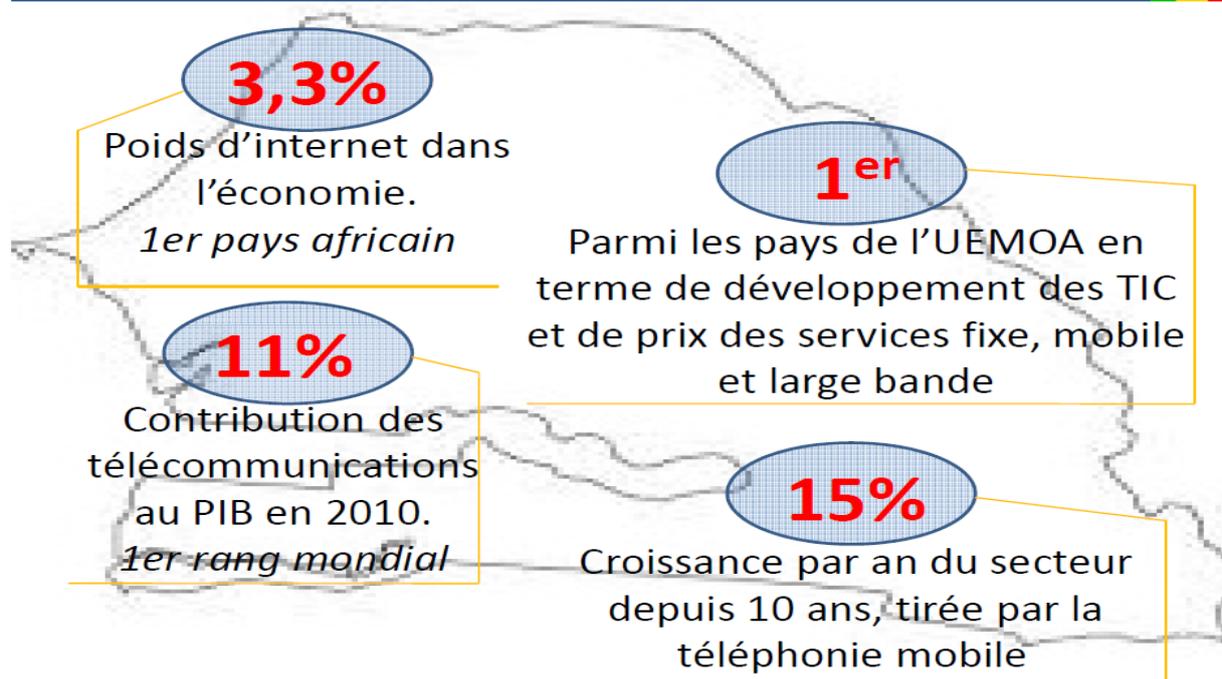
L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE EN CHIFFRE 🇳🇬

Trois (3) opérateurs de télécommunications avec une licence globale sur la téléphonie fixe, mobile et sur l'Internet et un (1) opérateur de service universel des Télécommunications



Plus de **300 PME** évoluant dans les services et le conseil dans le domaine des TIC





3. Les acteurs institutionnels de l'économie numérique

L'Agence de l'Informatique de l'État (ADIE), créée le 23 juillet 2004, a pour mission de mutualiser des ressources de l'État en vue de rationaliser les dépenses informatiques, d'harmoniser les choix technologiques des différents services de l'Administration, de faciliter les échanges de données, de favoriser le développement d'applications spécifiques et de faciliter le partage des applications transversales.

Dans son format actuel, l'ADIE est le résultat d'une longue mutation parce qu'au départ, la politique informatique de l'État était animée par une section qui se trouvait au niveau du BOM (Bureau Organisation et Méthode) ensuite, il y a eu la délégation à l'informatique créée en 1987, remplacée en 2001 par la Direction de l'Informatique de l'État.

L'ADIE est une structure plus opérationnelle que ses prédécesseurs. Dans ses missions générales, ce qu'il faut retenir comme termes clés c'est « mutualisation » et « échange ».

- Mutualisation : pour rationaliser les dépenses informatiques de l'État ;
- Échange : pour définir des formats, des standards qui permettent l'interopérabilité des systèmes dans le sens de partager les ressources en termes de Data Center, de fibre etc.

En termes de missions spécifiques, l'ADIE a la responsabilité de bâtir une infrastructure réseau permettant d'interconnecter tous les services de l'administration, mais également de mettre du contenu en développant des services pour ses usagers et des produits qui rendent l'administration performante.

L'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP)

Structure de régulation, elle assure une mission d'ordre général qui consiste à veiller à l'application de la réglementation et à proposer les textes législatifs et réglementaires régissant le domaine au Président de la République et au Gouvernement.

De manière spécifique, l'ARTP doit :

- veiller au respect des règles d'une concurrence saine et loyale ;
- assurer le suivi des cahiers des charges des opérateurs ;
- assurer le respect d'une interconnexion équitable entre les opérateurs ;
- assurer la gestion et le contrôle des ressources rares (fréquences et numéros) ;
- mettre en place les outils régulateurs (approbation des offres techniques et tarifaires du dégroupage, définir les modalités d'application de la sélection du transporteur, veiller à la définition et à la mise en œuvre des conditions et modalités de la portabilité des numéros) ;
- encadrer les tarifs des opérateurs puissants ;
- coordonner la mise en œuvre de la politique de développement du service/accès universel ;
- accorder les autorisations et veiller à l'application de la réglementation, de l'enregistrement et de la gestion des noms de domaine et mettre en place un mécanisme de gestion approprié ;
- participer à la représentation du Sénégal aux réunions organisées par les organisations internationales lorsque sont examinées des questions relevant de ses missions.

L'ARTP joue un double rôle en matière de règlement de différends : rôle de conciliation en cas de litige entre opérateurs et utilisateurs, mais aussi une mission arbitrale en cas de différend entre opérateurs. Elle dispose aussi d'un pouvoir de sanction en cas d'infraction à la réglementation, après mise en demeure de se conformer à la loi.

À cet effet, elle ordonne des mesures provisoires en vue d'assurer la continuité du fonctionnement des réseaux et des services.

Le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA)

Partant de l'expérience du Haut Conseil de la Radio Télévision (HCRT) créé en 1991 et du Haut Conseil de l'Audiovisuel (HCA) créé en 1998, le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) a été institué par la loi 2006-04 du 4 janvier 2006. Il s'agissait en somme d'apporter des réponses pragmatiques face aux défis d'un nouveau paysage audiovisuel et d'anticiper sur l'évolution de notre système audiovisuel.

Tous les médias audiovisuels entrent dans le champ de compétence de l'organe de régulation des médias audiovisuels, quel que soit leur statut juridique. Le CNRA a pour missions essentielles:

- d'assurer le contrôle de l'application de la réglementation sur l'audiovisuel ;
- de veiller au respect des dispositions de la présente loi et de celles des cahiers de charges et conventions régissant le secteur ;

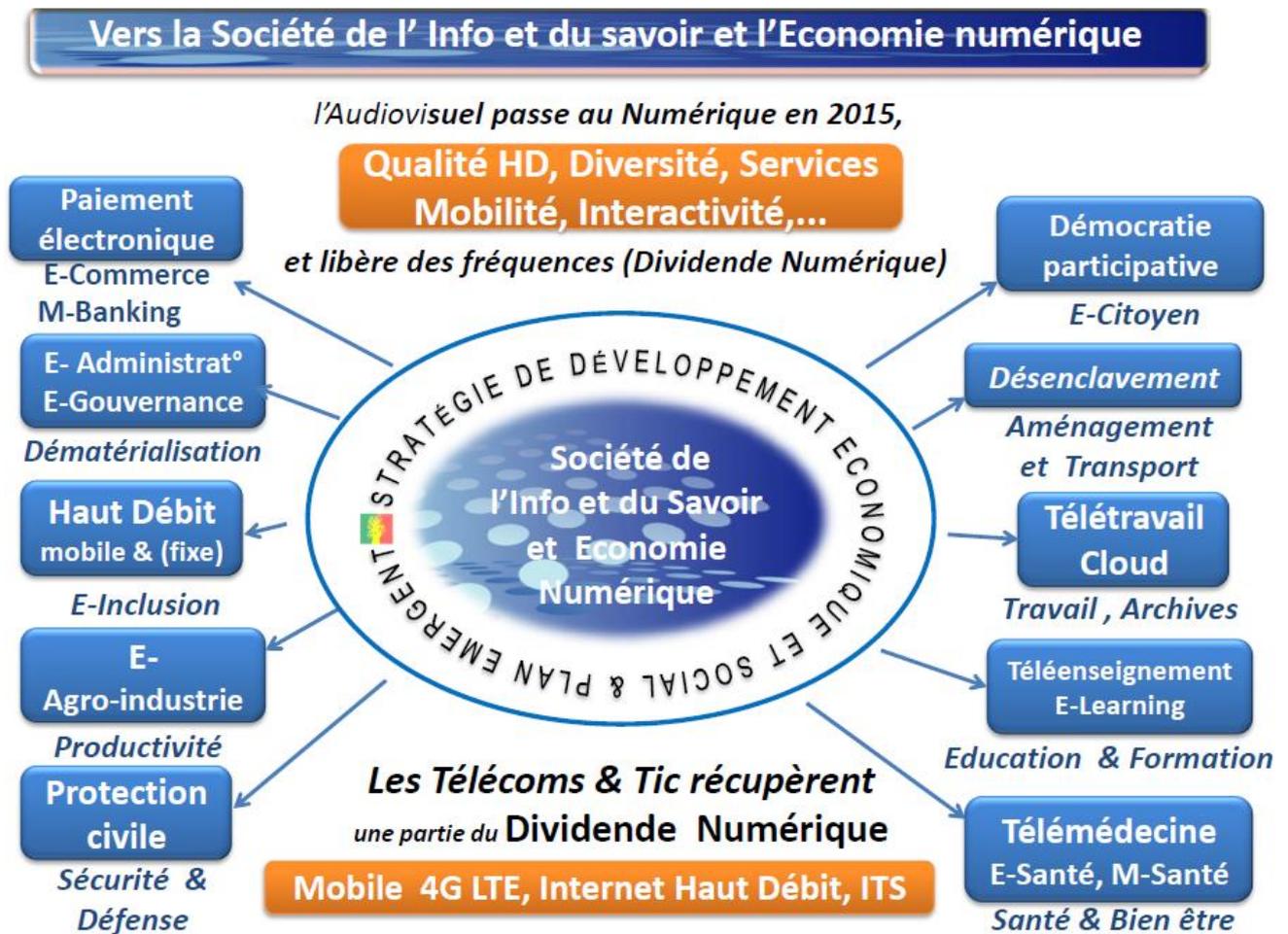
- d'exercer un contrôle, par tous les moyens appropriés, sur le contenu et les modalités de programmation des émissions publicitaires diffusées par les sociétés nationales de programmation et par les titulaires des autorisations délivrées pour des services de communication audiovisuelle privés ;
- de superviser une émission programmée toutes les deux semaines, séparément à la Radio et à la télévision publique, cette émission étant réservée aux partis politiques légalement constitués pour leur permettre d'évoquer les questions d'actualité nationale et internationale sous forme de débats contradictoires ;
- de fixer les règles concernant les conditions de productions, de programmation et de diffusion des émissions réglementées des médias audiovisuels pendant les campagnes électorales.

Le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel veille aussi :

- à l'indépendance et à la liberté de l'information et de la communication dans le secteur de l'audiovisuel ;
- au respect de la loi et à la préservation des identités culturelles, à l'objectivité et au respect de l'équilibre dans le traitement de l'information véhiculée par les médias audiovisuels ;
- à la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence dans les contenus des programmes ;
- au respect de l'accès équitable des partis politiques, des syndicats et des organisations reconnues de la société civile, aux médias audiovisuels dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur ;
- au respect des cahiers de charges applicables aux titulaires de concession portant autorisation d'exploitation d'un service de communication audiovisuelle ;
- à la libre et saine concurrence entre les entreprises de communication audiovisuelle ;
- à ce que toute station de radiodiffusion dispose, obligatoirement, d'un système de retardement de la voix d'au moins trois secondes pour ses émissions interactives ;
- au respect des principes d'équité et d'équilibre entre tous les partis en tenant compte des contraintes du service public de la radiotélévision ;
- au respect des dispositions de la loi 92-57 du 3 Septembre 1992 relative au pluralisme à la Radio Télévision, notamment des articles 14 à 18 sur la propagande des partis politiques, la retransmission des débats parlementaires et le pluralisme de l'information ;
- au respect des règles d'éthique et de déontologie dans le traitement de l'information et dans la programmation des différents médias audiovisuels ; notamment en assurant le respect des institutions de la République, de la vie privée, de l'honneur et de l'intégrité de la personne humaine ;
- au respect de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et du caractère laïc de la République dans les contenus des messages audiovisuels ;
- au respect de l'application stricte des dispositions des cahiers de charges relatives à la diffusion d'émissions interactives ;

Au regard des contenus des télévisions, si décriés par le plus grand nombre, et de la nécessité de les rendre plus instructifs, le CNRA doit œuvrer davantage pour répondre à toutes les attentes placées en lui.

1. Les facteurs clé de croissance dans les différents domaines de l'économie sénégalaise



L'économie numérique joue de plus en plus un rôle important dans presque tous les secteurs de l'économie nationale. C'est pourquoi le Président de la République du Sénégal, Monsieur Macky SALL entend « **Faire de l'économie numérique un facteur de démultiplication des gains de productivité et d'accroissement de compétitivité de tous les secteurs de l'économie sénégalaise** ».

Nous pouvons aussi citer Erkki LIIKANEN, ancien commissaire Européen sur l'Économie numérique, qui soutient que « **Le choix est simple : adopter les technologies numériques ou disparaître. Et cela vaut pour la société dans son ensemble. Si nous ne changeons pas, nous allons perdre à tous les niveaux : croissance, emploi, cohésion sociale.** »

a. Impact sur les entreprises

Les TIC contribuent très largement à l'essor des entreprises en favorisant une plus grande productivité, grâce à l'innovation de la vente électronique qui offre l'avantage de la rapidité et permet aux entreprises d'accroître le volume des échanges avec la réduction du nombre d'intermédiaires entre acheteurs et vendeurs. Par ailleurs, l'utilisation du numérique

favorise, la délocalisation (« externalisation » ou « offshoring ») de certaines activités et services comme le traitement des données, la recherche et le développement au profit des entreprises sénégalaises, et les processus de création d'entreprise, dans les parties du monde où les coûts sont plus bas. Toutefois, au Sénégal, la taille de certaines entreprises et le niveau de compétence de leur personnel se révèlent être des freins à l'utilisation adéquate des TIC.

Pour que le Sénégal développe une économie numérique compétitive sur le plan régional et international, la meilleure voie est de miser sur le taux d'usage relativement élevé des TIC par les entreprises, comme en Malaisie, en Tunisie, au Costa Rica et dans les BRICS (excepté en Russie). À court terme, cela implique de mettre l'accent sur les entreprises et également les administrations (santé, éducation, etc.). Ainsi, les progrès réalisés dans ces secteurs se généraliseront progressivement à l'ensemble de l'économie et de la société

b. Utilisation des TIC dans le secteur agricole

Selon la banque mondiale, l'accès à l'information sur les stocks et les prix par le téléphone mobile a aidé les agriculteurs à accroître leurs revenus agricoles d'environ 24%. En effet, il faut dire que le numérique profite aux agriculteurs par la réduction des coûts liés à la recherche de l'information sur les prix et des frais de transport des produits sur les lieux de vente ; d'où l'intérêt du haut débit sur tout le territoire national.

Dans le domaine de l'élevage, la phase pilote de l'application « daral » a été lancée au Sénégal en janvier 2013 par Microsoft, à Passy, dans la région de Fatick. Concrètement, il s'agit d'une plateforme WEB-SMS destinée à lutter contre le vol de bétail et la prolifération des maladies du bétail. Cependant, les défis sont encore énormes pour permettre aux agriculteurs une utilisation plus prolifique des avantages du numérique à travers des bases de données commerciales fiables pour faciliter la vente de bétail et de produits agricoles.

c. Utilisation des TIC dans la pêche

Le système d'information sur les marchés mis en place au Sénégal en 2003 par l'entremise de la société Manobi s'avère concluant. Ce système, basé sur la technologie interactive avec notamment l'utilisation des téléphones portables, a permis aux pêcheurs de s'informer sur les stocks de poisson. Néanmoins, il reste encore des efforts à consentir à ce niveau pour une plus large sécurité des acteurs de la pêche et de leurs matériels. Il n'existe pas encore d'écran radar avec vocation d'assurer la surveillance des pêcheurs. Par ailleurs, le secteur de la pêche bénéficie d'appareils sophistiqués aidant au repérage et à la capture des bans de poissons ; il s'agit du sonar et du sondeur.

d. Le numérique au service du commerce

Le faible niveau de bancarisation handicape le développement du e-Commerce. Il existe néanmoins des textes juridiques encadrant le e-commerce (même si les moyens et les hommes manquent encore pour le faire respecter) :

- la loi n° 2008-08 du 25 janvier 2008 encadrant les transactions électroniques ;
- la loi n° 2008-11 du 25 janvier 2008 sur la cybercriminalité;

- la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel ;
- La loi n° 2008-41 du 20 août 2008 sur la cryptologie;

On note cependant la méfiance des consommateurs à l'égard des paiements en ligne, un mauvais système d'adressage qui freine les livraisons à domicile, le paiement par mobile pour certaines transactions. Au Sénégal, le développement des sociétés de transfert électronique telles que western-union, moneygram, wari, Joni-Joni, etc. s'est traduit par une augmentation des volumes de transfert d'argent à partir de l'année 2000. Ces opérations sont à la base des flux de trésorerie des centres urbains vers les zones rurales.

Toutefois, on regrette à ce niveau l'insuffisance des points d'accès ou agences dans les régions de l'intérieur et dans les zones rurales. Cette insuffisance résulte en réalité de l'indisponibilité de l'internet plus particulièrement dans les milieux ruraux.

En plus de ces quelques domaines où l'économie numérique joue de plus en plus un rôle important, elle est présente et à terme marquera grandement les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la justice et de la cybersécurité, du tourisme, de la gouvernance, de l'artisanat, du genre, etc.

e. La création d'opportunités d'emplois

Selon la banque mondiale, dans son rapport sur l'économie numérique, 10% de taux de pénétration internet entraîne 1,3% de croissance de l'économie.

Selon ARTHUR OKUN, qui décrit une relation linéaire empirique entre le taux de croissance du PIB et la variation du taux de chômage, en dessous d'un certain seuil de croissance, le chômage augmente, au dessus de ce seuil il diminue à élasticité constante, c'est-à-dire pour chaque point de croissance au dessus de 3% le taux de chômage diminue de 0,5 point.

$$\Delta U = - 0,5 \times (\Delta Y / Y (\%) - 3)$$

u = chômage

Y = productivité

On aimerait bien s'arrêter à cette équation parce que la population active n'est pas stable. Si elle croît à un taux de 1% par an, il est nécessaire que le nombre d'emplois progresse à un rythme identique pour que le taux de chômage reste constant ; le taux de croissance de la productivité doit lui aussi être d'au moins 1%.

Quand la productivité de travail s'accroît chaque année, la production économique doit avoir un taux de croissance identique ; non sans raison nous pouvons dire que la croissance tirée par l'économie numérique entraîne de façon formidable la création d'emplois.

Au Sénégal, les centres d'appels sont de grands pourvoyeurs d'emplois et offrent aux jeunes diplômés une palette de nouveaux métiers : téléacteur, télévendeur, téléprospecteur, animateur de plateaux, superviseur, formateur, etc. Selon l'APIX, le secteur des centres d'appels a employé près de 4 000 personnes sur la période allant de 2001 à 2007.

D'autres composantes de l'économie bénéficient des effets multiplicateurs de l'expansion des TIC qui se traduit par la création d'emplois supplémentaires. Ces emplois indirects couvrent à la fois des activités du secteur formel et celui de l'informel dans les domaines du montage, de la maintenance et de la sécurité des installations, des transports, de la restauration, de la distribution, etc.

Cependant, l'inadéquation entre la qualité de la formation des jeunes et les exigences de l'outil numérique s'avère être un facteur de blocage à la réduction considérable du taux de chômage qui continue de sévir dans notre pays.

f. Réduction des dépenses de l'État

Cette réduction concerne d'abord les échanges téléphoniques. En effet, dans le cadre de l'internet Administratif, l'ADIE a mis en place un réseau autonome d'envergure nationale en vue de prendre en charge les besoins en télécommunication de l'Administration pour le fixe, le mobile, l'internet et les liaisons spécialisées.

Ensuite, à la faveur du déploiement de l'internet Administratif, l'ADIE a mis en place un dispositif de visioconférence qui couvre actuellement 11 capitales régionales. Ce système de visioconférence va contribuer considérablement à la réduction des charges de fonctionnement par la limitation des déplacements des agents pour les besoins de rencontre entre l'Administration centrale et l'Administration déconcentrée.

Nonobstant les progrès notoires, il faut reconnaître la réalité des défis. En effet, quand on sait que le Sénégal compte 14 capitales régionales et que la visioconférence ne recouvre que les 11, il n'est pas inutile d'exhorter à plus d'efforts. De surcroît, conformément à l'objectif de la visioconférence qui est de réduire le déplacement du personnel des Administrations, il faudra étendre aussi cette innovation aux départements.

g. Le numérique, un outil efficace de contrôle

L'audit physique et biométrique des agents de l'État avait comme objectif global la maîtrise des effectifs de la fonction publique et de la masse salariale, par l'identification physique de l'ensemble des agents de l'État. Il a globalement atteint ses objectifs spécifiques qui consistaient, entre autres à :

- identifier physiquement l'ensemble des agents de l'État ;
- procéder à l'enregistrement biométrique des agents (photo et empreinte digitale) ;
- localiser géographiquement les agents de l'État et identifier les emplois tenus ;
- déceler les abandons de poste et les agents en situation irrégulière ;
- déceler les agents fictifs s'ils existent.

Les difficultés à ce niveau résultent du comportement récalcitrant de certains agents de la fonction publique qui restent sceptiques quand à la garantie des informations relatives à leur personne. Il faudrait aussi mettre à niveau la qualification des informaticiens et des programmeurs.

h. La modernisation de l'Administration

Cette modernisation tient compte de la qualité des services rendus aux usagers. Pour cela, des sites WEB de ministères ont été mis en ligne. On a aussi assisté à la simplification et à la rapidité des procédures administratives via le site des démarches administratives et celui du journal officiel. Cette modernisation devrait nous conduire vers la mise en place d'une administration en ligne avec une utilisation massive des télé-procédures en vue de l'accès des usagers à l'information et à temps réel.

Dans cette même optique, l'administration douanière, à travers son système informatique dénommé GAÏNDE (Gestion Automatisée des Informations Douanières et des Échanges), mis en place depuis 1990 et qui ne cesse de s'améliorer en terme d'efficacité, a contribué pour une augmentation considérable des recettes Douanières et pour une réduction des délais de séjour des marchandises dans les zones de dédouanement. Qui plus est, le programme GAÏNDE, dans sa version intégrale, concourt à la consolidation des acquis et l'essor du secteur douanier.

C'est ainsi que, avec la collecte électronique des documents de dédouanement par ORBUS et ORBUS LOGISTIQUE, des progrès tels que l'entrée de la douane dans le sillage tracé par l'Organisation Mondiale de la Douane, l'amélioration de la place du Sénégal au classement mondial par l'indice du « Doing Business », la fiabilité et la qualité pour soulager les usagers à travers une large collaboration entre la douane et les autres acteurs du dédouanement, la réduction des délais de traitement et l'accroissement du volume des affaires, ont pu être enregistrés.

Les nombreuses réalisations ne doivent pas occulter de notre esprit les difficultés et contraintes rencontrées par l'ensemble des secteurs de l'administration. En effet, dans l'initiative de positionner l'administration sénégalaise dans le sillage des administrations modernes, nous pouvons regretter la lenteur qui règne au niveau des réalisations. À ce titre, téléDAC qui devrait permettre la dématérialisation effective de la demande d'autorisation de construire et qui a comme objectif majeur d'améliorer significativement la notation de notre pays au classement de « Doing Business », reste actuellement dans la phase des perspectives.

Par ailleurs, les progrès réalisés par l'administration en générale et par la douane en particulier (SIGFIP, ASTER, GAINDE, etc.) cachent, en partie, les contraintes qui minent et ralentissent les réalisations. Sous cet angle, on peut évoquer, entre autres, l'indisponibilité des moyens matériels (prix onéreux du matériel et des licences), le manque de moyen humain (formation continue pour une mise à niveau) et la carence des réseaux électroniques et de télécommunications dans plusieurs localités.

i. Le numérique, un facteur de convergence et de réduction des barrières

Le numérique constitue un excellent outil de cohésion sociale et de convergence de différents acteurs. En effet, à travers la Télévision et l'Internet que l'on peut désormais avoir sur les téléphones mobiles, le numérique offre des cadres de rencontre et de partage à plusieurs niveaux. À ce titre, dans un monde de plus en plus ouvert aux formations spécialisées, l'internet et la télévision sont actifs dans le sens où ils concourent à la mise à

disposition des formateurs et des apprenants d'une large gamme de produits riches en contenu de ce qui se fait de mieux à l'étranger.

Il en est ainsi du cas de l'enseignement à distance et des télé-enseignements (université virtuelle du Sénégal). Toutefois, l'ensemble de ces structures souffre de quelques maux dont les plus marquants restent le coût onéreux de l'internet et des télécommunications. Aussi, dans le milieu plus spécifique de l'enseignement nous rencontrons des contraintes d'ordre humain ; cela découle du constat sur le manque de qualification du personnel de l'enseignement à tous les niveaux et les exigences techniques des outils numériques.

III. RECOMMANDATIONS

Le Conseil économique, social et environnemental recommande :

- **Au plan général**, la mise en place d'un **Haut Conseil de l'Économie numérique** (ou un **IT BOARD**) qui ne serait pas une nouvelle structure de l'État mais plutôt un cadre consultatif indépendant qui réagit sur demande ou de manière proactive, pour que l'exécutif n'aille pas dans de mauvaises directions. Il sera composé de membres reconnus comme experts en la matière, issus du public et du privé et sera sollicité sur toutes les questions relatives à l'économie numérique. Un **Haut Conseil de l'économie numérique** permet d'avoir une vision sur laquelle tout le monde s'accorde.
- **De manière spécifique :**

A. Au titre du renforcement du secteur de l'Audiovisuel

1. Promouvoir, avec l'avènement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), une démarche inclusive dans la définition des modalités de fonctionnement de la plateforme technique mutualisée qui sera gérée pour le compte de l'État et créer les conditions d'une législation pour qu'aucun acteur du secteur de l'audiovisuel ne soit favorisé au détriment d'un autre. Ainsi, l'ARTP conserve la gestion de la régulation des infrastructures et le CNRA, celle de la régulation du contenu et du suivi du respect des cahiers des charges ;
2. Vulgariser le travail du CONTAN par la tenue de rencontres avec des relais tels que l'Assemblée nationale, le CESE, l'Association des maires du Sénégal, la Société civile, les organisations syndicales et en informant les populations pour une meilleure appropriation du passage de l'analogique au numérique en des termes accessibles à tous. Pour cela, une augmentation des moyens du CONTAN est nécessaire ;
3. Encourager la création de Chaînes de télévision thématiques et en faire des vecteurs de promotion de la diversité culturelle et linguistique ;

4. Promouvoir la production audiovisuelle par la formation des acteurs et l'accès au financement des entreprises du sous-secteur de l'audiovisuel et légiférer sur un taux minimal de production de contenu national de qualité et de diffusion fixé à 40% et 60% africaine.

B. Au titre de la promotion des Télécommunications

5. Prendre le décret d'application du Code des Télécommunications et prendre, à chaque fois que c'est nécessaire, un décret d'application (loi 2011-01 du 24 février 2011) qui met l'accent sur des mesures phares à prendre immédiatement pour réaliser tout ce que l'État veut impulser dans un sous-secteur donné ;
6. Entamer dès à présent une étude et/ou une réflexion sur la fin de concession de la SONATEL ;
7. Promouvoir les Investissements nécessaires pour le maillage du territoire en fibre optique ;
8. Accélérer la mise en place de la portabilité qui offre à l'utilisateur la possibilité de changer d'opérateur tout en conservant le même numéro ;
9. Faciliter l'accès des populations en zone rurale au téléphone et à des services à valeur ajoutée par un appui au **FDSUT** dans ses missions générales et en particulier dans ses efforts d'accompagnement au déploiement effectif du **réseau HAYO** mis en œuvre par le Consortium de Service Universel (**CSU**) dans la région de Matam (zone pilote).

C. Au titre des Services et réseaux informatiques (Internet)

10. Assurer la mise à jour de notre cadre juridique et la mise à niveau des agents du système juridique et judiciaire national ;
11. Mutualiser le matériel informatique des services de l'État pour arriver à un plan de continuité des services ;
12. Pour des raisons de sécurité nationale, l'Armée et la police doivent disposer de leur propre réseau et en conserver la gestion. Les autres réseaux gagneraient à être interconnectés avec des codifications similaires ;
13. Accélérer, sur toute l'étendue du territoire national, l'installation de l'internet haut débit et baisser les tarifs d'accès ;
14. Accélérer l'équipement intégral en matériel informatique et la connexion internet de tous les établissements du système éducatif en commençant par les collèges, lycées et universités ;

15. Promouvoir la formation à l'usage des TIC des acteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, encourager l'utilisation du numérique dans la commercialisation des produits agricoles et halieutiques et la lutte contre le vol de bétail ;
16. Accélérer la mise en œuvre du Projet d'Archives numériques nationales en même temps que la création d'un système d'archivage et de sauvegarde des données numériques sûr et accessible rapidement au niveau national, pour des raisons de sécurité et de souveraineté nationale ;
17. Associer étroitement le secteur informel aux plateformes numériques de concertation et potentialiser les dynamiques qui naissent dans ce secteur, car chaque réussite provoque un effet d'entraînement ;
18. Favoriser l'émergence et le développement de la télémédecine et de la téléformation ;
19. Promouvoir les formations dans le domaine numérique ;
20. Faciliter l'accès des PME à la Commande Publique dans le domaine de l'Économie numérique ;
21. Créer et développer des incubateurs dans les villes universitaires en partenariat avec les collectivités locales pour amoindrir les charges de fonctionnement et encourager la Recherche & Développement grâce au Partenariat Public Privé ;
22. Promouvoir l'identifiant unique du contribuable, accélérer l'informatisation de la gestion foncière et rendre possible la consultation en ligne des documents administratifs du cadastre ;

D. Au titre de l'amélioration de la régulation

23. Élargir les pouvoirs du CNRA en y intégrant, notamment la fonction de contrôle, par un réaménagement de la loi, de façon globale, pour l'ajuster au passage de l'analogique au numérique ;
24. Revisiter la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel pour mieux garantir leur sécurisation ;
25. Réaffecter au Fonds de Développement des Services Universels de Télécommunication (**FDSUT**) 50% minimum de ses ressources issues de la fiscalisation CODETE dont les 95% sont attribués au Fonds de Soutien au secteur de l'Énergie (FSE), réglementer son action et élargir son champ d'intervention ;
26. Finaliser la stratégie nationale concertée de l'Économie numérique et un Plan d'Action de l'Économie numérique et assurer la promotion du secteur par des événements officiels ;

27. Créer un cadre fiscal favorable à l'investissement dans l'économie numérique et appliquer les règles de droit et de concurrence ;
28. Trouver à Gaïndé 2000 un statut juridique plus adapté que le GIE pour qu'il soit mieux valorisé et porté en bourse. Aussi, étendre le plateau technique au Gaïndé Intégral et harmoniser les codes d'identification entre les Administrations publiques ;
29. L'ASPIT est invitée à protéger les droits de propriété intellectuelle en ayant comme pilier la loi votée en 2008 sur le droit d'auteur et le droit voisin et à mettre en place une bourse de cotation des brevets ; éléments du Capital dans une société.

IV. Conclusion

L'économie numérique ou le numérique de l'économie permet un développement rapide des transactions et de la vulgarisation des connaissances à travers le monde. Ainsi, il permet d'établir une concurrence entre les sociétés de réseau, les sociétés de téléphonie et les sociétés d'audiovisuel en captant le plus grand nombre de clients.

L'économie numérique forme le plus grand réservoir de gain de productivité qui permet l'émergence de nouvelles sociétés, par ricochet, l'émergence des secteurs d'activité économique : l'émergence de l'économie.

Ce secteur, au Sénégal, représente 10% du PIB, il est aussi le seul secteur à croissance à deux chiffres. De par son développement nous pouvons même prétendre à sa contribution à 15% du PIB surtout qu'aujourd'hui il est question de mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent, l'écrémé des politiques de développement au Sénégal sans nulle doute constitue l'espoir du Sénégal.

Les progrès à réaliser dans ce secteur, dans la mémorisation, le traitement, la transmission de données numérisées permettront la convergence de l'Informatique, des Télécommunications et de l'Audiovisuel et, de par sa transversalité, la convergence de tous les secteurs de l'activité économique.

Annexes

ANNEXE I : LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Commission du Développement industriel, de l'Energie et des Technologies

Fonction	PRENOMS ET NOMS	PROFESSION / FONCTION
Président	Ibrahima DIAGNE	Chef d'Entreprise
Vice président	Sidiya DJIBA	Ingénieur géologue
Rapporteur	Boukhadirou KABA	Enseignant
MEMBRES	Mamadou Lamine DIOUF	Informaticien
	Cheikh DIOP	Syndicaliste
	Cheikh SARR	Ingénieur
	Mademba SOCK	Syndicaliste
	Birane NIANG	Sapeur Pompier
	Serigne Dia NDONGO	Commerçant
	Woula NDIAYE	Conseiller rural
	Gade SALL	Comptable
	Mouhamadou Lamine FALL	Infirmier d'Etat
	El Hadji Ibrahima MBOW	Professeur
	Serigne Abdoul Aziz DIEYE	Expert comptable
	Sadio DANFANKHA	Agent technique d'agriculture
	Aïssatou Aya NDIAYE	Transformatrice
	Atoumane KA	Transporteur routier
	Babacar SARR	Professeur d'arabe
	El Hadji Ndiol LOUM	Cultivateur
	Khadidiatou DEME	Assistante sociale
Abou LY	Transporteur	
Astou Walo KANE		

ANNEXE II : LISTE DES STRUCTURES AUDITIONNEES

1- Présidence de la République :

- Comité National de Transition de l'Analogique vers le Numérique - **CONTAN**
- Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel – **CNRA**
- Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes : **ARTP**
- Fonds de développement des Services Universels de Télécommunication – **FDSUT**
- Agence de Développement de l'Informatique de l'Etat – **ADIE**

2- Primature :

- Secrétariat Permanent du Comité d'Orientation et de Suivi de la Stratégie de Croissance Accélérée - **SCA**

3- Ministère de la Communication et de l'Économie numérique :

- Direction des Technologies de l'Information et de la Communication (**DIC**).

4- Ministère du Commerce :

- Direction du Commerce Extérieur (**DCE**)

5- Ministère de l'Industrie et des Mines :

- Agence Sénégalaise pour la Propriété Intellectuelle et l'Innovation Technologique – (**ASPIT**)

6- Organisations Patronales :

- Conseil National du Patronat :
- Organisation des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication – **OPTIC**
- Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal – (**UNACOIS**)

7- Ministère de l'Économie et des Finances :

- Direction Générale des Douanes – (**GIE Gaïndé 2000**)
- Direction Générale des Impôts et Domaines – (**DGID**)

8- Médias Audiovisuels :

- RDV – Walf TV- SenTV – RTS

9- Opérateurs de Téléphonie :

- Orange – Espresso – HAYO – Régulateur ARTP

ANNEXE III : COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE

I. Ouverture de la séance

L'Assemblée du Conseil économique, social et environnemental, s'est réunie en séance plénière, le mercredi 23 avril 2014, à 16 heures, pour examiner l'affaire n° 2014-03 portant sur le projet de rapport relatif au thème « *l'économie numérique, facteur de croissance au Sénégal* », préparé par la Commission du Développement industriel, de l'Energie et des Technologies.

Les travaux, Présidés par le 1^{er} Vice-président Baïdy AGNE, se sont déroulés à l'auditorium **Mamba GUIRASSY**, en présence de Monsieur Cheikh Abiboulaye DIEYE, Ministre de la Communication et de l'Économie numérique.



Le Président Baïdy AGNE avec, à sa gauche, M. Ibrahima DIAGNE et M. Boukhadirou KABA, respectivement président et rapporteur de la Commission.

II. Présentation du projet de rapport

Le projet de rapport, présenté par M. Boukhadirou KABA, rapporteur de la commission, est articulé autour de deux grandes parties.

La première partie consacrée à l'état des lieux, décrit le cadre légal, réglementaire et institutionnel puis présente les acteurs et les sous-secteurs couverts par l'économie numérique. La deuxième partie, quant à elle, concerne les recommandations allant dans le sens du renforcement du secteur de l'Audiovisuel, de la promotion des Télécommunications, de l'amélioration des services et réseaux informatiques, mais également de la régulation.

À la suite de sa présentation, la parole est donnée au Ministre pour recueillir ses premières impressions et observations sur le projet de rapport.

III. Observations et commentaires du Ministre sur le projet de rapport

Dans son intervention, Monsieur le Ministre Cheikh Abiboulaye DIEYE remercie le Président de séance, salue l'assistance et exprime tout le plaisir avec lequel il répond à l'invitation du CESE qui lui offre une occasion sans commune mesure de venir confirmer l'engagement du Président de la République de faire de l'économie numérique la locomotive de notre pays vers l'émergence.

Ensuite, il rapporte les préoccupations suivantes sur le projet de rapport :



M. Cheikh Bamba DIEYE, Ministre de la communication et de l'économie numérique s'adressant aux Conseillers

À la page 20, le Ministre signale que la revendication principale visant la mise en place d'un Haut Conseil de l'Économie numérique est une vieille revendication des acteurs du secteur qui a été prise en compte dans les orientations du PSE et dans le projet de stratégie nationale de développement de l'économie numérique en cours de finalisation .

À la page 8, au paragraphe 5 et partout ailleurs dans le document, il constate qu'on parle de « projet de loi » au lieu de « loi n° 2011-01 du 27 février 2011 portant code des télécommunications » et recommande d'opérer les corrections nécessaires.

À la page 10, au point C, à la première ligne, il suggère que l'on remplace « TIC/internet » par « Télécom/TIC » et « PNB » par « PIB ».

À la page 11, au point 2, il propose de remplacer le titre « **les acteurs de l'économie numérique** » par « **les acteurs du secteur privé** », car tous les acteurs de l'économie numérique ne sont pas cités dans ce paragraphe.

Monsieur le Ministre recommande d'actualiser les données figurant à la page 12 par celles plus récentes sur le secteur des télécommunications que ses collaborateurs mettront à disposition juste après la séance. En fait, il existe de nouvelles données disponibles depuis mars 2014.

À la page 13, au point 3, il propose que le titre « **la régulation du secteur de l'économie numérique et ses missions** » soit remplacé par « **les acteurs institutionnels de l'économie numérique** ».

À la page 13, au paragraphe 3, il fait noter que la délégation à l'informatique a été créée en 1987 et non en 1967.

À la page 23, recommandation 26, il suggère de changer le terme « **élaborer** » par « **finaliser** ».

Ces observations faites, Monsieur le Ministre promet de revenir sur le fond, à la suite des interventions des conseillers, pour faire ressortir les grandes lignes et les perspectives qui sont déclinées par Monsieur le Président de la République pour le développement du secteur du numérique.

Monsieur le Président Baïdy AGNE remercie Monsieur le Ministre et ouvre le débat général.

IV. Débat Général

À l'ouverture du débat, neuf (9) conseillers ont pris la parole et chacun a eu droit à 4 minutes. Outre les observations de forme sur le rapport, les félicitations adressées à la commission et les remerciements formulés à l'endroit du Ministre, quelques préoccupations ont été soulevées par les conseillers.

M. Mody GUIRO revient sur la recommandation 6 qui aborde la question de la fin du contrat de concession de la Sonatel et demande, pour son renouvellement, à ce que l'accent soit mis sur les intérêts exclusifs du Sénégal au regard de l'importance de la part des Télécoms dans le PIB. En pratique, il considère que la SONATEL est une fierté nationale et elle dispose de ressources humaines de qualité. Ainsi, M. GUIRO lance un appel au Président de la République pour la sauvegarde des acquis et le refus de l'externalisation du métier de la société.

Par ailleurs, il souhaite savoir si, au niveau des autres opérateurs (TIGO et EXPRESSO), la croissance est porteuse d'emplois décents et, si oui, quel est le nombre de postes créés dans ce domaine. M. GUIRO termine son propos en relevant que les prix en vigueur sur le marché sont encore chers.

M. Ousmane DIALLO se préoccupe des défis en matière de gestion des déchets électroniques avec le passage de l'analogique au numérique. Il déplore également la qualité de la couverture des réseaux de téléphonie et de l'accès à l'internet au niveau des régions périphériques, notamment à Goudiry. Pour résorber cette fracture numérique, il rappelle au Ministre le caractère urgent de sa demande relative à l'accès au haut débit partout au Sénégal en vue d'une distribution plus équitable de ces services.

M. Ngaïdo BA doute de la pertinence du Haut Conseil de l'économie numérique au regard du basculement prévu en juin 2015 et l'aménagement numérique du territoire, même s'il accepte que c'est une vieille revendication des acteurs. Par ailleurs, il privilégie les actions, en lieu et place des concertations.

Il suggère l'intégration dans le document de recommandations ayant trait à la création d'une société de gestion du patrimoine et d'une société de gestion de l'exploitation, où l'État serait minoritaire, afin de fortifier le Partenariat Public Privé (PPP).



Une vue de l'auditorium pendant la plénière

M. BA interpelle le Ministre sur le retard constaté dans le vote de la loi relative à l'interdiction de l'importation de matériel analogique d'ici 2015.

Sur la fin de la concession accordée à la SONATEL soulevée par M. GUIRO, il demande d'en préciser la date et souhaite que les renégociations entamées mettent au devant l'intérêt du Sénégal car le montant actuel des transferts à France Télécom dépasse 300 milliards par an.

M. BA propose en outre que la recommandation 12 prenne aussi en compte la hausse du budget de la Direction de l'automatisation du fichier (DAF) et la sauvegarde des besoins des forces de défense pour des raisons de souveraineté.

Au sujet de l'équipement des établissements scolaires et universitaires en matériel informatique, il pense que la préconisation formulée dans le rapport de la commission doit commencer au niveau des écoles primaires pour permettre aux enfants de se familiariser très tôt avec l'informatique.

Pour le renforcement des recommandations formulées, M. BA plaide pour:

- la création de villes numériques ;
- la réorientation de la partie des ressources du FDSUT affectées au Fonds de soutien à l'énergie ;
- la cotation et la promotion des brevets par l'ASPIT ;
- l'utilisation de l'expression appropriée « *le droit d'auteur et les droits voisins* » ;
- l'élargissement des pouvoirs de contrôle du CNRA.

Mme Voré Gana SECK, pour compléter les recommandations formulées, revient sur les facteurs clés de la croissance et propose la prise en compte de la géomatique. C'est un outil important d'aide à la décision qui permet de disposer des informations géographiques, à temps réel, surtout dans le cadre de la surveillance des ressources en terre, en eau etc. au niveau des communautés rurales.

Elle partage la préoccupation de M. DIALLO sur la gestion des déchets électroniques et informe le Ministre sur le danger pouvant découler de leur exploitation au niveau des décharges, notamment la toxicité des produits comme le plomb et le mercure. Elle lui demande d'alerter son collègue en charge des questions environnementales pour des mesures urgentes.

Colonel Mame Balla GUEYE rappelle que la communication joue un rôle important dans une société, surtout au plan économique et éducationnel. Outre l'annonce sur l'avènement de la télévision en 1972, il précise que trois paramètres dirigent le monde : les chiffres, les lettres et les couleurs, d'où la nécessité, pour chaque ménage, de disposer d'un ordinateur. Enfin, il déplore la cherté de la communication au Sénégal.

M. Amadou KANE soulève les nombreuses difficultés dans le domaine des télécommunications, marquées par l'absence ou les défaillances des réseaux dans plusieurs zones du pays. Aussi, il s'interroge sur le montant exact des redevances que l'ARTP reçoit des opérateurs de téléphonie, le coût élevé de la tarification des communications, l'absence d'informations claires sur les jeux par sms et la cybercriminalité. A cet effet, il interpelle le Ministre sur la Responsabilité de l'Etat pour la régulation du secteur.

M. Gade SALL rappelle le rôle central du numérique et ses différentes opportunités pour booster le développement du pays. Il doute également de la fiabilité des déclarations des opérateurs de téléphonie et plaide pour le renforcement des équipements du ministère de l'Économie et des Finances, afin de lui permettre de mieux accomplir leur mission de contrôle. Revenant sur l'importance de l'économie numérique, M. SALL indique que c'est le seul secteur qui enregistre une croissance à deux chiffres avec de réelles potentialités pouvant nous conduire vers l'émergence.

M. Ismaïla SOW souligne la forte orientation des médias vers la promotion de la lutte et de la politique au détriment du traitement de sujets pouvant impacter le développement économique du pays, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage.

Il suggère ainsi, la valorisation du numérique dans la lutte contre les vols de bétails et la professionnalisation des débats thématiques, surtout dans le cadre de la promotion des secteurs de l'agriculture et de l'élevage

M. Serigne Abdoul Aziz DIEYE rappelle le contexte qui avait justifié la privatisation de la SONATEL en 1994, suite à la dévaluation du franc CFA et informe que l'Etat détient toujours 33% des actions de l'entreprise. Au regard de la forte capacité du partenaire et des bons enregistrés par d'autres pays qui étaient derrière le Sénégal, il invite ainsi le Ministre à conserver cet acquis.

Il plaide pour des réinvestissements plus significatifs dans le secteur et la nécessité de créer une plateforme multifonctionnelle pour repositionner le Sénégal. M. DIEYE invite le Ministre à favoriser des partenariats stratégiques pouvant permettre au Sénégal de se procurer plus d'un million d'ordinateurs/an et le prend en témoin pour conforter son idée.

V. Interventions du rapporteur et du Président de la Commission

M. Boukhadirou KABA, rapporteur de la commission, remercie le Ministre tout en lui assurant que ses suggestions et observations extrêmement pertinentes seront bel et bien prises en compte dans le rapport. Il ajoute qu'il souhaiterait être mieux édifié sur les différences de tarification entre les opérateurs et sur la motivation de ces derniers dans leurs opérations de promotion de crédit téléphonique. Il termine par un plaidoyer pour l'électrification de la zone de Tambacounda, car sans électricité, il ne peut y avoir de connexion.



**M. Ibrahima DIAGNE, président de la Commission
apportant des précisions sur le rapport**

À la suite du rapporteur, **M. Ibrahima DIAGNE**, Président de la commission, assure que la commission, en rapport avec l'administration, veillera à ce que les observations et suggestions pertinentes, soient intégrées dans le rapport final. Il précise qu'il est important d'encourager l'investisseur, car c'est par lui qu'on arrivera à la croissance et au développement. Il propose aussi qu'une réflexion soit initiée sur la suite à donner au contrat de concession accordé à la Sonatel.

M. DIAGNE déplore la cherté de la communication téléphonique tout en souhaitant que les emplois créés par les opérateurs de téléphonie, soient des emplois décents et non précaires. Il souhaiterait également que la communication en mode roaming, soit facturée au même prix que la communication locale.

Monsieur le Président Baïdy AGNE remercie M. DIAGNE pour ces précisions et passe la parole à Monsieur le Ministre pour répondre aux questions des intervenants.

VI. Intervention du Ministre

Reprenant la parole, Monsieur le Ministre affirme reconnaître le mérite du CESE et salue le travail remarquable fait par la commission. Par ailleurs, il encourage la politique d'intégration qui se manifeste par la présence de la délégation du CES congolais chez nous.

D'autre part, il soutient que c'est la transversalité de ce secteur qui justifie la création de son ministère par le Président de la République.

Le Ministre est d'avis que la communication et l'économie numérique sont indispensables pour le développement d'un pays comme le nôtre, mais reconnaît tout de même que le Sénégal a connu, ces dernières années, quelques problèmes liés à la conservation de l'outil de production dans le cadre des télécommunications. Il estime que des efforts se font en vue d'améliorer ce secteur avec des partenaires comme France Télécom. Répondant à la question du conseiller M. Mody GUIRO, Monsieur le Ministre précise que la SONATEL reste toujours une entreprise sénégalaise et par conséquent, on doit s'activer pour que cette dernière soit plus compétitive

sur le plan national et pour vendre ses produits au niveau de la sous-région en s'inspirant des exemples nigérian ou sud africain.

Il ajoute que la volonté du Président de la République est de faire du Sénégal un pays émergent à travers l'économie numérique.



Monsieur le Ministre entouré de ses collaborateurs

Constatant que la plupart des gains générés par le secteur du numérique sont mutés vers d'autres secteurs, le Ministre annonce qu'il sera fait en sorte que ces gains puissent être redistribués dans ledit secteur.

Il ajoute qu'avec un taux de pénétration de 93%, notre pays dispose d'un environnement favorable au développement de tous les secteurs que porte le numérique à savoir, le e-banking, l'éducation, l'élevage, la lutte contre le vol de bétail, la géomatique etc.

Il indique que le gouvernement est résolument engagé à mettre de l'ordre dans le secteur du numérique conformément aux directives de Monsieur le Président de la République. L'objectif visé est que le tout-numérique puissent devenir une réalité dans tous les secteurs, d'ici 2020.

Pour y parvenir, Monsieur le Ministre estime qu'il faut œuvrer ensemble pour le développement du numérique. Il souligne que le Sénégal dispose d'opportunités dont l'exploitation peut favoriser la génération d'emplois pour les jeunes diplômés sans emploi comme ce fut le cas au Maroc.

Il soutient que le numérique est un secteur extrêmement innovant. C'est d'ailleurs, d'après lui, tout le sens du thème « **TIC et Développement durable** » de la conférence tenue récemment à Doha. Il s'agissait, à travers ce thème, de mesurer l'impact de l'utilisation de l'ordinateur dans nos pays, particulièrement sur la santé des populations. Il s'agissait également de voir comment utiliser les TIC pour absorber les déficits que nous avons en termes de gestion de notre écosystème, de prévision et d'adaptation aux changements climatiques.

C'est ce qui explique, selon le Ministre, le caractère innovant des TIC, car aujourd'hui, il n'y a pas un seul secteur qui n'ait besoin du développement des TIC.

Concernant la gestion des déchets électroniques, il informe que son ministère travaillera sur cette question avec les ministères chargés respectivement de l'environnement et des collectivités locales.

Sur la question de la couverture de la bordure extérieure du Sénégal, il mentionne que c'est un problème qui concerne la zone allant de Matam jusqu'à Kédougou, mais aussi le sud du pays. Il indique que son ministère et l'ARPT ne cessent d'inciter les opérateurs de téléphonie à respecter leurs cahiers de charges en les encourageant à installer des antennes sur toute

l'étendue du territoire national. Il pense que, pour une meilleure prise en charge de cette question, il faudrait permettre au fonds de solidarité numérique de pouvoir suppléer les opérateurs étant donné que ces derniers ne trouveront pas toujours rentable d'installer des antennes dans des zones qui ne leur rapportent pas de dividendes. Il estime qu'il appartient donc à l'État, de veiller à ce que l'équité numérique soit respectée.

Il informe, que le Président de la République, à travers son ministère et l'ARTP, a demandé à plusieurs reprises à ces opérateurs de revoir les coûts, l'impact du téléphone et du haut débit sur les ménages. En effet, la préoccupation du Président de la République, est que les coûts du téléphone et de l'Internet baissent pour que le Sénégal puisse être un hub en numérique. C'est ce qui justifie, d'ailleurs, la suppression de la taxe sur les appels entrants dès son accession à la magistrature suprême.

Il informe aussi de la nécessité de mettre en place un dispositif qui permettra de connaître les flux générés par les appels et ajoute, comme l'a dit le conseiller Ismaïla SOW, que les médias publics doivent aussi s'impliquer dans la promotion des secteurs de la pêche, de l'élevage et de l'agriculture.

Le Ministre annonce que le Sénégal a déjà lancé le projet de ville numérique en collaboration avec la BAD et que des plateformes numériques seront créées autour des centres universitaires. A ce titre, il donne l'exemple de la plateforme Ndar-numérique qui est sur le point d'être finalisée et qui permettra, en collaboration avec l'université Gaston BERGER, les collectivités locales, le secteur de l'éducation et de la santé, de mutualiser les données, de sécuriser et d'informatiser l'état civil.

Cette plateforme permettra aussi de développer, à l'instar de wikipedia, le wiki-Saint-Louis. Il annonce que trois écoles primaires totalement numérisées seront bientôt mises sur pied pour permettre à l'enfant de se familiariser très tôt avec le numérique.

En conclusion, Monsieur le Ministre signale que des observations ont été faites par son équipe sur le rapport et qu'elles seront transmises à la commission pour qu'elles puissent être intégrées dans le rapport en vue de l'améliorer et affirme être à la disposition du CESE pour plus d'informations.

VII. Adoption des projets de rapport et de résolution

Au terme des échanges, le Conseil économique, social et environnemental a adopté à l'unanimité des conseillers présents le projet de rapport sur « l'économie numérique, facteur de croissance au Sénégal » sous réserve de l'intégration de l'ensemble des observations pertinentes formulées par les différents intervenants.

La résolution y afférente et qui donne mandat à la commission spéciale du Plan, des études générales et de synthèse pour la mise en forme définitive de l'avis a également été adoptée à l'unanimité.

VIII. clôture de la séance

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour la séance est levée à 12H35mn.

AVIS N°2014-04 DU 25 AVRIL 2014
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
SUR

**QUELS DISPOSITIFS POUR UNE PRÉVENTION ET UNE
GESTION DES CRISES DANS L'ESPACE SCOLAIRE ET
UNIVERSITAIRE EN VUE D'UNE PAIX SOCIALE DURABLE ?**

Le 27 février 2014, le Bureau du Conseil économique, social et environnemental a confié à la **Commission de la Jeunesse, de l'Éducation, l'Emploi et de la Formation professionnelle** la préparation d'un projet de rapport **sur** « Quels dispositifs pour une prévention et une gestion des crises dans l'espace scolaire et universitaire en vue d'une paix sociale durable ? »

La Commission a désigné M. Mamadou DIOUF, comme rapporteur de l'étude.

Le Conseil, lors de sa séance du 25 avril 2014, a adopté le rapport dont la teneur suit :

RAPPORT

SUR

QUELS DISPOSITIFS POUR UNE PRÉVENTION ET UNE GESTION DES CRISES DANS L'ESPACE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE EN VUE D'UNE PAIX SOCIALE DURABLE ?

SOMMAIRE

Sigles, abréviations et acronymes

Introduction Générale

I. Etat des lieux

- 1.1. Origines des crises et/ou facteurs pré disposants
- 1.2. Facteurs déclenchants et amplifiants les crises
- 1.3. Conséquences des crises
- 1.4. Structures de médiation existantes
- 1.5. Bonnes pratiques

II. Recommandations

- 2.1. Recommandations générales pour des stratégies innovantes de prévention et de gestion des crises
- 2.2. Recommandations particulières

Conclusion

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

- **BAC** : Baccalauréat
- **BFEM** : Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
- **BIT** : Bureau International du Travail
- **CEM** : Collège d'enseignement moyen
- **CFPT/SJ** : Centre de Formation Professionnelle et Technique/Sénégal-Japon
- **CNDS** : Comité national du dialogue social
- **CNEPT** : Coalition nationale pour l'éducation pour tous
- **COSYDEP** : Coalition des Organisations en Synergie pour la Défense de l'Education Publique
- **COUD** : Centre des Œuvres universitaires de Dakar
- **FENAPEES** : Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves et d'Etudiants du Sénégal
- **LMD** : Licence-Master-Doctorat
- **PAQUET** : Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence
- **PATS** : Personnel Administratif, Technique et de Service
- **PDEF** : Programme décennal de l'éducation et de la formation
- **SAED** : Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta
- **UCAD** : Université Cheikh Anta DIOP
- **UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
- **UGB** : Université Gaston Berger
- **USAID** : Agence des États-Unis pour le développement international
- **UT** : Université de Thiès
- **UVS** : Université Virtuelle du Sénégal

INTRODUCTION GENERALE

L'éducation est le socle du développement. Ainsi, outre son caractère obligatoire édicté par de nombreux textes internationaux en vigueur, renvoyant aux Etats la responsabilité première de leur réalisation et les progrès réalisés, des indépendances à nos jours, dans plusieurs Etats Africains, l'adaptation et l'efficacité des systèmes d'éducation restent des défis majeurs dans l'orientation de nos politiques publiques.

Les engagements de l'Etat du Sénégal en matière d'éducation auprès de la communauté internationale et régionale avec son adhésion aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (O.M.D.) et au Pacte pour une Afrique Digne des Enfants, justifient toutes les nouvelles orientations prises, en adoptant, la décennie passée, le Programme Décennal de Développement de l'éducation et de la formation (PDEF).

Les réformes initiées visaient essentiellement le relèvement substantiel des taux de scolarisation pour tous les niveaux d'enseignement, l'amélioration de l'efficacité interne et externe du système. En somme, l'orientation vers l'amélioration de l'accès de la qualité et de la gestion de l'éducation et de la formation, dans une perspective de scolarisation universelle en 2015.

Sur le plan pédagogique, pour corriger les dysfonctionnements et renforcer les acquis positifs du système, différentes mesures ont été préconisées :

- la réforme curriculaire (*généralisation progressive du curriculum de l'enseignement élémentaire et développement d'un système d'évaluation des apprentissages selon l'APC ; mise en œuvre du curriculum amélioré de l'enseignement moyen ; développement de 11 programmes de formation professionnelle et technique selon l'APC ; généralisation progressive du système LMD dans les universités...*) ;
- La réforme relative à l'organisation, au pilotage et à la gestion du système (*mise en place et redynamisation des organes de gestion du PDEF pour renforcer la déconcentration et la décentralisation de la gestion du secteur ; consolidation de la gestion décentralisée à travers le BCI pour les collectivités locales et la contractualisation avec les Agences Régionales de Développement (ARD) ; renforcement du dialogue social avec les différents partenaires à travers des cadres de concertation et l'amorce de la réactualisation de la Charte du partenariat ; maintien effectif de l'effort financier de l'Etat et des Partenaires Techniques Financiers*).

L'évaluation de ce programme a fait état des limites et interpelle la responsabilité de tous les acteurs sur des constats majeurs relatifs :

- à l'insuffisance et à l'inadaptation de l'offre d'éducation et de formation ;
- aux déficits importants en infrastructures scolaires ;

- à la faiblesse de la qualité des enseignements :
- au pilotage pédagogique et à la gestion administrative, inappropriés.

A ces limites s'ajoutent de nouveaux défis découlant de l'adoption, en 2013, du Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence de l'éducation et de la formation (PAQUET-EF), à l'horizon 2025, séquencé en trois phases.

Au surplus, les recommandations issues de la Concertation nationale pour l'avenir de l'enseignement supérieur au Sénégal tenue en avril 2013 ont fait l'objet d'un Conseil présidentiel, en août 2013, au cours duquel 11 mesures phares ont été édictées pour réformer en profondeur l'enseignement supérieur et la recherche, avec une volonté ferme des pouvoirs publics de faire du Sénégal un campus régional.

De surcroît, les Assises pour la réforme de l'éducation nationale ont démarré leurs travaux dans les régions et les commissions thématiques sont à pied d'œuvre.

Toutefois, les crises récurrentes qui secouent le système éducatif Sénégalais, dont les origines sont multidimensionnelles, constituent de réelles menaces pour la réalisation des nouvelles ambitions des pouvoirs publics Sénégalais, en matière de développement économique et social. Elles continuent également à exposer l'école publique Sénégalaise au discrédit au regard de la baisse du niveau constatée à toutes les strates du système.

En effet, depuis près d'une décennie, notre système éducatif est en proie à une crise profonde et complexe. Il est marqué par des grèves cycliques des enseignants, élèves et étudiants, ou des personnels administratifs, techniques et de service des établissements scolaires et universitaires.

La crise a atteint un tel paroxysme que l'on voit éclater des scènes de violence les plus hallucinantes en milieu scolaire et universitaire. En effet, à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, des bus sont retenus et calcinés, des enseignants séquestrés, violentés ou chassés du campus, des bâtiments publics brûlés, des bureaux saccagés.

Par ailleurs, l'on a pu observer des étudiants s'armer de coupes-coupes, constituer des milices pour s'en prendre à leurs propres camarades, lors d'élections de dirigeants des Amicales.

Dans certains établissements secondaires, ce sont des élèves qui empêchent l'administration du lycée de tenir une rencontre ou des enseignants qui s'opposent violemment à son fonctionnement.

Une telle situation rend inopérants les importants investissements consentis au bénéfice de l'Education et de la Formation pour lesquelles l'Etat consacre 40% de son budget de fonctionnement. C'est un tel constat qui a fondé l'urgence pour notre Institution de développer une réflexion et des initiatives en vue de proposer des voies de sortie de ces crises cycliques et de bâtir, dans notre pays, un enseignement de qualité dans un environnement stable.

Les performances attendues du système éducatif Sénégalais sont fonction de la qualité de l'offre pédagogique, des infrastructures (installations et équipements), des enseignants, du

modèle de gouvernance en vigueur et du climat social. Ainsi, les grèves récurrentes ont un impact défavorable sur la qualité des produits du système.

Aussi importe-t-il de voir, après l'exposé des crises et des facteurs qui les déterminent, comment construire autour de l'Ecole et de l'Université, un consensus national à même d'installer de manière durable la stabilité indispensable à la performance de notre système éducatif, si on veut lui éviter le chaos.

Car, comme l'affirme Platon (vers 427 – 348 avant J.C.), « *lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien et de personne, alors, c'est là en toute beauté et en toute jeunesse le début de la TYRANNIE* ».

I- ETATS DES LIEUX

Cette partie comporte essentiellement les éléments de constat, d'analyse des origines des crises ou facteurs prédisposants, des facteurs déclenchants et amplifiants, des conséquences des crises, des dispositifs et expériences de médiation existants et des bonnes pratiques pouvant faire l'objet d'une modélisation.

1.1. ORIGINES DES CRISES ET / OU FACTEURS PREDISPOSANTS

Dans l'espace scolaire et universitaire, les crises souvent enregistrées découlent de plusieurs facteurs et se caractérisent différemment selon les niveaux et les acteurs (élèves, enseignants, professeurs, agents des administrations des Universités...).

1.1.1. Facteurs spécifiques à l'espace scolaire

Les enseignements tirés des différentes actions de médiation et de concertation montrent que l'absence d'un climat social apaisé au niveau scolaire résulte d'un certain nombre d'insuffisances dont les acteurs de l'éducation nationale se plaignent toujours.

- **sur le plan pédagogique :**

- l'organisation de cours particuliers de renforcement payants par les professeurs est souvent mal perçue par les élèves qui pensent que cela peut être source de discrimination entre les élèves ;
- l'exiguïté des locaux entraîne une surcharge des classes. Dans certains Collèges d'enseignement moyen (CEM) de la banlieue de Dakar, l'on retrouve des classes de plus de 100 élèves ;
- des constructions scolaires inachevées et insuffisantes, malgré la multiplication des lycées de proximité (108 nouvelles créations en 2011).

- des abris provisoires durables servant de salles de classe et l'insuffisance des installations et des équipements. Ce déficit a parfois un impact direct sur la qualité de l'enseignement et porte un coup à la motivation des enseignants et des élèves.

A titre d'exemples :

- la plupart des nouveaux lycées sont encore dans des abris provisoires (cf. PAQUET, p.43) ;
 - certains lycées sont éclatés dans plusieurs sites. C'est le cas du Lycée de Ross Béthio dispersé sur 4 sites différents : des locaux prêtés par la SAED qui accueillent le proviseur, un CEM qui accueille le Censeur et des surveillants, une école arabe (prêtée) et une école primaire. Une situation qui peut nuire au bon fonctionnement du lycée ;
 - les taux de réussite aux examens de fin d'année sont moyens ou médiocres (Taux de réussite au BFEM 53,2 %, BAC 38,4 %, en 2011 (Paquet, p.36).
- **sur le plan social et de la gouvernance :**
 - des incohérences notées dans le système, du non respect des principes et valeurs exigibles, de l'inexistence d'une culture de responsabilisation collective et individuelle et d'un cadre de dialogue permanent ;
 - une gouvernance opaque des ressources générées dans certains établissements techniques et professionnels par l'administration de ceux-ci peut occasionner une crise et amener les enseignants à entrer en rébellion et à aller en grève ;
 - l'inexistence de services sociaux scolaires adaptés, notamment dans les collèges et des lycées du Sénégal ;

1.1.2. Facteurs spécifiques à l'espace universitaire

Outre les réformes introduites sur le plan pédagogique et l'imprécision de certaines dispositions relatives à la gouvernance et aux franchises universitaires, les acteurs de l'enseignement supérieur relèvent :

- **sur le plan pédagogique :** que les infrastructures, installations et équipements des universités sont insuffisants et certaines ne disposent pas des commodités requises, sur le plan pédagogique, pour un bon déroulement des enseignements-apprentissages.

A titre d'exemples :

- l'Université de Thiès a loué 18 immeubles à un coût dépassant 30 millions par mois ;
- l'UCAD illustre et concentre toute l'hypertrophie de ce déficit en infrastructures et en obsolescence des équipements avec une situation des effectifs estimés à approximativement près de 87 000 étudiants pour une capacité d'accueil ne

dépassant pas 15 000. La vétusté, l'exiguïté et l'insuffisance des locaux en faculté de lettres sont des faits observables : 15 salles de cours pour plus de 30 000 étudiants.

- l'inadéquation entre les textes et la pratique dans la conduite des enseignements apprentissages et l'encadrement pédagogique des étudiants (90% des cours magistraux sont administrés par des assistants ou maîtres assistants...);
- l'absence de formation et de motivation, l'insuffisance des personnels formateurs et d'encadrement, les surcharges qui résultent de cette situation engendrent un climat de tension permanente et remettent en cause la qualité des produits issus de plusieurs établissements ;
- la discrimination des étudiants Sénégalais avec la privatisation de certaines offres de formation au niveau des facultés de médecine et des sciences économiques et de gestion.

Autant de facteurs justifiant la faiblesse du taux de réussite qui dépasse rarement 20%, dans la plupart des facultés de l'UCAD qui ne dispensent pas un enseignement de qualité, en adéquation avec les exigences pédagogiques des réformes préconisées avec l'introduction du système LMD.

- ***sur le plan social et de la gouvernance :***

- la modicité des pensions de retraite, même pour ceux qui ont fait plus de 40 ans de service, la mauvaise qualité de la prise en charge médicale, les retards dans le paiement des salaires et indemnités, etc.
- le sous équipement et l'insuffisance du personnel des services médicaux des universités (parfois 1 médecin pour 10 000 étudiants) même s'ils bénéficient d'une couverture maladie complète, avec une prise en charge auprès des hôpitaux;
- l'insuffisance de la capacité d'hébergement du campus social, de la qualité de la restauration et des offres du service médical. La situation est dramatique : on retrouve 75 étudiants pour 01 lit. Ces derniers se retrouvent souvent à 12 dans une chambre. A l'UGB, le campus social reçoit, jusqu'à 4, 5, et même 6 étudiants par chambre ;
- l'insuffisance et l'inefficience de la gestion des budgets votés pour les universités et l'absence d'une vision commune sur les contrats de performance signés par les cinq universités. Ces faiblesses occasionnent des retards récurrents de paiement des salaires des personnels et une prise en charge déficitaire du fonctionnement des universités dans tous les domaines.

1.2. FACTEURS DECLENCHANTS ET AMPLIFIANTS LES CRISES

Pour les facteurs déclenchants, il convient de relever, dans les deux espaces pris globalement et en partant des acteurs eux-mêmes, les éléments qui suivent :

- **Chez les enseignants :**

- le non respect des accords et/ou protocoles signés entre l'Etat et les syndicats d'enseignants ou leurs cadres unitaires et les tentatives fréquentes des pouvoirs publics de revenir sur les acquis installent une crise de confiance et constituent des facteurs qui peuvent précipiter les perturbations du système ;
- la faiblesse des budgets de fonctionnement des établissements scolaires et universitaires conduit les professeurs à rechercher, pour le fonctionnement de leur laboratoire, des ressources additionnelles souvent au détriment de leurs missions essentielles d'enseignements, de formation et de recherche ;
- les retards dans le paiement des salaires et indemnités des travailleurs (enseignants et personnels administratifs).

- **Chez les étudiants et élèves :**

- le retard dans le paiement des bourses constitue pour les étudiants le facteur le plus courant pour déclencher leur colère et les amener à user de violence, quelquefois spectaculaire, pour se faire entendre ;
- le manque de motivation du personnel de service, malgré leur statut particulier assez favorable, et le déficit en ressources humaines (enseignants, personnel administratif, tuteurs pour l'encadrement rapproché des étudiants au regard des nouveaux défis de la réforme) ;
- l'indisponibilité de la plupart des Professeurs de rang A et Maîtres de Conférence et la négligence dans la correction des copies justifient parfois les nombreux cas d'échec et constituent souvent des facteurs de déclenchement d'une grève ;
- l'opacité dans la gouvernance de l'université, des facultés et des départements, conduit parfois à des décisions jugées arbitraires comme la suppression des Amicales ;
- la démolition des pavillons du campus social, l'absence d'un système d'information accessible et partagé sur la gestion des ressources de chaque entité donnée, surtout avec la hausse des frais d'inscription. Ces mesures non concertées déclenchent des mouvements d'humeur qui peuvent exploser dans la rue ;
- le non respect des franchises universitaires est parfois source de confrontation avec les forces de sécurité ;

- le manque de professeurs dans les matières fondamentales, surtout en classes d'examen est cause de déclenchement des grèves chez les élèves du Moyen secondaire ;
- l'absence des enseignants pour fait de grève est également une raison pour les élèves de se mettre en mouvement et de manifester leur colère dans la rue pour exiger le retour des professeurs en classe.

S'agissant des facteurs amplifiants :

- **Chez les enseignants :**

Le constat le plus largement partagé par tous les personnels en milieu scolaire comme universitaire est la frustration qui anime les enseignants et autres travailleurs du système. Une très grosse frustration accumulée pendant des années de non dialogue, d'incompréhension, d'iniquité dans les traitements salariaux, indemnitaires ou de carrière des agents, de l'éducation nationale au supérieur.

Ce sentiment a plusieurs sources, selon les différents acteurs interrogés : outre la question des salaires, il y a également les mesures prises unilatéralement par les pouvoirs publics, la non concertation sur plusieurs questions relevant du domaine de compétence des enseignants et qui leur fait dire que « les gouvernants ne respectent pas les enseignants ! » ou que « l'éducation est le cadet de leurs soucis ! » ;

L'émiettement du mouvement syndical, sauf dans le supérieur, favorise la multiplication des pôles de surenchère et hypothèque l'efficacité des négociations ainsi que le suivi des accords signés avec l'Etat ;

- l'apparition de collectifs dans les différents niveaux, en marge des organisations syndicales légalement constituées et qui tentent de porter des revendications spécifiques ;
- L'émergence de corps nouveaux dans tous les ordres d'enseignement sans statut valorisant, à la carrière floue et effectuant le même travail que leurs collègues titulaires ;
- la posture d'extériorité des personnels enseignants, techniques et de service vis-à-vis de l'école et de l'université : tous ces acteurs considèrent l'école et l'université comme étant celles de l'Etat et qu'eux ne seraient que des « ouvriers » devant y travailler pour se faire payer. Ils ne se sentent pas responsables de leur échec.

Autant de ressentiments qui traduisent une **crise de confiance** des personnels enseignants et de recherche dans tous les ordres d'enseignement vis à vis des pouvoirs publics.

Dans les échanges avec les enseignants, l'un d'eux aura ces mots pleins de sens « votre école... ». C'est à l'Etat de financer l'éducation quel qu'en soit le coût, de répondre à leurs droits et exigences, eux se contentant de faire leur travail et s'il le faut en restreignant leur intervention pédagogique dans les limites strictes que posent les textes, sans égard aux exigences du déficit en personnel et de la demande criarde d'encadrement des étudiants.

- **Chez les étudiants et élèves**

C'est le même sentiment que l'on retrouve **chez les étudiants**, quand bien même ceux-ci ont encore d'autres raisons relevant de leur vécu, de leurs angoisses face à un monde où ils n'espèrent pas trouver un emploi pour s'intégrer, de la faim qui tenaille nombre d'entre eux, de cet esprit de violence né des luttes quotidiennes qu'ils sont obligés de mener pour se faire une place dans la salle de cours, dans l'amphithéâtre ou au restaurant, etc.

A cela s'ajoutent :

- la persistance d'une crise de confiance entre les autorités et les étudiants qui suspectent leur administration de mauvaise gestion ;
- le non respect, depuis 2011, du droit de participation des étudiants des facultés des lettres, des Sciences et Techniques et des Sciences Juridiques, au processus de prise de décision les concernant au niveau des assemblées des facultés et de l'université ;
- le déficit d'information sur les modalités pédagogiques et sociales de la réforme, notamment les nouvelles procédures de certification des connaissances pour le passage au niveau supérieur, le mode d'administration des bourses et aides dédiées aux étudiants ;
- l'inadéquation entre les conditions d'études des étudiants et les exigences de la réforme dont la mise en œuvre est précipitée ;
- la gestion des orientations et le désarroi actuel des milliers de bacheliers nouvellement orientés au niveau de l'Université Virtuelle du Sénégal (UVS) ;
- le cloisonnement de la plupart des départements de l'UCAD astreint les étudiants dans un format classique d'apprentissage et limite leurs chances d'être opérationnels au terme de leurs études ;
- l'insuffisance des réponses pédagogiques et sociales aux besoins des personnes en situation de handicap ;
- l'affaiblissement de l'autorité de l'administration et des professeurs face aux étudiants et élèves et la crise de confiance qui accompagne la crise des valeurs sociétales font le lit de la confrontation et de la violence ;
- l'absence d'une organisation crédible et légitime coordonnant les différentes structures représentant les étudiants est un obstacle à une concertation rationnelle et efficace entre les autorités administratives des universités et les étudiants d'une part et d'autre part entre ceux-ci et les pouvoirs publics.

1.3. CONSEQUENCES DES CRISES

La persistance de la crise et de la violence dans l'espace scolaire et universitaire constitue une menace permanente sur le système et affaiblit l'autorité des professeurs et des administrations scolaires comme universitaires.

Elle installe durablement l'anarchie et à terme le chaos dans l'espace scolaire et universitaire, après avoir insidieusement participé à élargir le fossé des déficits pédagogiques difficile à combler.

Une étude de la Coalition des synergies pour la défense de l'éducation publique (COSYDEP) faisait remarquer que « sur les 6 dernières années, les apprenants ont cumulé un déficit horaire d'environ 700 heures, soit près d'une année scolaire » (cf. Note introductive de la COSYDEP à l'audition portant sur l'étude sus-indiquée).

- le quantum horaire nécessaire pour asseoir les compétences requises pour un niveau donné ou un diplôme donné risque de ne pas être atteint créant ainsi un déficit irrattrapable ;
- la qualité des enseignements s'effondre petit à petit et risque de compromettre la qualité des produits du système éducatif ;
- la décrédibilisation de l'enseignement, surtout public, grandit et amène les parents d'élèves à sortir leurs enfants du public pour les inscrire dans le privé ;
- le discrédit qui risque, à terme, d'impacter sur la reconnaissance de nos diplômes dans le monde ;
- les cadres formés dans les établissements publics risquent d'être moins compétitifs sur le marché africain et mondial ;
- les personnels enseignants ne se sentent pas responsables de l'école et de ses échecs et laissent le chaos s'installer au détriment des élèves et des étudiants dont l'avenir est ainsi compromis ;
- la compromission de la formation des élèves et des étudiants met en péril l'avenir même de la nation dans un monde de compétition farouche.

1.4. DIPOSITIFS ET EXPERIENCES DE MEDIATION

Devant le développement de ces crises et conflits parfois exacerbés, les acteurs de l'école comme ses partenaires ont eu à développer des initiatives pour les prévenir, les gérer ou les résoudre au mieux au bénéfice des acteurs concernés et de l'école.

1.4.1. Dans l'espace universitaire

- *Le Médiateur (UCAD)*

Seule oreille attentive aux préoccupations des étudiants, sollicité quotidiennement, le Médiateur est une « institution » mise en place par les autorités de l'UCAD pour juguler les conflits permanents qui se font jour dans l'espace universitaire.

Cependant, il ne jouit pas de l'autorité nécessaire, fondée sur une légitimité reconnue par les acteurs du monde universitaire, lui permettant de gérer ou de résoudre les conflits de manière efficace.

Il est plutôt une autorité morale doublée d'une sorte « d'œuvre sociale ambulante » n'ayant pas les moyens suffisants (près de 5 millions pendant 4 ans) pour faire face à tous les problèmes qui lui sont soumis par les étudiants. Et c'est cette aura qui lui donne la capacité de répondre à certaines demandes des étudiants.

- *Le Conseil de l'Université de Thiès*

Née en 2005, l'UT n'est jusqu'à présent pas localisée dans un lieu précis. Elle est éclatée en plusieurs sites, dans plusieurs quartiers et jusqu'à Bambey. 90% des locaux sont loués. Elle partage avec les universités de nouvelle génération tous les déficits déjà identifiés.

L'innovation introduite dans la gouvernance de l'UT réside dans la mise en place d'un Conseil d'administration où tous les acteurs sont représentés : l'administration (Recteur, etc.) les PER, les PATS et les Etudiants. Les Amicales des étudiants fonctionnent et sont coiffées par une Conférence des Présidents des Amicales.

Des réunions mensuelles sont organisées pour faire le point sur les questions d'ordre pédagogique et social. Un tel dispositif permet de circonscrire les différents problèmes afin de prévenir les crises ou conflits éventuels.

Il est également institué un Bureau d'accueil et d'orientation des nouveaux bacheliers géré à 80% par les étudiants dont la formation aux techniques adaptées à cette tâche est assurée par l'administration de l'université.

- *L'expérience de l'UGB*

Pour prévenir les crises à l'université et faire respecter le règlement intérieur, les autorités de l'UGB ont initié des rencontres avec les étudiants et, à la suite de la crise violente de 2011, elles ont produit, à 7 000 exemplaires, le « Livret de l'étudiant » comportant un texte sur les franchises universitaires, pour mieux sensibiliser les étudiants sur leurs droits et devoirs au sein de l'UGB.

Par ailleurs, les autorités ont eu à engager les étudiants dans des activités au service de la communauté, à travers des cours de renforcement dispensés par ces derniers au profit des élèves dans certains lycées de la zone ou à travers des travaux d'aménagement des espaces verts. Ce sont là des stratégies consistant à occuper les étudiants, à les faire participer à la vie de la communauté et à celle de leur propre cadre d'étude et de vie. Cette

responsabilisation a pour effet de ne pas laisser du temps à des préoccupations purement corporatistes et pour vertu, de renforcer les valeurs de civisme et de citoyenneté.

Ainsi, dans la nouvelle gouvernance qu'elles veulent instaurer, les autorités de l'UGB ont tenu des réunions de partage entre le Recteur et les PER, d'une part et d'autre part entre le Recteur et les PATS. L'administration de l'université entend mettre en place une structure de médiation qui regrouperait les PER, les PATS, des Imams et des chefs de quartier.

1.4.2. Dans l'espace scolaire : le Gouvernement scolaire

Il existe au sein du lycée John Fitzgerald Kennedy un gouvernement scolaire mis sur pied au cours de l'année scolaire 2013-2014 avec comme coordonnateur, un professeur du lycée. Tous les niveaux, de la 6^e à la terminale, y sont représentés.

La constitution du gouvernement a suivi toute une procédure : les délégués de chaque classe forment une assemblée qui va nommer, devant le corps professoral et administratif, la présidente et les Ministres en fonction de leur discours-programme.

Si ce gouvernement dispose d'un Ministre chargé du cadre de vie pour régler les conflits entre élèves et vient en aide aux élèves démunies, il ne lui est pas conféré une fonction s'occupant des crises au niveau de l'établissement impliquant les autres acteurs.

Au lycée Seydina Limamou Laye qui compte 6 000 élèves répartis entre 108 classes et 286 enseignants, les élèves sont regroupés au sein d'un gouvernement scolaire qui a été mis sur pied avec l'aide de la COSYDEP. Il a pour objectif d'inculquer aux élèves une éducation au civisme, à la culture de la citoyenneté et à la gestion du cadre de vie.

Le président du gouvernement est choisi parmi les 216 délégués de classe par bulletin unique au suffrage universel direct. Les autres délégués sont constitués en Assemblée des délégués. Le gouvernement est responsable devant l'assemblée des délégués à qui il doit rendre compte. Chaque Ministre du gouvernement est accompagné par un professeur qui lui sert de conseiller technique pour la réalisation de ses projets.

Le Conseil des Ministres se réunit tous les 15 jours et les commissions de l'Assemblée travaillent directement avec les Ministres concernés. Les partenaires travaillent aussi directement avec les Ministres pour la réalisation de leurs projets. Tout cela va dans le sens de responsabiliser l'élève. Le lien et le suivi régulier avec l'administration du lycée peuvent permettre de prévenir et de régler les conflits qui surgissent.

1.4.3. Au niveau national

Dans le cadre de la lutte pour restaurer la stabilité dans le système éducatif, des amis et partenaires de l'école mènent de manière inlassable, depuis des années, des actions au niveau national. Il s'agit, entre autres, du Conseil national du dialogue social (CNDS), de la Fédération nationale des Associations de parents d'élèves et d'étudiants du Sénégal (FENAPEES), de la COSYDEP, de la Coalition nationale pour l'éducation pour tous (CNEPT), de l'USAID, etc.

- ***L'expérience du CNDS***

Depuis des années, le CNDS a initié des rencontres annuelles (Saly I, II, III, IV, V) pour l'instauration d'un cadre permanent de dialogue, en vue d'un climat social apaisé dans le secteur de l'éducation. Outre l'accompagnement de certains partenaires comme le Bureau International du Travail (BIT), chaque rencontre associe les principaux acteurs du système, notamment les organisations syndicales, les associations de parents d'élèves, les acteurs institutionnels et ceux de la société civile et est sanctionnée d'une déclaration commune.

A l'issue de ces différentes rencontres, des recommandations fortes ont été faites, se résumant ainsi :

- le respect des accords et/ou protocoles signés par les différentes parties, en particulier l'Etat qui éprouve souvent des difficultés sur le plan financier pour honorer certains de ses engagements ;
- la régularité de la tenue des élections de représentativité qui constituent la principale source pour apprécier la représentativité de chaque entité syndicale ;
- la restauration de l'équilibre du régime indemnitaire de la fonction publique en vue d'une meilleure gestion des frustrations découlant du traitement inéquitable de certains agents de la même hiérarchie ;
- la dotation d'un budget conséquent au secteur de l'éducation destiné aux infrastructures, équipements et outillages pédagogiques.

- ***L'expérience de la FENAPEES***

La FENAPEES, quant à elle, invite tous les acteurs à une reconsidération des orientations stratégiques des politiques en matière d'éducation pour préserver le leadership du système éducatif Sénégalais en Afrique francophone, corriger les distorsions notées avec l'élargissement de la carte scolaire et la massification des effectifs, éviter la résurgence de certaines crises connues en 1968, 1988 -1989 (année blanche), 1993 - 1994 (année invalide), améliorer l'offre éducative.

Pour elle, les grèves cycliques, la crise de confiance entre les enseignants et les services de tutelles, la faible implication des enseignants dans les processus de prise de décisions les concernant, l'absence d'un dialogue franc et sincère, ont un impact sur la qualité des enseignements avec une réduction progressive du nombre d'étudiants étrangers.

Elle considère que les blocages du dialogue social dans l'école Sénégalaise sont souvent liés :

- aux faiblesses du dispositif institutionnel gouvernemental en matière d'organisation, d'alerte et de coordination ;
- à la persistance des préjugés, des soupçons, de la méfiance, de l'absence de traçabilité dans la gouvernance des ressources... ;
- à la dispersion des organisations syndicales ;

- au caractère endogène des crises et à l'absence de cadre juridique viable pour la prévention des crises par le dialogue social ;

- ***L'expérience de l'USAID***

L'USAID, dans le cadre de projets d'appui à l'éducation, mène dans certaines localités des actions de prévention des crises en contribuant à **inculquer des valeurs de paix** dans les écoles. Cela a permis un net recul de la violence dans les zones ciblées, l'ouverture de l'école à la communauté et la mise à contribution des parents d'élèves et de la société civile ;

L'USAID a également aidé à la mise en place d'un gouvernement scolaire dans beaucoup d'établissements, en expérimentant un jeu de rôle des élèves. Des résultats probants ont été notés dans les écoles où cela a été initié.

- ***L'expérience de la COSYDEP et de la CNEPT***

Ces partenaires de l'école ont surtout joué le rôle de sentinelle, actionnant constamment le levier de l'alerte, tirant la sonnette d'alarme quand c'était nécessaire.

La COSYDEP n'a de cesse, depuis son existence, d'alerter les différents acteurs sur les dangers des conflits dans le système éducatif, afin de les pousser à privilégier la négociation à la confrontation. Dans cette perspective, elle n'a pas manqué d'œuvrer à la facilitation des rencontres entre le gouvernement et les syndicats d'enseignants.

Parallèlement, la COSYDEP travaille à la réalisation d'études et à l'élaboration de documents sur le système éducatif ; une manière pour elle d'apporter sa contribution à la construction qualitative du système.

Dans ses recommandations phares figure, entre autres, la nécessité de restaurer les conditions de confiance entre les acteurs : la prévention à la place de la réaction ; des réponses systématiques aux correspondances des partenaires ; un format clairement planifié de prise en charge des accords déjà signés.

Pour sa part, la CNEPT a été mise en place depuis avril 2000 avec pour mission essentielle d'accompagner, de compléter et d'enrichir la politique éducative du gouvernement sénégalais.

Elle a eu à organiser, dans le cadre de sa mission de veille et d'alerte pour la pacification de l'espace scolaire et universitaire, des rencontres avec le gouvernement d'une part et avec les syndicats d'enseignants d'autre part.

Pour la CNEPT, l'édification d'une école nationale, démocratique, laïque et populaire de qualité passe nécessairement par la mise en place de systèmes d'alerte précoce et de chaîne de décisions administratives ; et pour cela il faudrait inventer de nouveaux rapports entre les acteurs du système basés sur la confiance, l'anticipation et le sens du compromis.

1.5. BONNES PRATIQUES

L'expérience visitée peut permettre, si elle est bien évaluée, de capitaliser les bonnes pratiques, quelles que soient leurs limites. Parmi celles-là, nous pouvons noter :

- le dispositif du Médiateur à l'UCAD dont l'expérience peut être valorisée en comblant les faiblesses pour la constitution d'une véritable institution, cadre de dialogue et de concertation pour la prévention des conflits ;
- le dispositif de l'UGB consistant à instituer un cadre de médiation regroupant les PER, les PATS, des Imams et des chefs de quartier serait sûrement bénéfique, si l'on y associait les étudiants, après avoir fait l'expérience de rencontres régulières avec les acteurs et de partage avec les étudiants sur les normes organisant la vie à l'université pour une bonne compréhension des franchises universitaires;
- le dispositif de l'UT qui s'inscrit dans une nouvelle forme de gouvernance avec un cadre permanent de concertation regroupant tous les acteurs de l'université en partant même de la conférence des Présidents d'Amicale pour une prévention des conflits ;
- le dispositif d'un Bureau d'accueil et d'orientation pour les nouveaux bacheliers géré en majorité par les étudiants ;
- le dispositif de Gouvernement scolaire Kennedy, Limamoulaye, à généraliser en lui conférant une disposition de médiation, en lien avec l'administration et le corps professoral.

II- RECOMMANDATIONS

Pour la pacification durable de l'espace scolaire et universitaire, des mesures adaptées et consensuelles doivent être préconisées. Ainsi, le Conseil économique, social et environnemental formule les recommandations générales et les recommandations spécifiques suivantes.

1.5. Recommandations générales

Pour un changement de paradigme

Il s'agit, pour tous les acteurs du système, de promouvoir une nouvelle prise de conscience permettant d'identifier leur part de responsabilité dans ce qui arrive à l'école sénégalaise et de convenir de la nécessité de :

1. Construire, autour de **la centralité de l'élève et de l'étudiant**, un consensus pour un respect du quantum horaire par tous les acteurs du système éducatif, à travers un pacte de pacification durable de l'espace scolaire et universitaire.

Un tel pacte permettrait la mobilisation et l'implication pleines et entières de chaque acteur, à travers des initiatives constructives pour le seul intérêt de l'école et de l'université.

Ainsi :

- l'Etat s'acquittera effectivement et à temps de tous ses devoirs régaliens vis-à-vis du système dans tous les domaines et dans tous les sous-secteurs, dans l'équité, la justice, l'égalité et le respect des lois et règlements de la République ;
 - les chefs d'établissement développeront avec leurs partenaires des projets porteurs pour réaliser l'excellence dans leurs établissements respectifs, selon une gestion participative transparente ;
 - les enseignants arrêteront les grèves, quand elles peuvent nuire aux intérêts supérieurs des élèves et étudiants, et trouveront des ressources additionnelles dans le cadre de leurs projets de recherches pour bonifier leurs laboratoires et occuper leurs étudiants ;
 - les étudiants et élèves s'abstiendront de faire grève et s'impliqueront davantage dans des activités au service de la communauté et pour l'amélioration de leur cadre de vie et d'études ;
 - les parents d'élèves et d'étudiants auront à cœur de renforcer leur mobilisation pour des ressources additionnelles mais également pour participer activement à la prévention et à la résolution des crises en plus de la gestion transparente des ressources des établissements ;
 - les collectivités locales prendront de manière effective et soutenue leur part dans la construction de l'école et des produits de qualité que celle-ci doit générer ;
 - les anciens élèves et anciens étudiants pourront aussi revenir vers leurs écoles ou facultés pour développer des activités d'accompagnement et de soutien en tout genre, pédagogique et matériel pour leurs frères et sœurs ;
 - les partenaires de l'école pourront ainsi renforcer leur accompagnement productif, efficace et efficient pour le bon devenir du système éducatif dans son ensemble.
2. Il s'agit également, pour tous les acteurs du système, de promouvoir une nouvelle prise de conscience permettant de comprendre qu'à l'heure du numérique et de la mondialisation, les élèves et les étudiants ne peuvent plus être gouvernés comme avant et convenir de la nécessité de construire une nouvelle gouvernance du système impliquant élèves et étudiants, en tant qu'acteurs centraux dans la gestion des établissements scolaires et universitaires.

Pour des stratégies innovantes de prévention et de gestion des crises en milieu scolaire et universitaire

Elles se résument en trois niveaux :

- ***niveau national*** :

3. la refondation du système sur la base des principes et valeurs en vue de la restauration de sa crédibilité, partagés et acceptés par tous, avec un dispositif qui regroupe toutes les entités, du préscolaire au supérieur, en passant par le cycle fondamental, l'enseignement secondaire, comme le préconise le consensus issu de la dernière revue du programme de développement de l'éducation et de la formation (PDEF) relatif à la fusion de tous les segments de l'éducation en un seul département ministériel en vue d'une meilleure cohérence des offres ;
4. la mise à profit des assises nationales de l'éducation en vue, pour l'adoption de réformes consistantes pour un nouveau statut de l'enseignant afin de restaurer les valeurs fondamentales qui caractérisent la profession (l'éthique, la déontologie, la responsabilité, l'attachement, l'investissement, la coopération sociale avec les parents et les communautés...) et l'élaboration de nouvelles stratégies de financement du secteur de l'éducation ;
5. la rationalisation de la carte universitaire et une bonne planification des flux d'entrée sur la base d'une gestion prévisionnelle de l'accroissement du nombre de bacheliers et d'une prise en charge convenable des demandes des communautés et des acteurs du système ;
6. l'institutionnalisation de la gestion participative, avec l'adoption d'une charte commune de gouvernance administrative, pédagogique et financière de ressources des écoles et des universités et la mise en place de dispositifs de coordination, inclusifs et fonctionnels ;
7. le respect et le suivi diligent des engagements de l'Etat en matière de réhabilitation, de construction et d'équipement, l'achèvement sans délai des chantiers en cours et l'accélération de la réalisation des projets d'infrastructures et d'équipement des différentes universités, en tenant compte des évolutions et des besoins en informatique, notamment au niveau de celles dites de troisième génération ;
8. la dotation conséquente des établissements scolaires et universitaires en ressources matérielles et financières (budgets de vérité) permettant de payer régulièrement, en conformité avec la réglementation et de faire face à la totalité de leurs charges, en vue d'une préservation durable de la paix sociale ;
9. le recrutement et la disponibilité des ressources humaines dont les déficits constituent les causes les plus graves de désordre dans le fonctionnement de l'école: les enseignants, les éléments du corps médical en charge des populations scolaires et universitaires, les personnels administratifs, techniques et de services, les assistants sociaux ;

10. la restauration des services sociaux scolaires et le recrutement d'un personnel pluridisciplinaire dans les établissements scolaires et universitaires ;
11. la réalisation d'un état des lieux de tous les accords signés entre l'Etat et les différentes organisations syndicales, le rétablissement du climat de confiance entre les différentes composantes de la communauté éducative, la création d'un comité de suivi des engagements et la planification de leur mise en œuvre ;
12. la réalisation de l'étude sur le système de rémunération et de motivation des agents de la fonction publique, selon les normes républicaine afin de respecter l'orthodoxie et de rétablir l'équité dans le système et restaurer la confiance entre acteurs.
13. la moralisation de l'espace scolaire et universitaire en veillant à éradiquer toute dérive liée à la propagande politique et religieuse ;
 - *niveau universitaire :*
14. une large diffusion des textes régissant les universités en matière d'autonomie de gestion et de franchises universitaires et leurs manuels de procédure, s'il en existe ;
15. le renforcement des capacités des personnels administratifs et techniques des universités sur la législation du travail et la gestion des conflits ;
16. le renforcement des mesures de sécurité dans l'espace universitaire et l'exigence de professionnalisme dans le maintien de l'ordre ;
17. la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des performances des universités, de gestion des plateformes revendicatives et des protocoles d'accord signés ; une telle préoccupation pourrait être prise en charge par l'Autorité Nationale d'Assurance qualité dont il convient de diligenter la mise en place.
18. l'instauration d'un dispositif inclusif, dans le dialogue et dans l'enseignement, d'une pédagogie du respect de la hiérarchie, des normes de conduite, du respect des responsabilités des délégués dans les différentes instances et la planification de rencontres régulières entre les chefs d'établissement et les diverses catégories de délégués.
19. l'établissement de conventions de partenariat avec le secteur privé, les organismes internationaux, les centres de recherche spécialisés, les structures de santé, les laboratoires, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales pour décloisonner l'université et rapprocher les étudiants du monde de la vie professionnelle ;
20. la promotion de la recherche de financements de projets par les laboratoires, au niveau africain comme international, pour accompagner les enseignants chercheurs et les étudiants mobilisés dans ces projets afin de donner des moyens complémentaires, en équipement et en financement pour les laboratoires ;

21. la mise en place rapide du Centre National des Œuvres Universitaires et des centres régionaux en vue de corriger l'aberration consistant à faire porter les services sociaux des universités de Thiès et de Bambey par le COUD situé à Dakar ;
 22. l'appui au renforcement des capacités des dirigeants syndicaux et des organisations comme la section éducation du Comité National sur le Dialogue Social, en vue d'une meilleure prévention des crises et d'une gestion responsable des revendications ;
 23. l'institutionnalisation d'un Conseil présidentiel annuel sur l'éducation et l'implication des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques sectorielles les concernant ;
- *niveau l'enseignement général, technique et de la formation professionnelle***
24. l'évaluation des actions et / ou initiatives des différentes organisations de la société civile et la capitalisation des bonnes pratiques du PDEF, relatives aux organes de concertation et de gestion des établissements ;
 25. le respect de l'équité de traitement entre les différents corps de la fonction publique en jouant autant que possible la carte de la transparence.
 26. le respect des engagements de l'Etat en matière de promotion de la formation professionnelle et technique ;
 27. la promotion, dans le Moyen secondaire, surtout technique et professionnel, de la recherche de financement pour les projets d'établissement, au niveau national, africain comme international, pour des ressources additionnelles utiles au bon fonctionnement des lycées et collèges pour l'excellence, à l'exemple du lycée Limamoulaye de Guédiawaye qui s'est doté d'une centrale électrique grâce à l'aide de partenaires italiens.

1.6. Recommandations particulières

Elles visent, essentiellement, l'amélioration systématique des conditions des personnels de l'enseignement supérieur, de l'éducation, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, des étudiants et des élèves.

- *Pour une gestion anticipative des préoccupations des enseignants du supérieur*

28. l'allocation aux universités nouvellement créées d'une enveloppe spéciale sur le budget de 2015 et l'octroi, dans le cadre du partenariat public-privé, d'un financement fondé sur des contrats de performance ;
29. Dégrossir les effectifs de l'UCAD et les ramener progressivement à un maximum de 50000 étudiants avec une capacité d'hébergement d'au moins 10000 lits ;
30. le règlement définitif du problème de retard des salaires des personnels de l'enseignement supérieur en explorant la piste de leur gestion par la direction de la solde, tout en respectant l'autonomie des universités ;

31. la résolution du problème des vacataires du supérieur par une harmonisation de leur statut avec les corps existants dans le sous-secteur, tant pour les problèmes de salaires que de carrière ;
32. la mise en place d'un système de communication performant, accepté et accessible à l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire, en pensant aux moyens modernes, Radio, TV ;
33. la valorisation du statut du médiateur de l'Université, le renforcement de ses moyens d'action et l'institutionnalisation d'un cadre de dialogue permanent au niveau de chaque faculté à raison d'une rencontre par an et d'une rencontre par trimestre en inter-facultés, afin d'anticiper sur les crises (voir l'expérience de l'Université de Thiès);
34. le prélèvement volontaire de 1% du salaire (ou sous forme d'abattement fiscal) pendant la première année d'embauche de tout fonctionnaire ou travailleur destiné au budget de l'Université d'origine.

- ***Pour une gestion anticipative des préoccupations des personnels de l'éducation***

35. le paiement des salaires et indemnités diverses des enseignants des corps émergents et des vacataires, à date échue ;
36. la décentralisation de la gestion budgétaire au niveau local comme le préconisent les principes de l'UEMOA en matière d'exécution de budget programme en adaptant les procédures aux exigences de résultats ;
37. l'élaboration d'un calendrier de rencontres périodiques Etat/partenaires sociaux en vue d'anticiper sur les conflits par une logique préventive ;
38. le recrutement suffisant de professeurs, dans toutes les disciplines, notamment en mathématiques et en philosophie ;
39. la programmation et la tenue régulière des Commissions Administratives Paritaires.

- ***Pour une gestion anticipative des préoccupations des personnels du CFPT***

40. la planification du passage progressif du Centre de Formation Professionnelle et Technique Sénégal/Japon (CFPT/ SJ), à l'enseignement supérieur de même que le CEDT-G15.

- ***Pour une gestion anticipative des préoccupations des étudiants***

41. le paiement régulier des bourses le 25 de chaque mois et des aides au début de l'année universitaire pour soulager les étudiants des exigences et charges sociales ;
42. l'adoption d'un plan de recrutement d'au moins 500 enseignants par an pendant 5 ans pour toutes les universités afin d'améliorer le ratio enseignant/étudiants ;

43. la généralisation des bureaux d'accueil et d'orientation des étudiants dans tous les campus pédagogiques et l'amélioration de la communication sur l'université virtuelle en tenant compte des mesures d'accompagnement qui s'imposent au profit des premières générations d'étudiants ;
44. l'adaptation des modèles pédagogiques de certaines facultés comme la FASTEF aux nouvelles opportunités qu'offre l'approche par les compétences, tout en intégrant le système de validation des acquis de l'expérience, en vue d'une meilleure prise en charge des doléances des vacataires de l'enseignement moyen général ;
45. la révision des textes qui régissent les associations d'étudiants ;
46. le respect strict des lois par tous et en cas de nécessité permettre le déploiement des forces de l'ordre dans le campus conformément aux textes sur les franchises universitaires et l'installation concertée d'une police universitaire sur la base d'un large consensus entre les acteurs ;
47. la contractualisation avec les associations d'étudiants pour la réalisation d'activités utiles, pouvant contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie ;
48. la valorisation des opportunités de Co-diplômation avec d'autres Universités et Instituts de formation ;
49. l'élaboration d'un règlement intérieur qui détermine le comportement de chacun au sein des universités et l'organisation régulière d'élections de représentants aux diverses instances délibérantes ainsi que le respect strict du caractère laïc de l'espace scolaire et universitaire sans préjudice pour la liberté de culte ;
50. l'effectivité de la représentation des étudiants dans les assemblées de département, de faculté ou d'UFR, de grande école ou université, ainsi que la représentation des personnels administratifs, techniques et de service, en codifiant les pratiques qui précisent sur quelles questions les élèves, les étudiants et les représentants des PATS délibèrent en ces instances.

- ***Pour une gestion anticipative des préoccupations des élèves***

51. l'amélioration du cadre de vie des élèves par la promotion de l'éducation à la citoyenneté qui inclut l'éducation à la paix et à l'environnement ;
52. l'appropriation de certaines stratégies développées par l'USAID, en vue de pérenniser les acquis et d'encourager leur élargissement à d'autres établissements surtout en matière de gouvernement scolaire ;
53. le respect de la chaîne des autorités dans l'adresse des revendications : le chef d'établissement, l'inspecteur d'académie, le préfet, le gouverneur, le Ministre de tutelle ;

CONCLUSION

La prise en compte de ces divers éléments dans le processus en cours des Assises Nationales de l'Education devra permettre une mise en cohérence de toutes les initiatives afin d'arriver à un consensus fort autour de l'Education et de la Formation.

Il s'agit, par une planification rigoureuse de leur mise en œuvre, d'organiser la prévention et la gestion des crises en vue de parvenir à une paix sociale durable dans l'espace scolaire et universitaire.

Pour y parvenir, il faudra sans aucun doute, rebâtir l'Ecole et l'Université aussi bien dans leur matérialité physique et humaine que dans leurs règles de fonctionnement optimal.

Le CESE reste convaincu que la mise en place de cadres permanents de dialogue entre les différentes composantes de la communauté éducative, régis par un code éthique qui détermine le comportement des uns et des autres pourra largement y contribuer.

Notre Institution reste disposée, dans la cadre des missions qui lui sont assignées, à s'investir pour l'atteinte de cet objectif.

Annexes

ANNEXE I : LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

**Commission de la Jeunesse de l'Education, l'Emploi
et de la Formation professionnelle**

TITRE	PRENOMS ET NOMS	PROFESSION / FONCTION
PRESIDENT	El Hadji Momar SAMB	Professeur de Lettres
VICE PRESIDENT	Mamadou BALDE	Prof. Lettres Modernes
RAPPORTEUR	Khardiatou DEME	Assistante Sociale
MEMBRES	Madior DIOUF	Professeur
	Fatimata Moctar NDIAYE	Educatrice Spécialisée
	Cheikh DIOP	Syndicaliste
	Mor NDIAYE n° 1	Menuisier
	Abibatou NDIAYE	Enseignante
	Abdoul Aziz NDIAYE n°1	Enseignant
	Alioune SALL	Chef religieux
	Vieux Seynou NDIAYE	Ingénieur maritime
	El Hadji Amadou KANE	Agent administratif
	Abdou Salam GUEYE	Enseignant
	Mamadou DIOUF	Enseignant/ Syndicaliste
	Mouhamet SOUGOU	Enseignant
	Moustapha Amadou WANE	Enseignant arabe
	Mouhamadou NDIAYE	Commerçant
	Mbaye SAMB	Opérateur économique
	Adja Oumou BA	Restauratrice
	Mouhamadou Lamine FALL	Infirmier d'Etat
	Mame Astou Walo KANE	Couturière
	Baïdy BA	Formateur
	Bocar Hamidou MBATHIE	Enseignant
Youssouph DIA	Opérateur économique	
Mamour Ndary BA	Cadre associatif	

STRUCTURES AUDITIONNEES

☞ Acteurs institutionnels :

- **Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat**
 - Direction de l'Enseignement technique
 - Direction de la Formation professionnelle
 - Direction de l'Administration Générale et de l'Equipe
- **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
 - Direction générale de l'Enseignement supérieur
 - Direction de l'Administration Générale et de l'Equipe
 - Direction des Bourses
 - UCAD, UGB, Université de THIES
 - Centre des Œuvres Universitaires de Dakar (COUD)
 - Centre régional des Œuvres Universitaires de St Louis (CROUS)
- **Ministère de la Fonction publique, du Travail, du Dialogue social et des Organisations professionnelles**
 - Direction générale de la Fonction publique
 - Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale
- **Ministère de l'Economie et des Finances**
 - Direction Générale des Finances
- **Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

☞ Acteurs sociaux :

- **Organisations syndicales et Partenaires sociaux**
 - Inter Syndical SPATS, SAES, CUSE, SUDES du Supérieur,
 - COSYDEP, Coalition EPTE, Médiateur de l'UCAD
- **Autres acteurs sociaux**
 - Fédération nationale des Associations de parents d'élèves et d'étudiants
 - Délégué des étudiants de l'UCAD
 - CNDS – section éducation

STRUCTURES VISITEES

- ☞ Lycée J. F. Kennedy
- ☞ Lycée Seydina Limamou Laye

I. Ouverture de la séance

L'Assemblée du Conseil économique, social et environnemental, s'est réunie en séance plénière, le vendredi 25 avril 2014, à 10 heures, pour examiner le projet de rapport relatif à l'affaire n° 2014-05, portant sur le thème :« *quels dispositifs pour une prévention et une gestion des crises dans l'espace scolaire et universitaire en vue d'une paix sociale durable* », préparé par la Commission de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Formation, du Travail et de l'Emploi.

Les travaux, dirigés par Mme la Présidente Aminata TALL, se sont déroulés à l'auditorium Mamba GUIRASSY, en présence de Monsieur **Mary Teuw NIANE**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

II. Présentation du projet de rapport



Monsieur Mamadou DIOUF, présentant le rapport devant l'Assemblée plénière

Monsieur **Mamadou DIOUF**, rapporteur de l'étude a présenté le projet de rapport au nom de sa commission.

Ce projet de rapport, outre l'introduction générale et la conclusion, est articulé autour de deux points que sont : l'état des lieux et les recommandations.

L'état des lieux fait ressortir :

- les origines des crises et les facteurs prédisposants ;
- les facteurs déclenchant et amplifiant les crises ;
- les conséquences des crises ;
- les structures de médiation existantes ;
- les bonnes pratiques.

Les recommandations qui sont au nombre de 53 sont subdivisées en parties :

- les recommandations générales pour favoriser un changement de paradigme et des stratégies innovantes de prévention et de gestion des crises ;
- les recommandations particulières qui visent une gestion anticipative des préoccupations des enseignants du supérieur, des personnels de l'éducation et du Centre de Formation Professionnelle et Technique (CFPT), des étudiants et des élèves.

À la suite de sa présentation, la parole est donnée au Ministre pour recueillir ses observations sur le projet de rapport.

III. Observations et commentaires du Ministre sur le projet de rapport

A l'entame de son propos, Monsieur le Ministre remercie Madame la Présidente du CESE pour l'invitation et félicite les membres de la commission, à travers son président et son rapporteur, pour le travail produit. Il salue la pertinence du thème qui cadre parfaitement avec la décision n°4 du Conseil présidentiel sur l'Enseignement supérieur et la Recherche, relative à l'instauration d'une culture de la paix au sein des établissements publics d'enseignement supérieur.

Il considère, de ce point de vue, que les résultats des travaux du CESE, permettront sans doute au gouvernement de mieux mettre en œuvre cette décision.



Le Ministre Mary Teuw NIANG faisant part de ses observations sur le rapport.

Il indique que l'intérêt qu'il porte au projet de rapport l'a amené à le lire avec beaucoup de minutie, à le commenter et à faire quelques observations.

Sur la démarche adoptée par la commission, il estime que l'enseignement supérieur aurait du faire l'objet d'une étude spécifique qui ferait davantage ressortir les points saillants du secteur en rapport avec le thème compte tenu de la spécificité de l'espace, de la gouvernance institutionnelle et académique, et du statut des personnels de l'enseignement supérieur.

Il note, par ailleurs, que la question de l'autorité et de la responsabilité, devrait être creusée davantage par la commission.

Il fait remarquer, également, que la question religieuse n'a pas été abordée par la commission, alors qu'elle a un impact sur la stabilité de l'espace universitaire. Il en est de même de la place de la politique dans l'espace universitaire, de la nécessité de promouvoir les sciences et les technologies, ainsi que de la question du financement de l'enseignement, qui a un impact sur la stabilité et la paix sociale dans l'espace universitaire.

Il ajoute également que le document devrait renseigner sur la délimitation de la participation des étudiants dans la gouvernance, aussi bien au niveau pédagogique qu'au niveau de la gestion administrative et financière des instituts d'enseignement supérieur. À son avis, leur implication pose de sérieux problèmes.

Il relève tout de même que beaucoup de ces questions sont identifiées dans le diagnostic, mais sont absentes dans les recommandations.

De la même manière, certaines recommandations auxquelles il adhère, reprennent un certain nombre de points soulevés dans ses observations. Le Ministre précise qu'il vient dialoguer avec le CESE dont il reconnaît la qualité des ressources humaines pour en tirer le maximum de profit. Il poursuit son propos pour des observations plus précises déclinées ainsi qu'il suit :

Page 8 : par rapport aux facteurs spécifiques à l'espace scolaire, sur le plan social et de la gouvernance, en plus d'une culture de responsabilisation collective, le Ministre souhaiterait aussi une culture de responsabilisation individuelle.

Sur le plan pédagogique, il souligne que l'université de Thiès est plutôt confrontée à une absence de locaux propres. Par contre, l'université Gaston BERGER de Saint-Louis, grâce à l'appui de l'Agence de Construction des Bâtiments et Edifices publics (ACBEP), a réceptionné, le 2 avril dernier, les infrastructures suivantes :

- un amphithéâtre de 1000 places ;
- un auditorium de 1000 places ;
- 14 salles de TD et de TP ;
- 20 bureaux et d'autres salles spécialisées équipées et aménagées.

Il renseigne que 300 lits ont été réceptionnés au mois d'octobre dernier et que d'ici le 15 mai, l'extension de la bibliothèque universitaire qui va passer de 300 à 1200 places assises, sera complètement achevée. Les appels d'offres sont lancés pour les équipements et les ressources sont déjà disponibles au niveau de l'université.

A propos des effectifs de l'UCAD, le Ministre souligne que le chiffre « 87 000 » n'est pas tout à fait exact.

Concernant les enseignements, il précise que les assistants et les maîtres assistants donnent seulement des cours d'appoint conformément à la loi n° 81-59 du 9 novembre 1981, portant statut du personnel enseignant des universités, qui devra être révisée en faveur de la réforme en cours, afin de permettre désormais à tout enseignant, au niveau de l'université, de dispenser des cours. Jusqu'à la mise en œuvre de cette réforme, les cours, l'encadrement des étudiants, des doctorants et des enseignants de rang inférieur, resteront à la charge statutaire des maîtres de conférences et professeurs titulaires.

Page 9 : au sujet de la précarité des conditions sociales des enseignants du supérieur qui ont une indemnité de logement de 60 000 francs CFA, il précise, qu'à cette indemnité qui concerne tous les enseignants, il faut ajouter la prime académique spéciale qui est de :

- 45 000 frs pour les assistants, (soit 105 000 frs au total);
- 70 000 frs pour les Maîtres assistants, (soit 130 000 frs au total);
- 95 000 frs pour les Maîtres de conférences (soit 155 000 frs au total);
- 120 000 frs pour les professeurs titulaires (soit 180 000 frs au total) ;

Concernant la couverture médicale des étudiants, il renseigne que ces derniers constituent la seule catégorie au Sénégal à bénéficier d'une couverture médicale complète. Quant à l'hébergement et la restauration, il fait remarquer que les prix pratiqués sont très en deçà de ceux du marché. Par rapport aux contrats de performance signés par les cinq universités publiques du Sénégal, le Ministre soutient qu'ils sont adoptés par les assemblées des universités de Dakar et Saint-Louis et par les Conseils d'administration des autres universités.

Au sujet du respect des accords signés par le gouvernement, il s'interroge :

- est-ce que le problème se situe au niveau du contenu des accords ?
- est-ce que c'est sous la pression que le gouvernement signe des accords pour simplement arriver à la paix sociale en sachant pertinemment qu'il ne peut pas les respecter ?

En tout état de cause, il est d'avis que le gouvernement se doit de mieux analyser la situation pour éviter, à l'avenir, de prendre des engagements qu'il ne peut pas respecter.

Il ajoute que les professeurs et les maîtres de conférences sont bel et bien habilités à aller chercher des ressources pour le fonctionnement de leurs laboratoires. Par contre, ce qui est inadmissible, c'est le fait que des enseignants chercheurs aillent enseigner dans le privé au détriment des établissements publics qui les payent.

Page 10 : il aimerait, à ce niveau, que l'on nuance le constat sur « *le manque de motivation des personnels de service* », parce que ces derniers ont un statut différent de celui des personnels de la Fonction publique de même catégorie. Il cite en exemple le chauffeur du recteur qui a un traitement salarial qui double celui du chauffeur d'un Ministre. De même, il estime nécessaire de nuancer « *l'indisponibilité de la plupart des professeurs* » signalé dans le rapport, car même s'il y en a qui voyagent beaucoup, ils sont nombreux les professeurs qui se dévouent à leur mission.

Par ailleurs, il ne voit pas le lien entre la gouvernance de l'université et celle des facultés, qualifiée d'opaque dans le rapport et la suppression des amicales. Il précise que ces dernières supprimées par les conseils de faculté, au niveau de l'UCAD, l'ont été pour cause de violence. En conséquence, il suggère la reformulation de cette recommandation.

Par rapport à la démolition des pavillons vétustes du campus social, il renseigne qu'elle n'est pas liée à un facteur d'instabilité, mais fait suite à une décision de la protection civile. Il reconnaît qu'il y a une insuffisance de lits et les étudiants attendent la construction de ces pavillons qui, d'ailleurs, démarre d'ici juin 2014.

Réagissant par rapport aux constats mentionnés dans les deux derniers paragraphes, le Ministre précise que l'augmentation de salaire ne figure pas dans les revendications du SAES et que l'enseignement supérieur qui ne compte que trois syndicats, n'est pas concerné par l'émiettement du secteur syndical.

Page 11 : à ce niveau, il relève que le rapport fait état d'un déficit d'information sur les modalités pédagogiques et sociales de la réforme, notamment les nouvelles procédures de certification. Il souhaite toutefois que ce constat soit nuancé compte tenu :

- de la signature des contrats de performance qui est en phase de mise en œuvre ;
- de la création de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité depuis août 2012 ;
- du tutorat qui est en train d'être mis en place au niveau des différentes universités du Sénégal.

Au sujet des étudiants souffrant de handicap, le Ministre assure que les nouvelles réformes vont prendre en charge cette question. Il signale, tout de même, que des efforts importants ont été faits par rapport aux non voyants qui sont pris en charge aussi bien au niveau du ministère qu'au niveau de l'UCAD.

Page 13 : il indique que l'éclatement de l'université de Thiès dans plusieurs sites du fait d'un déficit de locaux qui va bientôt être réglé, n'est pas un facteur d'instabilité. Il donne en exemple la deuxième université de Dakar qui va être éclatée sur le pôle urbain de Diamniadio.

Monsieur le Ministre relève la particularité de l'UGB de Saint-Louis où il existe une coordination des étudiants, qui constitue un interlocuteur privilégié des autorités académiques et administratives. Il magnifie également l'existence à Ziguinchor d'une commission réunissant des autorités religieuses et administratives, ainsi que des femmes des bois sacrés, qui œuvre pour l'apaisement du climat social dans l'espace universitaire.

Page 15 : « la réduction progressive du nombre d'étudiants étrangers » évoquée ne lui paraît pas exacte. Au contraire, il parle de présence massive d'étudiants étrangers au niveau des différentes universités du Sénégal et même dans les établissements privés d'enseignement supérieur.

Sur la question de la médiation, il se demande si la nomination d'un médiateur à l'UCAD a conduit à moins de grève et souhaite que la question soit davantage creusée.

L'organisation de tout le système éducatif autour d'un seul département ministériel, ne lui semble pas être efficace compte tenu de la spécificité attachée au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il renseigne que la nouvelle carte universitaire issue du Conseil présidentiel sur l'enseignement supérieur prend en charge le problème majeur des universités par rapport aux questions financières qui sont de deux ordres :

- l'apurement des dettes : les universités sont les structures de l'État les plus endettées vis-à-vis de la SENELEC, de la SDE et de beaucoup d'autres fournisseurs ;
- l'équilibrage du budget : le budget primitif ne couvre pas tous les besoins et c'est au cours de l'année, que le Ministère de l'Économie et des Finances alloue des rallonges.

Par rapport à la **recommandation 17** relative à la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des performances des universités, le Ministre signale qu'un tel dispositif existe déjà, à travers l'**Autorité nationale d'Assurance Qualité**. Il précise que le Sénégal est,

d'ailleurs, le premier pays francophone d'Afrique à mettre en place cette autorité. Il s'y ajoute le CAMES qui est une structure supranationale.

Réagissant par rapport à la **recommandation 21**, il rappelle que dans les décisions présidentielles relatives à l'enseignement supérieur, il est prévu la création d'un Centre national des Œuvres universitaires du Sénégal.

La **recommandation 29**, qui préconise la réduction du nombre d'étudiants de 83 000 à 30.000 avec 20 000 lits, n'est pas réaliste selon le Ministre. Il fait savoir que le gouvernement a commencé cette année à diminuer le nombre de bacheliers affectés à l'UCAD et ce processus lié à la montée en puissance de l'Université Gaston BERGER va se poursuivre pour arriver, en 2017, autour de 60 000 étudiants et 50 000 en 2022. Le nombre de lits passera ainsi de 5 000 à 10 000. Il signale que le gouvernement va inciter le privé à s'impliquer pour la réalisation de cette ambition.

Il propose, à la **recommandation 32**, de remplacer « *communication* » par « *information* » et souligne que le ministère est en train de mettre en place un système d'information et de gestion de l'Enseignement supérieur centralisé dont le premier maillon est la création de la plateforme CAMPUSEN qui permet l'orientation des bacheliers. Chaque université va gérer de manière autonome sa communication.

Commentant la **recommandation 50**, à la **page 23**, le Ministre indique qu'une loi cadre destinée à réformer la gouvernance au niveau des universités, est en cours d'adoption.

Ainsi, il y aura au niveau de chaque université :

- un Conseil d'administration paritaire qui s'occupera des questions de finances, d'administration, de contrôle etc. Il sera composé de 10 membres de la communauté universitaire et 10 membres du monde socioéconomique d'où proviendront le président et le vice président ;
- un recteur nommé à la suite d'un appel à candidature. Il est l'exécutif et s'occupera aussi des questions académiques ;
- un Conseil académique qui va s'occuper des questions pédagogiques, scientifiques etc. ;
- un Conseil scientifique qui aura en charge les questions de recherche ;
- un Conseil de gestion qui regroupe autour du recteur les responsables des différentes institutions au niveau de l'établissement.

Il ajoute enfin que le dernier paragraphe est en parfaite adéquation avec la décision n° 4 du Conseil présidentiel sur l'enseignement supérieur.

A la suite de ses observations sur le projet de rapport, Monsieur le Ministre réitère ses félicitations à la commission pour l'excellent travail présenté, qui sera, selon lui, d'une extrême utilité pour le gouvernement et pour le département de l'enseignement supérieur.

Madame la Présidente remercie le Ministre pour la qualité de son intervention, la pertinence et la richesse des informations apportées, qui contribueront à l'amélioration du rapport.

IV. Débat Général

À l'ouverture du débat général, vingt quatre (24) conseillers ont pris la parole.

Mme Aminata FALL MBACKE insiste sur la nécessité de faire des recommandations relatives à la régularité du paiement des bourses des étudiants et des salaires des enseignants, à date échue, une priorité.

Pour l'amélioration des offres de formation destinées aux personnes en situation de handicap au niveau de l'enseignement supérieur, Mme MBACKE invite le Ministre à établir un partenariat avec des pays comme la Tunisie, afin d'augmenter le nombre de boursiers.

Elle interpelle également Madame la Présidente sur la nécessité d'une meilleure affirmation du rôle de médiation du CESE dans la gestion des crises en milieu scolaire et universitaire.



Une vue de la salle pendant la séance plénière

M. Ngaïdo BA apprécie la démarche collaborative du Ministre pour le développement du partenariat public – privé. Par ailleurs, il recommande une évaluation des résultats des Etats généraux de l'éducation des années 80 avant l'organisation de nouvelles assises et l'ouverture des universités aux arts et à la culture afin d'optimiser l'exploitation des potentialités existantes en matière de création d'emplois et des possibilités de ce secteur à contribuer à la croissance. A cet effet, il souhaite que le diplôme supérieur sur les arts et la culture, initié à l'UCAD par le professeur Alouise NDIAYE, soit généralisé à toutes les universités

Pour rehausser l'importance de l'éducation dans le développement économique et social du Sénégal, M. BA approuve l'idée de la tenue des Conseils présidentiels, mais suggère également l'organisation d'une rentrée solennelle de l'enseignement en général, placée sous la présidence du Chef de l'État.

M. Mouhamadou Moustapha DIOP plaide pour une prise en charge des préoccupations des enfants des sénégalais de l'extérieur qui souhaitent poursuivre leurs études universitaires. Ces derniers rencontrent des difficultés par rapport au coût des études, à l'équivalence des diplômes, au déficit d'information et à l'orientation après le baccalauréat. Il encourage ainsi, le Ministre à perpétuer l'assistance exemplaire des enfants des compatriotes vivant en Côte d'Ivoire, avec la mise à disposition de bourses.

Pour la systématisation de l'accompagnement des parents et des enfants émigrés, il propose le renforcement des capacités des services des représentations diplomatiques et l'ouverture de bureaux d'information.

M. Amacodou DIOUF invite la commission à revoir les sous points 1 et 2 des pages 18 et 19 pour des questions de forme.

Au niveau du sous point 2 qui répète la même question de la centralité, il propose d'y ajouter : « ...la revue des systèmes et programmes d'enseignement selon les objectifs de développement du pays ».

Pour une meilleure appréciation de la qualité des rapports, il rappelle l'importance de la partie relative à la méthodologie et à l'information sur les structures auditionnées.

Au niveau des recommandations inscrites à la page 19 sur les stratégies innovantes de prévention et de gestion des crises, il propose l'effectivité du fonctionnement des cadres de suivi du système et de l'application des décisions présidentielles.

M. Madior DIOUF revient sur l'importance d'une vision partagée sur les ambitions pour l'UCAD et le redimensionnement de sa capacité d'accueil, en exploitant la réserve foncière existante. A terme, M. DIOUF préconise un étudiant / une chambre et l'initiation précoce des élèves à l'informatique, avec un usage à tous les niveaux du système éducatif et un bon dispositif de contrôle des équipements.

M. Amadou KANE regrette l'absence du Ministère de l'Education nationale et de ses services lors des séances d'audition au regard du caractère transversal du thème. Il déplore le déficit persistant de communication entre les différentes entités des Universités, la dépendance des œuvres sociales de Thiès à celles de Dakar, le foisonnement des tendances religieuses et politiques. M. KANE pense que la suppression des amicales ne favorise pas un apaisement du climat social au sein des Universités.

Aussi, il fait part au Ministre du sentiment d'exclusion des étudiants dans la gestion et le contrôle des ressources des universités et le rôle déterminant du médiateur.

M. Mody GUIRO insiste sur le caractère complexe de l'Université qui reflète la société en miniature. Il partage l'avis du Ministre et de ses collègues sur la nécessaire prise en charge des questions relative à la religion, au paiement à date échue, des salaires et des bourses.

Au regard du caractère évolutif de la demande sociale, il invite l'Etat à respecter ses engagements et à accorder une priorité au secteur de l'Education lors des arbitrages budgétaires.

M. Samba GUEYE attire l'attention du Ministre sur l'importance de l'adaptation des offres de formation au niveau des universités aux opportunités locales, en magnifiant l'option de l'université Gaston Berger de Saint Louis.

Dans la conception des projets pédagogiques des universités, il plaide pour une démarche holistique qui tient compte des filières et des chaînes de valeur, surtout dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la foresterie.

Il propose l'établissement d'un partenariat dynamique entre les collectivités locales et les universités pour la promotion des chantiers – écoles et la promotion d'approches innovantes dans la conception du modèle pédagogique de la nouvelle Université du Sine Saloum, en accordant une priorité aux demandes des producteurs en ressources humaines qualifiées.

M. Cheikh DIOP rappelle la mission première de l'université qui est un lieu de quête du savoir et l'importance du dialogue social et le respect des accords signés en référence à la recommandation n°11 du rapport de la commission.

M. El hadji Ibrahima MBOW exprime ses attentes par rapport à la participation des entreprises et soutient la nécessaire évolution de l'enseignement supérieur. De ce fait, il pense que l'État doit multiplier les contrats de performance dans le cadre de la recherche tout en tenant compte du caractère dynamique du système universitaire, afin de motiver les chercheurs.

Mme Awa Cheikh MBENGUE appelle l'attention du Ministre sur le nombre important de sénégalais vivant en Espagne (environ 150 000), des possibilités en matière d'offre de formation professionnelle et des facilités accordées aux étudiants. En pratique, grâce aux accords de coopération entre les deux pays, tout étudiant sénégalais inscrit dans une université publique bénéficie d'exonération sur ses frais d'inscription. Toutefois, elle signale que l'Espagne ne reconnaît pas les diplômes sénégalais et elle demande au Ministre de les aider à trouver une solution à ce problème.

M. Ibou NDIAYE pense que la dimension économique doit être considérée pour une pacification durable de l'espace scolaire et universitaire. Il propose la formulation d'une recommandation forte sur l'adéquation *formation – emploi*.

M. Mor NDIAYE n° 1 partage ses préoccupations sur la situation des bacheliers non orientés et préconise comme solution, la limitation du nombre d'admis.

En outre, il interpelle le Ministre sur le retard de paiement des dettes contractées par les universités auprès des PME exposant la plupart d'entre elles, à des situations très difficiles.

Revenant sur les commandes de lits pour l'équipement des campus sociaux des universités, M. NDIAYE plaide pour la préférence nationale.

M. Gade SALL interpelle le Ministre et sollicite son arbitrage sur le cas d'un étudiant titulaire de Masters 1 et 2, admis à la FASTEEF, qui s'est vu retirer son inscription.

M. Maguèye NDIAYE pense que l'éradication de la violence au sein des universités passe par l'interdiction de la lutte, des activités politiques et l'établissement de conventions avec les centres commerciaux de la place pour permettre aux étudiants d'accéder à de petits boulots, afin de s'occuper et de subvenir à certains de leurs besoins.

M. Pape Demba SY invite la commission à reconsidérer les affirmations qui suivent :

- « l'indisponibilité des enseignants de rang A... » ;
- « la suppression arbitraire des amicales... » ;
- « la violation des franchises universitaires... ».

Sur la dernière, il précise que les textes qui organisent le régime de police universitaire ne sont pas bien compris par les uns et les autres.

M. SY s'interroge sur les déterminants structurels des crises au sein des universités et pose le problème des effectifs et des budgets. Il souligne également la désorientation et la démobilisation des principaux acteurs universitaires, enseignants et étudiants, et les impacts que cela induit.

Mme Khardiata DEME plaide pour le recrutement d'un nombre suffisant de travailleurs sociaux au niveau des établissements moyens et secondaires en vue d'une meilleure prévention des crises en milieu scolaire et universitaire. Elle considère que le retard dans le paiement des bourses et la présence des forces de l'ordre au niveau des campus constituent une source de frustration chez les étudiants.

M. Sadia FATY admet la pertinence de l'augmentation des frais d'inscription. En outre, il regrette la non prise en compte du dispositif mis en place à l'université Assane SECK de Ziguinchor qu'il considère comme une bonne pratique. Il partage l'avis de ses collègues sur la nécessité de lutter contre la forte politisation de l'espace universitaire.

M. Birahim SECK se félicite de l'exploitation du rapport par le Ministre et interpelle ce dernier, sur les conclusions des rapports d'audit produits par le cabinet C2AD sur les universités, notamment sur les malversations décelées au sein de ces établissements. M. SECK partage son insatisfaction sur les réactions jusqu'ici notées sur le sujet malgré la large diffusion des informations par la presse.

Revenant sur la position radicale du Ministre relative au caractère irrévocable de la décision d'augmenter le montant des inscriptions lors d'une réunion qui s'est tenue le 24 novembre 2013 entre le ministère et la coordination nationale des étudiants du Sénégal, M. SECK dénonce l'inadéquation de celle-ci au regard de certaines pratiques en vigueur au sein des Universités.

Il révèle qu'à la faculté de droit de l'UCAD le Chef du service administratif cumule diverses indemnités hors salaires pouvant faire l'objet d'une rationalisation (*indemnité de gestion de service 500000 francs CFA; indemnité de participation aux commissions des marchés 135000 francs CFA; indemnité de préparation du budget 500.000 francs CFA; indemnité de régime particulier 1 000 000 francs CFA...*).

M. SECK invite le Ministre à partager les procédures ayant abouti au choix d'Ecobank pour la bancarisation des bourses des étudiants.

Enfin, il informe l'Assemblée plénière que la facture d'eau de l'UCAD s'élève à 366 millions de francs CFA pour l'année, soit environ un million de FCA de consommation par jour et demande au Ministre de repenser le financement des universités et de favoriser, en leur sein, la rationalisation de la gestion de l'eau, de l'électricité etc.

Mme Marie Madeleine Pinto SENE interpelle le Ministre sur la date réelle de démarrage de l'année académique au Sénégal au regard du retard constaté dans l'orientation des nouveaux bacheliers. Ainsi, elle demande si les inscriptions en cours au niveau des établissements privés, concernent l'année académique 2013-2014 ou celle 2014-2015 car, elle doute que ces derniers soient en mesure de rattraper deux trimestres de retard.

M. Seynou NDIAYE relève, à la suite des auditions, trois points essentiels, sources de crise au sein de l'espace universitaire :

- la crise de confiance entre les acteurs ;
- le problème de communication interne ;
- l'absence d'une coordination inclusive et fonctionnelle.

Il demande la mensualisation des salaires des vacataires pour leur permettre de satisfaire certains besoins fondamentaux (mobilité, documentation, restauration....) et le détachement des indemnités des corps émergents de la rubrique fonctionnement du budget.

M. NDIAYE veut également être informé sur :

- le gap budgétaire de chaque université ;
- le dispositif et les procédures de gestion des recettes extra budgétaires de chaque département ou UFR ;
- le coût d'un étudiant ;
- les critères d'orientation des étudiants de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines en master 2.

M. Ismaila SOW invite le Ministre à soutenir la recherche scientifique pour le développement des secteurs comme l'élevage. Il signale à cet effet, l'existence d'un seul laboratoire de fabrication de vaccins au Sénégal situé au niveau de l'ISRA. La production de ce labo ne couvre pas la demande du marché local.

En outre, il demande au Ministre d'octroyer des bourses d'études aux enfants des éleveurs qui poursuivent des études universitaires.

Mme Ndèye WELLE déplore la discrimination dans l'attribution des bourses d'études à l'étranger, au profit des enfants issus de familles aisées.

M. Baïdy AGNE pose le problème de la masse salariale des fonctionnaires par rapport aux défis pour la mobilisation d'investissements subséquents, seul moyen devant conduire le pays vers l'émergence. Sur la recommandation 11 du rapport, il s'interroge sur les capacités de l'Etat à satisfaire tous les engagements antérieurs et plaide pour un dialogue ouvert avec tous les acteurs, notamment ceux du secteur public.

Il affirme que le problème de l'enseignement supérieur au Sénégal résulte de la complexité de l'UCAD et la plupart des offres de formation promues ne débouchent pas sur des perspectives d'emplois.

Pour faciliter la mise en œuvre des solutions préconisées, M. AGNE suggère la rationalisation des recommandations du rapport en une dizaine et des conclusions de la concertation nationale sur l'enseignement supérieur. Il souhaite le regroupement de la gestion du système en un seul département ministériel en vue d'une plus grande cohérence.

V. Interventions du rapporteur et du Président de la Commission

M. Mamadou DIOUF, rapporteur de la commission, remercie le Ministre pour ces observations et suggestions formulées qui vont aider à la bonification du rapport et rappelle la motivation de la commission pour le choix porté sur ce thème.

Ainsi, il indique que les auditions ont laissé transparaître une différence de vision entre les acteurs au sujet des contrats de performance.

À propos des activités politiques au sein des universités, il pense qu'elles doivent être encadrées pour éviter des dérives et ajoute que les partis politiques y ont une grande part de responsabilité. Il soutient que l'université ne doit pas être un lieu de propagande même si les partis politiques ont le devoir de participer à la formation et à l'éducation de leurs militants.

Également, pour ce qui est de la problématique de la religion, il estime que certains s'en servent pour assouvir d'autres fins, c'est pourquoi il est nécessaire de l'encadrer aussi.

Concernant la recommandation n° 16 sur l'intervention des forces de l'ordre au sein de l'université, il est d'avis que cela est source de tensions. En effet, il estime que c'est dû à un manque de professionnalisme de ces derniers, c'est pourquoi la commission avait voulu auditionner le ministère de l'intérieur pour trouver une solution à ce problème.

M. DIOUF pense qu'il faut un débat de fond sur le pilotage du système. S'agissant des préconisations militant en faveur d'un système éducatif unique, avec la création d'un ministère en charge de la préscolarisation jusqu'au supérieur et un autre pour la gestion de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, M. DIOUF précise que le débat doit rester ouvert pourvu que l'option retenue soit la meilleure pour le pays.



Le Président et le rapporteur de la Commission, attentifs aux contributions des conseillers

Pour compléter le rapporteur, **M. El Hadj Momar SAMB**, Président de la commission, se félicite de l'intérêt témoigné par le Ministre eu égard à ses observations et suggestions et s'engage à prendre en charge ses préoccupations.

Il estime que le débat devrait être articulé autour de la recherche de solutions définitives dans l'intérêt du pays et confirme l'existence d'une rupture de la confiance entre les différents acteurs du système. Il invite les différents acteurs au rétablissement de cette confiance en engageant un dialogue serein.

M. SAMB pense que l'idée de rentrée solennelle de l'enseignement en général et de la journée de l'éducation proposée par M. Ngaïdo BA n'est pas banale et mérite qu'on en tienne compte.

Il tient à faire remarquer que les étudiants accusent leurs administrations de détournement des fonds destinés au fonctionnement des facultés et trouvent nécessaire d'aller à la recherche des éléments qui sont à la base de cette situation.

Concernant la recommandation 11, il pense qu'elle participe à la rupture tant souhaitée et permettra de faire le bilan des accords signés pour écarter tous ceux qui sont suspects. Cette recommandation permet également aux acteurs de s'accorder sur ce qui doit être fait pour trouver des solutions.

Il informe que la visite de l'université de Ziguinchor faisait partie des activités prévues par la commission mais a été finalement annulée. Pour terminer, il insiste sur l'urgence de la

nécessité d'achever l'étude sur le système de rémunération dans la fonction publique afin de procéder au rétablissement de l'équité entre les fonctionnaires.

VI. Intervention du Ministre

Reprenant la parole, Monsieur le Ministre renouvelle ses remerciements au CESE pour l'invitation qui lui a été faite et félicite les membres de la commission pour la qualité du rapport. Il précise que dans le document qu'il va remettre à l'administration, il y a une partie qui relate tout le processus de discussion avec les étudiants, depuis la concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur.

Il signale que le ministère est dans le même processus de discussion avec le syndicat autonome de l'Enseignement supérieur (SAES) qui a signé un protocole d'accord avec le gouvernement. Il souligne qu'avec son collègue du ministère de la fonction publique, ils sont en train de travailler avec la délégation du CAMES et le gouvernement sur des avancées déjà établies sur les carrières.

Il mentionne également que des étudiants non voyants sont envoyés en Tunisie et que lui-même doit s'y rendre prochainement pour prolonger cet accord. Il renseigne que l'ouverture de l'université aux questions d'art et de culture, souhaitée par le conseiller Ngaïdo BA, est déjà effective à l'UGB de saint louis. Dans le cadre du projet de l'université du Sine Saloum, cette question est prise en charge, et dans le cadre du projet de l'université du Sénégal oriental à Tambacounda, il est prévu une école des métiers des arts, de la culture et de l'artisanat.

Il annonce qu'il est prévu la mise place d'une commission ad hoc pour prendre en charge la question du dimensionnement de l'UCAD soulevée par M. Madior DIOUF.

Par rapport à la question du logement des étudiants, il précise que l'objectif un étudiant une chambre n'est pas réaliste.

Pour ce qui est de l'informatique, il renseigne que beaucoup d'efforts sont en train d'être faits dans ce secteur et que les établissements fournissent des formations de qualité. Il ajoute que c'est la discipline dans laquelle beaucoup d'étudiants sénégalais sont formés jusqu'au niveau du master et sont recrutés en Europe, en Afrique etc.

Il précise que l'interconnexion est finalisée avec le financement de la banque mondiale pour une bande passante de 150 mégas. En outre, plus de 7000 étudiants ont bénéficié chacun d'un ordinateur avec l'appui de l'Etat sénégalais.

Il annonce qu'il va y avoir un audit des œuvres sociales et par la suite sera créé le Centre National des Œuvres Universitaires du Sénégal qui reposera sur des Centres des Œuvres Universitaires Régionaux qui permettront à certaines régions d'avoir leurs structures autonomes pour ne plus dépendre de Dakar (COUD). Pour la question des bacheliers non orientés, il fait savoir que le gouvernement a pris des mesures strictes pour orienter tous ceux qui l'ont demandé.

En ce sens, le Président de la République a pris l'engagement de mettre de l'argent à disposition pour l'orientation de ces étudiants dans les établissements privés. Il renseigne que le ministère a mis en place le site web <http://www.campus.sn> pour toutes les questions d'orientation à savoir les classements dans chaque filière et précise que tous les bacheliers ont été orientés à partir de leur notes.

Monsieur le Ministre invite les conseillers à prendre en compte les enjeux d'innovation et à comprendre que les anciens schémas ne fonctionnent plus. Pour lui, quand il y a une sélection, ceux qui ne sont pas retenus doivent accepter d'aller faire autre chose.

Pour le cas de l'étudiant de la FASTEF évoquée par M. Gade SALL, il fait savoir que le Directeur des affaires académiques sera instruit pour le recevoir et étudier son cas.

C'est pour lui une excellente chose de trouver de petits boulots aux étudiants et casser par la même occasion cette image de l'intellectuel qui ne se salit pas les mains.

Il signale par ailleurs que les universités n'avaient pas de structures d'accueil, c'est avec les contrats de performance que le Bureau d'Accueil, d'Information et d'Orientation a été institutionnalisé pour accompagner l'étudiant, renforçant ainsi une décision du Conseil présidentiel et une des recommandations de la commission.

Sur la police universitaire, il informe que le projet est en cours et que la question a d'ailleurs été discutée en Conseil interministériel présidé par Madame le Premier Ministre ; le projet de décret est attendu au mois de mai.



Le Ministre Mary Teuw NIANG, entouré de ses collaborateurs

En réponse à l'interpellation du conseiller M. Birahime SECK, il dit que le COUD est en train de faire des efforts pour réduire les factures d'eau et d'électricité.

Au sujet de la gestion des universités, il renseigne que les audits ont été commandités par son ministère à travers plusieurs cabinets et demande aux conseillers de ne pas toujours se fier aux accusations de malversations soulevées par la presse, tant que les vérifications nécessaires n'ont pas été faites par les services compétents. Dans cette optique, poursuit-il, la décision n° 10-10 du Conseil Présidentiel sur l'enseignement supérieur reprend l'ensemble des recommandations des rapports d'audit des universités et son ministère est en train de travailler avec le Ministère de l'Économie et des Finances pour la mise en œuvre de ces décisions.

La mise en place des agences comptables secondaires qui consacrent, au niveau des universités, la suppression des comptes parallèles qui n'étaient pas sous la tutelle de l'agent comptable central, assurera l'assouplissement de la gestion pour permettre au volet pédagogique quotidien de bénéficier de ressources, sans être bloqué par la lourdeur des procédures.

Aujourd'hui, l'audit du système de gestion et d'information est achevé, le rapport a été remis et il est à l'examen. Le but visé est de veiller à ce que les ressources du système profitent au système.

Monsieur le Ministre prévient des dangers de la gratuité et signale que, si l'université dite publique n'a pas de moyens, elle n'accueillera que ceux qui n'ont pas où aller et c'est le meilleur moyen de casser l'échelle d'ascension sociale. Dans un tel contexte, ceux qui ont les moyens envoient leurs enfants là où ils ont le meilleur encadrement. L'État fait beaucoup, mais les bénéficiaires doivent participer et oublier la culture de gratuité qui, à son avis, n'est plus de ce monde.

Par rapport aux crises, il confirme qu'il y en aura encore, mais l'État ne doit pas reculer sur le plan de l'aide aux jeunes, en leur offrant une formation rigoureuse ; ils en seront fiers demain.

Sur les préoccupations soulevées par la conseillère Mme Marie Madeleine Pinto SENE, il informe que les étudiants qui sont envoyés dans l'enseignement supérieur privé sont séparés de ceux qui ont débuté depuis le mois d'octobre.

Il convient avec le conseiller M. Mamadou DIOUF que la crise de confiance est une réalité, raison pour laquelle il faut toujours tenir un discours de vérité envers tous les acteurs concernés.

Il partage l'avis du conseiller M. Ismaïla SOW au sujet de la recherche qui est essentielle et annonce qu'il y a tout un ensemble de projets de recherche en cours et particulièrement le projet d'appui technique à la recherche et l'innovation pour l'émergence et la mise en place d'une plateforme mutualisée avec des équipements lourds qui vont permettre d'orienter la recherche vers les priorités de l'économie. Ce projet intègre l'élevage qui est un secteur qui peut nous valoir énormément de profits, si nous faisons l'effort au niveau de la recherche et de la formation.

C'est pourquoi les universités thématiques vont nous aider à régler les problèmes que nous avons dans le domaine de la formation en agriculture, en élevage, en aquaculture, en technologies agroalimentaires parce qu'on n'a pas assez formé dans ces domaines.

Il termine son propos en assurant à l'Assemblée plénière sa disponibilité à mettre en œuvre les recommandations qui seront adoptées.

VII. Adoption des projets de rapport et de résolution

Au terme des échanges, le Conseil économique, social et environnemental a adopté à l'unanimité des conseillers présents le projet de rapport sur « Quels dispositifs pour une prévention et une gestion des crises dans l'espace scolaire et universitaire en vue d'une paix sociale durable ? » sous réserve de l'intégration de l'ensemble des observations pertinentes formulées par les différents intervenants.

La résolution y afférente et qui donne mandat à la commission spéciale du Plan, des études générales et de synthèse pour la mise en forme définitive de l'avis a également été adoptée à l'unanimité.

VIII. clôture de la session

Procédant à la clôture de la session, **Madame la Présidente** renouvelle ses remerciements, au nom de l'ensemble des conseillers du CESE, au Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, à son collègue de la Promotion de la Bonne Gouvernance et à l'ensemble de leurs collaborateurs pour leur disponibilité. Ensuite, elle fait appelle à la disponibilité du Ministre Mary Teuw NIANE pour qu'il transmette la note de satisfaction à tous ses collègues du gouvernement qui ont bien voulu répondre à l'invitation du CESE pour les échanges fructueux sur des problématiques actuelles de notre pays.



Mme la Présidente du CESE procédant à la clôture de la session

Elle signale le caractère particulier du contexte dans lequel cette session s'est déroulée avec l'actualité socioéconomique du Sénégal orientée vers les vastes chantiers du PSE et qui appellent des réponses innovantes.

Elle se réjouit de l'adéquation des thèmes retenus par le CESE lors de cette présente session et aux défis actuels que le gouvernement doit relever, sous l'autorité de son Excellence, Monsieur le Président de la République.

Ainsi, Madame la Présidente précise qu'en se penchant sur le financement de l'entreprise sénégalaise et la participation des nationaux au PSE, le CESE reste convaincu que l'implication du secteur privé national est une condition pour la réussite du PSE. De même, le choix porté sur le thème de la protection sociale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté au Sénégal, un axe fondamental de la stratégie nationale de développement économique et social fondue dans le PSE, dénote l'engagement de tous les conseillers pour la recherche de solutions en vue d'un Sénégal meilleur, et particulièrement, les membres de la Commission de la Santé et des Affaires sociales.

Pour renforcer les acquis du Sénégal en matière de Technologie de l'Information et de Communication, Madame la Présidente revient sur l'importance que le CESE a accordée aux opportunités qu'offre l'économie numérique en matière de croissance endogène.

Par ailleurs, elle reste persuadée qu'il n'existe pas de développement endogène et durable sans un système éducatif solide et efficace. A cet effet, elle apprécie positivement le choix du thème confié à la commission de la Jeunesse, de l'Education, de la Formation, de l'Emploi et du Travail, portant sur « *Quels dispositifs pour une prévention et une gestion des crises dans l'espace scolaire et universitaire en vue d'une paix sociale durable* ».

En somme, toutes ces réflexions entreprises contribuent nécessairement à la mise en œuvre du PSE. Elle invite les conseillers à accorder une attention bien soutenue à son suivi.

Pour ce faire, elle demande à chaque conseillère et conseiller de s'approprier davantage le PSE, en le pénétrant dans toutes ses dimensions.

Elle témoigne, au Ministre, tout le soutien du CESE, l'exhorte à plus de perspicacité dans l'exercice de l'exaltante mission que lui a confiée le Président de la République et rappelle aux conseillers leurs obligations en matière d'assiduité et de ponctualité lors des travaux des commissions.

En application de l'article 2 du décret n° 2014-162 du 13 février 2014, **Madame la Présidente** déclare close la première session ordinaire de l'année 2014 du CESE et lève la séance à 13h 50min.

ANNEXES

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

DECRET n° 2014-162

**portant convocation de la première session
ordinaire de l'année 2014 du Conseil
Economique, Social et Environnemental**

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n°2012-28 du 28 décembre 2012 relative à l'organisation et au fonctionnement du Conseil Economique, Social et Environnemental;

Vu le décret n°2013-52 du 11 janvier 2013 fixant le siège et les conditions d'installation du Conseil Economique, Social et Environnemental ;

Vu le décret n° 2013-94 du 14 janvier 2013 portant nomination du Président du Conseil Economique, Social et Environnemental ;

Vu le décret n°2013-479 du 12 avril 2013 portant nomination des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental;

Vu le décret n°2013-480 du 12 avril 2013 portant désignation des membres associés du Conseil Economique, Social et Environnemental;

Vu le décret n°2013-732 du 28 mai 2013 portant approbation du règlement intérieur du Conseil Economique, Social et Environnemental;

Vu le décret n° 2013- 1218 du 1^{er} septembre 2013 portant nomination du Premier Ministre ;

DECRETE :

Article premier. L'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2014 du Conseil Economique, Social et Environnemental est fixée au vendredi 28 février 2014.

Article 2. La session est close à l'expiration de l'ordre du jour et, au plus tard, le vendredi 25 avril 2014.

Article 3. Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Sénégal.

Fait à Dakar, le 13 février 2014

**Par le Président de la République
Le Premier Ministre**

Macky SALL.

Aminata TOURE

ANNEXE II : COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE D'OUVERTURE

L'Assemblée du Conseil économique, social et environnemental (CESE) s'est réunie en séance plénière, le vendredi 28 février 2014, à l'auditorium Mamba GUIRRASSY, sous la présidence de Madame Aminata TALL, pour l'ouverture de sa première session ordinaire de l'année 2014.

Monsieur Abdou Latif COULIBALY, Ministre de la Promotion de la Bonne Gouvernance, Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement, a pris part à la séance d'ouverture, au nom du Gouvernement

I. Ouverture de la séance

Madame la Présidente a ouvert la séance à 10h19mn et a invité le Secrétaire Général du Conseil, M. Ibrahima THIOYE, à donner lecture du décret n° 2014-162 du 13 février 2014, portant convocation de la première session ordinaire de l'année 2014 du CESE.

Les dispositions de ce décret fixent l'ouverture de la session au vendredi 28 février 2014 à 10 heures et sa clôture, au plus tard, le vendredi 25 avril 2014.

Sur invite de **Madame la Présidente**, **M. Gade SALL**, Secrétaire élu a procédé à l'appel nominatif des conseillers et membres associés.

Avec quatre vingt neuf (89) conseillers présents et dix neuf (19) excusés, **Madame la Présidente** a constaté que le quorum est largement atteint et a déclaré ouverte la 1^{ère} session ordinaire de l'année 2014.

Elle a, ensuite soumis, à la plénière, le projet d'ordre du jour adopté par le Bureau et la Conférence des présidents et qui porte sur :

1. l'examen et l'adoption des propositions de thèmes de la session ;
2. l'examen et l'adoption du projet de calendrier général de la session ;
3. la proposition et l'adoption de motions de félicitation à adresser au Président de la République et à la Présidente du CESE

Aucune observation n'ayant été notée sur les trois points de l'ordre du jour, celui-ci a été adopté à l'unanimité.

II. Examen et adoption des thèmes de la session

2.1. Présentation des thèmes

Madame la Présidente a informé la plénière que sur les neuf (9) thèmes proposés par les commissions, le Bureau et la Conférence des Présidents ont décidé de ne retenir que cinq (5) d'entre eux pour cette première session, et de reporter les quatre (4) autres à la prochaine session. Ce choix est guidé par un souci de rationalisation et d'efficacité du travail des commissions.

Les thèmes proposés à l'appréciation de la plénière portent sur :

- **l'affaire n° 2014 - 01**, portant sur « *le Financement de l'entreprise Sénégalaise et la participation des nationaux au Plan Sénégal Emergent (PSE)* », confiée à la commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture ;
- **l'affaire n° 2014 - 02**, portant sur « *La commercialisation des produits agricoles au Sénégal : le cas de l'arachide* », confiée à la commission du développement rural ;
- **l'affaire n° 2014 - 03**, portant sur « *L'économie numérique, facteur de croissance au Sénégal* », confiée à la commission du développement industriel, de l'énergie et des technologies ;
- **l'affaire n° 2014 - 04**, portant sur « *le Système de protection sociale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté au Sénégal* », confiée à la commission de la santé et des affaires sociales ;
- **l'affaire n° 2014 - 05**, portant sur « *Quels dispositifs pour une prévention et une gestion des crises dans l'espace scolaire et universitaire en vue d'une paix sociale durable* », confiée à la commission de la jeunesse, de l'éducation, de la formation et de l'emploi.

En réaction aux thèmes proposés, différentes observations ont été formulées :

M. Ngaido BA demande des précisions sur les thèmes reportés à la 2^{ème} session et suggère la révision de celui relatif au « *Financement de l'Entreprise Sénégalaise et participation des nationaux au Plan Sénégal Emergent* » pour prendre en charge la relance du Tourisme.

M. El Hadj Ibrahima MBOW évoque le caractère réducteur du thème sur « *La commercialisation des produits agricoles au Sénégal : le cas de l'arachide* » et propose la reformulation qui suit « *La commercialisation des produits agricoles du Sénégal* ».

M. Amacodou DIOUF propose, dans le cadre de l'affaire 2014-05 la mise en place d'un système de prévention et de gestion des conflits.

M. Amadou KANE revient sur l'intitulé de l'affaire N°2014-01 et le caractère évident de la participation des nationaux au PSE.

Pour la reformulation de l'affaire N°2014-03, il suggère l'intitulé ci-après : « *rôle de l'économie numérique dans la croissance au Sénégal* ».

M. Birahim SECK demande des éclairages sur les éléments de mesure ou critères d'appréciation qui fondent la décision du Bureau relative au renvoi de certains thèmes à la prochaine session. Ceux - ci permettent aux membres des commissions qui se sont pleinement investis dans la phase préparatoire, de comprendre les principales motivations du Bureau.

M. Ibou NDIAYE suggère le partage du compte rendu de la rencontre du groupe consultatif de Paris et l'élargissement des motions de félicitation au Ministre de l'économie et des finances et à son équipe.

M. Mahamadou SOUGOU plaide pour la prise en compte des sénégalais de l'extérieur dans le traitement de l'affaire n° 2014-01. Pour ce faire, il recommande la sensibilisation des grandes entreprises de la diaspora. S'agissant de la Commission de la Santé et des Affaires sociales, il propose que l'accent soit mis sur la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Répondant aux différentes interventions, **Madame la Présidente** précise que les thèmes reportés à la prochaine session concernent :

- **l'affaire n°2014-06** portant sur « *La gestion concertée du littoral et de l'érosion côtière* », proposée par la Commission du Cadre de vie et du Développement durable ;
- **l'affaire n°2014-07** portant sur « *Plaidoyer pour une amélioration de la qualité des produits artisanaux afin de les adapter aux besoins et exigences des consommateurs* », proposée par la Commission de l'Artisanat, du Tourisme, de la Culture et des Sports ;
- **l'affaire n°2014-08** portant sur « *Gouvernance locale et cohérence territoriale* », proposée par la Commission du Développement territorial et local ;
- **l'affaire n°2014-09** portant sur « *Femmes rurales et nouvelle politique de développement* », proposée par la Commission du Genre, de l'équité et de la Bonne gouvernance.

En réponse à l'interpellation de **M. Birahim SECK**, **Madame la Présidente** précise que ce sont les enseignements tirés de l'évaluation des sessions précédentes qui justifient la décision du Bureau de ne retenir que cinq (5) thèmes et de renvoyer les quatre (4) autres à la deuxième session.

Elle partage la proposition de **M. Ngaido BA** sur la relance du tourisme au regard de la bonne place qu'il occupe dans le PSE.

Revenant sur la suggestion de reformulation du thème de la Commission du Développement rural, **Madame la Présidente** signale que c'est une étude de cas à situer dans un contexte plus global.

Concernant l'affaire n°2014-05 portant sur le secteur de l'éducation, elle indique que le souci est de partir d'une analyse pertinente qui débouche sur des recommandations fortes, comme il doit être de rigueur dans le traitement de tous les thèmes.

Pour conforter l'assertion de la Présidente, **M. El Hadji Momar SAMB** invite à la formulation de recommandations innovantes et pratiques sur la prévention et la gestion des crises scolaires et universitaires.

M. Madior DIOUF rappelle l'existence de systèmes qui remontent aux indépendances et préconise d'aller vers des modalités plus pratiques pour une gestion durable des crises qui secouent l'école.

Aux termes de ces échanges les cinq (5) thèmes proposés sont adoptés à la majorité des conseillers présents.

Abordant le deuxième point de l'ordre du jour, **Madame la Présidente** donne la parole au Secrétaire général pour la lecture du projet de calendrier.

III. Examen et adoption du projet de calendrier général de la session

Le Secrétaire général présente, à la plénière, le projet de calendrier de la session qui se décline ainsi qu'il suit :

- vendredi 28 février : ouverture de la session ;
- du lundi 3 au mardi 21 mars : travaux des commissions ;
- lundi 24 mars : dépôt des avant projets de rapport ;
- mardi 25 mars : transmission des avant projets de rapport aux conseillers ;
- du lundi 31 mars au mercredi 02 avril : réunion des intercommissions ;
- du jeudi 03 au lundi 07 avril : finalisation et dépôt des avant projets de rapport ;
- vendredi 11 avril : réunion du Bureau et de la Conférence des Présidents ; transmission des projets de rapport définitifs aux Ministres concernés et aux conseillers ;
- du mardi 22 au vendredi 25 avril : séances plénières d'examen et d'adoption des projets de rapport ;
- vendredi 25 avril : clôture de la session

A la suite du Secrétaire général, certains conseillers ont émis des observations par rapport au projet de calendrier de la session.

Ainsi, **M. Ngaïdo BA** et **Mme Maïmouna Isabelle DIENG** se demandent ce que prévoit le règlement intérieur quant à la participation aux travaux des conseillers qui sont membres de commissions dont le thème n'a pas été retenu pour la session.

En réponse, **Madame la Présidente** les rassure en affirmant qu'ils ont bel et bien la latitude de participer aux travaux de toute autre commission de leur choix.

Soumis aux voix, le projet de calendrier est adopté à l'unanimité.

IV. Proposition et adoption d'une motion de félicitation au Président de la République et à la Présidente du CESE

Sur proposition du Bureau et de la conférence des Présidents, une motion de félicitations, a été élaborée et soumise à la plénière. Il s'agit d'une motion à l'endroit de :

- **Monsieur le Président de la République du Sénégal**, suite aux retombées positives de sa visite officielle en Chine (11-15 février 2014) et aux succès obtenus par le Sénégal lors du passage au Groupe consultatif de Paris (24-25 février 2014) ;
- **Madame la Présidente** suite à la réussite de l'Assemblée générale de l'UCESA, tenue à Dakar du 19 au 20 février 2014.

Le Secrétaire général procède à la lecture de la motion avant que Madame la Présidente ne la soumette à l'appréciation des conseillers.

M. Ngaido BA propose que l'on rédige séparément deux motions en direction respectivement de Monsieur le Président de la République et de Madame la Présidente, proposition qui a été retenue.

M. Amacodou DIOUF plaide pour que le CESE puisse intégrer le dispositif institutionnel de suivi du PSE. Il ajoute que l'UCESA devrait servir de cadre pour un renforcement du système d'intégration économique en Afrique.

M. Ibou NDIAYE magnifie le travail effectué par le Ministère de l'Economie et des Finances dans le cadre de l'élaboration du PSE. Il suggère, en conséquence, qu'une motion de félicitation soit également adressée au Ministre et à ses collaborateurs. Ce qui, selon lui, n'entame en rien la notoriété et le leadership de Monsieur le Président de la République. Il suggère, par ailleurs, au même titre que Monsieur Amacodou DIOUF que le CESE puisse faire partie du dispositif de suivi de la mise en œuvre du PSE.

M. Mody GUIRO se dit favorable à la rédaction de deux motions distinctes. Il soutient tout de même qu'une seule motion de félicitation à l'endroit **Monsieur le Président de la République**, Chef de l'Exécutif, suffit largement.

M. Madior DIOUF estime que le soutien international constitue une opportunité pour un engagement de rupture et marque son accord pour les motions de félicitation.

M. Maguèye NDIAYE se réjouit de l'initiative du Conseil de décerner une motion de félicitation à **Monsieur le Président de la République** et à **Madame la Présidente** qu'il a tenu à remercier pour l'appui qu'elle ne cesse d'apporter aux conseillers. Il salue, par ailleurs, le rayonnement du Sénégal au sein de l'UCESA grâce aux efforts déployés par la Présidente du CESE.

M. Ngaido BA soutient, au sujet de la représentation du CESE au comité de suivi du PSE, qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter d'autant plus que **Monsieur le Président de la République** a eu à affirmer que toutes les institutions seront représentées dans le dispositif de suivi du PSE.

Mme Mariama Camara NDIAYE félicite **Monsieur le Président de la République** pour le succès du Sénégal lors du passage au Groupe consultatif de Paris ainsi que **Madame la Présidente** pour la réussite de la rencontre de l'UCESA à Dakar. Elle soutient, par ailleurs, la nécessité de favoriser un meilleur échange entre les membres du CESE et ceux des Conseils des pays membres de l'UCESA.

Mme Aminata Fall MBACKE abonde dans le même sens en félicitant **Monsieur le Président de la République** et toute son équipe, ainsi que Madame la Présidente du CESE et ses collaborateurs.

Reprenant la parole, **Madame la Présidente** remercie tous les intervenants tout en se félicitant des propositions d'amélioration de la rédaction de la motion. .

Par ailleurs, elle soutient au même titre que certains conseillers, qu'il n'est pas nécessaire d'élargir la motion de félicitation à d'autres structures. Elle estime, en effet, que cette dernière peut juste être adressée à **Monsieur le Président de la République**, Chef de l'Exécutif, qui a choisi l'équipe qui a contribué à l'élaboration du PSE.

Au sujet de l'implication du CESE dans le PSE, **Madame la Présidente** précise que le Conseil, à travers l'Observatoire et certains conseillers désignés à cet effet, a eu à prendre part à des rencontres sur le PSE. Elle ajoute, toutefois, qu'il est nécessaire d'exprimer une certaine forme d'insistance afin que le CESE puisse être impliqué dans le dispositif de suivi de la mise en œuvre du PSE, conformément à son statut d'institution chargée de contribuer positivement à l'évaluation des politiques publiques.

A propos de la rencontre de l'UCESA, tenue à Dakar, **Madame la Présidente** remercie l'ensemble des conseillers pour leur participation qui a été très bien appréciée. Elle se félicite, en outre, des présentations qui ont été de très haute facture.

Madame la Présidente informe, par la même occasion de la signature par le CESE de protocoles d'ententes avec d'autres institutions.

Elle soumet enfin aux voix les deux motions de félicitations qui ont été adoptées à la majorité des conseillers présents.

V. Allocution de Monsieur le Ministre

Dans son adresse aux conseillers, Monsieur le **Ministre Abdou Latif COULIBALY** magnifie le travail de qualité du CESE qui est à la hauteur des attentes de l'institution. Il en veut pour preuve la pertinence des recommandations faites par le Conseil lors de ses travaux de l'année 2013. Par ailleurs, il apprécie la pertinence des thèmes retenus pour cette présente session et ajoute que le gouvernement attend avec beaucoup d'intérêt les conclusions qui seront issues des travaux du CESE.

VI. Allocution de Madame la Présidente

Madame la Présidente réitère, au nom de l'ensemble des conseillers, ses chaleureux remerciements au **Ministre Abdou Latif COULIBALY** pour sa disponibilité et son intérêt pour les travaux du CESE.

Elle ajoute que 2013 était une année test au cours de laquelle le Conseil a traité, par auto-saisine, huit (08) thèmes couvrant divers secteurs de la vie socioéconomique.

Cette présente session constitue, selon elle, le prolongement des réflexions qui ont déjà été entamées pour répondre aux attentes de nos concitoyens en vue de la production d'avis et de rapports de qualité. Elle invite, en conséquence, tous les conseillers à donner le meilleur d'eux-mêmes pour que les débats au sein des commissions soient plus enrichissants et débouchent sur la formulation de recommandations pertinentes.

Madame la Présidente se félicite du succès éclatant de l'assemblée générale de l'UCESA dont le Sénégal assure la présidence pour deux ans, tout en saluant la qualité des contributions. Elle termine en appuyant et en appréciant, positivement, la motion de félicitation à l'endroit de Monsieur le Président de la République pour les résultats satisfaisants obtenus en termes de financement lors du passage au Groupe consultatif et pour l'engagement de rupture dans l'exécution du Plan Sénégal Emergent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **12h 27 mn.**